

LES MIGRANTS SUBSAHARIENS AU MAROC

ENJEUX D'UNE MIGRATION DE RÉSIDENCE

FOUZI MOURJI
JEAN-NOËL FERRIÉ
SAADIA RADI
MEHDI ALIOUA



LES MIGRANTS SUBSAHARIENS AU MAROC

*Publié par
Konrad Adenauer Stiftung e.V.*

*© 2016, Konrad Adenauer Stiftung e.V., Bureau du Maroc.
Tous droits réservés.*

*Toute reproduction intégrale ou partielle ainsi que la diffusion électronique
de cet ouvrage sont interdites sans la permission formelle de l'éditeur.*

*Avis de non-responsabilité: l'ouvrage est réalisé comme support
pédagogique. En aucun cas il n'est destiné à un usage commercial.*

*Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs
auteurs respectifs et ne représentent pas nécessairement le point de
vue de la Konrad Adenauer Stiftung.*

*Editeur pour la Konrad Adenauer Stiftung : Dr Helmut Reifeld
Coordination : Abir Ibourk*

*Couverture, editing et mise en pages: Babel com, Rabat, Maroc
Impression : Lawne, Rabat, Maroc*

*Dépôt légal : 2016 MO 4569
ISBN : 978-9954-9610-7-0*

Edition 2016

SOMMAIRE

7 | INTRODUCTION

Jean-Noël Ferrié, Fouzi Mourji, Saadia Radi et Mehdi Alioua

23 | CHAPITRE 1 : PROFIL DES MIGRANTS ET DES ITINÉRAIRES MIGRATOIRES

37 | CHAPITRE 2 : DÉTERMINANTS ET INTENTIONS DE LA MIGRATION

57 | CHAPITRE 3 : L'ORGANISATION DU QUOTIDIEN

73 | CHAPITRE 4 : LA SANTÉ DES MIGRANTS ENTRE ALÉAS ET WELFARE

93 | CHAPITRE 5 : VOISINAGE ET INTÉGRATION

111 | CONCLUSION

117 | BIBLIOGRAPHIE RÉCAPITULATIVE

123 | ANNEXE 1 : *VERBATIM* DE TROIS ENTRETIENS CHOISIS

171 | ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

180 | LISTE DES AUTEURS

Introduction

1

Les sciences sociales poursuivent simultanément deux buts qui ne sont pas antagoniques mais ne vont pas facilement de pair : décrire le monde et l'améliorer. Il est, en effet, difficile s'intéresser à ce qui fait notre vie comme s'il s'agissait d'une pierre ou d'une plante. On peut contempler les étoiles qu'il n'est pas possible d'atteindre ; on ne peut se contenter de contempler la société. Dès lors, décrire la société, c'est inextricablement y intervenir ou, tout au moins, s'y préparer. Rendre intelligible la diversité des attitudes et des conduites consiste, en effet, comme le soulignait Aron à propos de Montesquieu (Aron, 1967, p. 64 et suiv.), à attribuer un sens à l'histoire que l'on narre. En d'autres termes, lorsque l'on adopte une position descriptive, on énonce à la fois des faits et des valeurs. Il ne s'agit pas de reprendre la vieille idée selon laquelle nos descriptions seraient subjectives et donc que le regard scientifique s'avérerait totalement dénué d'objectivité. Il s'agit seulement de considérer que l'établissement des faits est inséparable de leur mise en cause. Nous ne pouvons pas ne pas avoir un avis sur la manière dont va le monde ; nous avons un avis parce que nous sommes personnellement concernés par sa course. De ce point de vue, le chercheur ne diffère pas de tout un chacun. Il a un avis sur le monde même si cet avis est soumis à des contraintes spécifiques – et cet avis est un « avis social », c'est-à-dire un choix axiologique. Même l'éloge de la neutralité est un avis social, puisqu'il exprime une position dans le monde et par rapport à lui. Ceci n'empêche nullement la neutralité épistémologique ; au contraire, décrire ce qui est à sa juste mesure apparaît comme le préalable à toute amélioration de l'ordre des choses. Tout changement est, d'abord, un changement de perspective.

Décrire les parcours d'intégration des migrants revient ainsi à prendre une série de positions sur la misère, le développement, la décence, la justice, la solidarité, l'identité, les valeurs, la

gouvernance, la coopération et, *last but not least*, le simple bon sens. Le choix même d'un tel sujet découle de l'existence d'un phénomène qui pose de multiples problèmes à de multiples niveaux. Les migrations provenant de l'Afrique subsaharienne sont en premier lieu la conséquence d'une inégalité de développement : il s'agit d'aller rechercher plus au nord les ressources que l'on ne trouve pas chez soi ; viennent ensuite, bien sûr – mais très nettement à distance –, les guerres et les troubles politiques et, enfin – encore plus à distance –, chez les plus jeunes le désir d'aventure, de connaître le monde, tendance que l'on retrouve aussi chez les jeunes Européens, mais qui ne se heurte pas aux mêmes obstacles et aux mêmes difficultés (Alioua, 2011). Ces mouvements assez naturels se heurtent, depuis maintenant de nombreuses années, à la volonté des pays du nord de ne pas accueillir les migrants ou d'en accueillir le moins possible. Les raisons de ce refus sont complexes et ne vont pas de soi. Une part des Européens est devenue craintive vis-à-vis de son identité et de son mode de vie. L'existence de cette crainte induit, chez les gouvernants, une crainte spécifique, à la fois diffuse et précise : perdre les élections à cause d'une politique migratoire qui ne serait pas assez ferme. Il en découle que les mesures restrictives s'accumulent, jusqu'à renvoyer des enfants sans parents dans des pays d'origine qu'ils ne connaissent plus. Cette volonté de fermer l'Europe, quelque illusoire qu'elle soit, s'il s'agit d'y parvenir vraiment et sans trop de conséquences, a néanmoins des effets, le principal étant de constituer l'Afrique méditerranéenne, d'abord, en marche-frontière et, ensuite, en nouvelle destination de migration. C'est ainsi que le Maroc, traditionnellement pays d'émigration, est successivement devenu un pays de transit puis d'immigration. C'est notamment ce que montre l'enquête qui suit : la grande majorité des migrants subsahariens a comme destination le Maroc. De ce point de vue, les politiques européennes de restriction drastique de l'immigration ont bien un impact : elles détournent partiellement les flux migratoires lorsqu'il existe un objectif substituable.

Cette transformation est d'importance ; elle accompagne un ensemble de dynamiques et d'orientations que connaît simultanément le pays. La première de celles-ci est la redéfinition cosmopolite de l'identité marocaine par la

Constitution du 29 juillet 2011, comme l'indique l'alinéa 2 de son préambule : «... Le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassani, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.»

La deuxième est la réorientation de la politique étrangère vers l'Afrique subsaharienne par rapport à laquelle le Maroc aspire à devenir une puissance régionale. La troisième est la promotion d'un islam malékite marocain modéré en rupture avec l'islam salafiste et wahhabite. La quatrième – plus ancienne – est la pénétration de la culture des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Ce sujet demeure toujours quelque peu polémique, mais, si l'on peut regretter les lenteurs et les dysfonctionnements de ce processus, la posture consistant à prétendre que rien n'a changé est tout simplement indéfendable. Aujourd'hui, le référentiel des droits de l'homme est devenu irréfragable. Mais revenons aux trois premières orientations, car elles structurent, cumulées, un positionnement remarquable et, souvent, sous-estimé. En se redéfinissant comme puissance régionale, le Maroc est en train de développer une politique étrangère dans laquelle ses autres identités proclamées, « magrébine » et « arabo-musulmane », ne sont précisément plus les déterminants de ses choix. Une fois de plus, il apparaît que l'on fait d'abord la politique étrangère de sa géographie ; or, les frontières du Maroc – Sahara algérien compris – sont essentiellement africaines.

Les conséquences de cette orientation majeure sont que le Maroc doit traiter d'une certaine manière les migrations subsahariennes, notamment en ce qui concerne la politique des visas, que l'Europe le presse de durcir. Cette option serait totalement contraire à ses intérêts. La politique des visas de la plupart des pays européens est, on le sait, déterminée non par les intérêts diplomatiques objectifs de ceux-ci – vis-à-vis desquels elle s'avère, en fait, des plus fâcheuses –, mais, en tout premier lieu, par les craintes électorales des acteurs politiques. En effet, l'attractivité d'un pays en termes économique et culturel – bref ce qui ressortit de sa politique d'influence – est fortement corrélée à son attractivité migratoire. On peut difficilement attirer en excluant les flux humains, dire « aimez-nous », « faisons des affaires ensemble » et, en même temps, « restez chez vous ». En d'autres termes, on

ne peut sérieusement attirer en fermant les portes et en faisant subir à ceux que l'on autorise finalement à entrer une affligeante série de petites humiliations préalables. Pourquoi? Parce qu'ils finissent par tourner leurs regards ailleurs. La Turquie a beaucoup fait pour sa popularité dans le « monde arabe » en autorisant l'entrée sur son territoire sans visa. Certes, la situation de domination des grands pays européens, notamment la France, est telle que les conséquences négatives de cette politique étrangère dictée par des considérations domestiques demeurent, pour l'instant, sinon marginales, du moins relativement faibles. Il n'en serait pas de même du Maroc, qui aspire, lui, à acquérir une position et doit donc veiller à accroître son attractivité. De ce point de vue, le différentiel des politiques migratoires est particulièrement important. C'est, au sens propre du terme, un avantage comparatif. Cette option apparaît d'autant plus facile à mettre en œuvre que, dans l'état actuel des choses, la migration n'est pas un sujet de débats politiques et de concurrence entre les partis. Le Maroc peut donc faire, dans ce domaine, une politique étrangère conforme à ses intérêts.

Conforme à ses intérêts extérieurs, cette politique étrangère est aussi conforme à l'identité que le Maroc travaille depuis presque trois décennies à acquérir : celle d'un pays respectant les droits de l'homme et développant l'Etat de droit. Le traitement des étrangers aux frontières et les conditions d'accueil et de traitement des migrants constituent des épreuves d'adéquation à cette identité. C'est dans ce sens-là aussi qu'il faut comprendre le lancement de la Nouvelle politique migratoire septembre 2013. De fait, celle-ci avait été précédée d'un rapport du Conseil national des droits de l'homme allant en ce sens. A ce propos aussi, il faut se garder d'assimiler les déclarations aux réalisations. S'agissant des politiques publiques, et dans le meilleur des cas, on ne peut jamais faire tout ce qu'on devrait, et on ne fait jamais totalement bien tout ce qu'on fait. Lorsque le sujet, de plus, comporte des aspects sécuritaires et implique de nombreuses parties prenantes, il est très difficile pour les politiques publiques d'être optimales par rapport à leurs buts déclarés. Il ne faudrait pas, pour autant, assimiler le défaut d'optimalité ou la recherche d'une seule optimalité de second ordre à une absence de réalité. La politique suivie par le Maroc a des conséquences, et celles-ci sont quotidiennes. Avant la

politique de régularisation, en cas de dispute ou d'altercation entre migrants et Marocains, la phrase « on va appeler la police » avait souvent pour effet immédiat de permettre aux protagonistes marocains de l'emporter ; aujourd'hui, il n'est pas rare que le migrant, fût-il en situation irrégulière, réponde « je suis régularisé, appelez la police » rééquilibrant la situation à son profit. Certes, ce ne sont que de petites interactions, mais elles témoignent de ce que Borges nommait (dans un autre contexte) la pénétration d'une forme, c'est-à-dire, ici, la pénétration de l'Etat de droit, dans sa forme première : l'idée qu'il existe des droits opposables aux prétentions d'autrui, des garanties. Même s'il est nécessaire de pousser sans cesse au respect accru de ceux-ci et à leur augmentation, il importe de tenir compte de ce que leur pénétration est une dynamique historique, c'est-à-dire inévitablement étendue dans le temps, au sens exact où Norbert Elias parlait de processus de civilisation : une tendance générale incarnée dans de multiples dispositifs d'interaction. Si bien traiter les migrants est donc un impératif moral conjugué au présent, la réalité de ce respect est d'abord un processus sociologique inscrit dans l'histoire ; les temporalités ne sont pas et ne peuvent pas être les mêmes.

Ce processus sociologique est complexe, car son développement modifie profondément les situations. La proclamation par la Constitution d'une identité marocaine cosmopolite est, certes, une étape importante dans l'actualisation et, pourrait-on dire, dans la libéralisation de l'identité du pays – comme dans la prophylaxie du monisme culturel promu par les partisans de la réislamisation¹ –, mais cette identité n'est pas encore un fait social manifeste, même s'il est latent. Ici, l'épreuve est bien celle de l'intégration des migrants ; et il faut la considérer prospectivement. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de la transformation d'une immigration de transit en une immigration de résidence. C'est le moment où les migrants s'inscrivent de façon continue, et donc toujours plus ou moins polémique, dans le quotidien d'une société.

S'inscrire dans le quotidien d'une société est une chose complexe, impliquant de nombreux mécanismes. Trois, au moins, s'imposent d'emblée : (1) les migrants deviennent

nécessairement l'objet de politiques publiques internes et, notamment, de politiques sociales; (2) ils entrent dans des relations de familiarité avec les nationaux; (3) à plus ou moins brève échéance, la conception de la nationalité s'inscrit dans une dynamique de reformulation. Ces trois grands mécanismes s'enclenchent lorsque les migrants se stabilisent dans un lieu, les deux premiers notamment. La stabilisation n'implique pas l'intégration, mais elle en constitue certainement le début. Elle n'implique même pas que les migrants aient décidé de renoncer à leur prochaine destination. Elle implique, en revanche, que leurs relations avec la société dans laquelle ils se trouvent s'intensifient.

De la stabilisation découle, en effet, plusieurs choses dont la première est la participation des migrants à un environnement dans lequel ils entrent dans des relations informelles avec les nationaux. Loger dans un quartier, c'est, au bout d'un certain temps, avoir des relations de voisinage, être connu de l'épicier et bénéficier éventuellement d'une modeste ligne de crédit chez lui. C'est aussi être engagé dans des activités diverses destinées à gagner de l'argent. Ces activités peuvent être informelles, comme beaucoup d'activités au Maroc, ou, dans certains cas, formalisées par un contrat de travail; elles peuvent alterner. La mendicité peut, ainsi, venir soutenir une activité mal rémunérée. Dès lors que les migrants se voient offrir la possibilité de régulariser leur séjour, leurs relations avec leur environnement se modifient, en ce sens que les interactions avec les Marocains commencent à s'équilibrer. C'est à ce moment qu'ils deviennent l'objet de politiques publiques ou sont inclus dans celles-ci. Les étrangers régulièrement installés font partie de la population destinataire des différentes politiques publiques mises en œuvre par les gouvernants dans les domaines de la santé et de l'éducation notamment, mais aussi par rapport à tout ce qui relève de la réglementation du travail, de la protection sociale, etc. Cette inclusion est importante parce qu'elle étend la « zone de stabilité » des migrants. Celle-ci, en effet, n'est plus seulement constituée de relations informelles avec le voisinage mais de relations de droits partagées avec la population.

Avec la stabilisation d'une partie des migrants, deux problèmes vont se poser à plus ou moins moyen terme : (1) l'augmentation du nombre des migrants et, partant, l'inévitable réitération des campagnes de régularisation ; (2) l'acquisition de la nationalité. Le premier point découle de la structuration et du fonctionnement même des migrations. Premièrement, il est clair que l'attractivité du Maroc comme pays de destination ne va pas se réduire dans les années qui viennent ; elle devrait, au contraire, augmenter. Les différences économiques vont rester ce qu'elles sont. A cette donnée première vont s'en ajouter deux autres. Tout d'abord, la présence d'une communauté installée au Maroc favorisera les migrations, en augmentant l'information (et la précision de l'information) des candidats au départ, voire en multipliant les points d'arrivée. Ensuite, la campagne de régularisation va avoir un effet incitatif, puisqu'elle contient la promesse d'une série de rééditions, c'est-à-dire la possibilité, pour les migrants, de n'être plus clandestins et donc de voir leurs conditions de séjour et de travail facilitées. La question de la nationalité est vue, bien sûr, dans la situation actuelle, des plus prospectives, mais il est indiscutable qu'elle finira par se poser : avec l'augmentation des populations subsahariennes et de la durée du séjour, le nombre de ménages conjugaux, très faible actuellement, ne pourra qu'augmenter, entraînant par là même la naissance et la scolarisation d'enfants sur le sol marocain. Quelle sera la situation de ces enfants par rapport au droit marocain ? La nationalité marocaine est, on le sait, très restrictive. Pourra-t-elle, à terme, ne pas s'ouvrir à des personnes nées, socialisées et éduquées sur son sol et dans ses institutions ? La question n'est pas simple : la présence de vieux préjugés à l'encontre des « Noirs », le fait qu'une part d'entre eux soient chrétiens, la prédilection pour l'identité culturelle « arabo-musulmane », tout cela ne peut que créer des tensions et nourrir des attitudes de refus.

Nous venons d'esquisser, très rapidement, un tableau de l'évolution probable des dynamiques migratoires et de la trajectoire des migrants à l'intérieur de la société marocaine. Qu'est-ce qui en soutient la plausibilité et la probabilité dans l'enquête dont nous présentons les résultats ? Principalement un ensemble de quelques tendances fortes : le fait que plus de la moitié des migrants choisisse le Maroc comme destination,

que la durée des séjours tende à s'allonger, que même ceux qui s'avèrent déçus n'envisagent pas de repartir, qu'ils croient majoritairement que leur situation – le plus souvent précaire – va s'améliorer et qu'ils tissent, malgré tout, des liens avec des Marocains. A ceci s'ajoute le fait que la plupart des migrants sont arrivés au Maroc par avion, c'est-à-dire légalement, profitant de la relative ouverture du pays, notamment en ce qui concerne les visas. Si l'on considère ces raisons et le contexte, il est clair que le tableau que nous venons de brosser décrit, au moins pour une large part, le sens que prendront les choses. Ceci, bien évidemment, ne doit pas nous faire oublier les circonstances quotidiennes de la vie des migrants. Pour la plupart, les choses ne sont pas faciles.

Elles relèvent, pour une large part, de ce que le Maroc est indépendamment de la migration, de sorte que le sort des migrants subsahariens est aussi celui d'une partie des Marocains – si l'on met, bien sûr, de côté le racisme ordinaire et très présent dont ils sont victimes. C'est ainsi, par exemple, que l'accès aux soins des migrants est loin d'être aisé ; mais c'est aussi le cas pour de nombreux Marocains malgré la généralisation du RAMED (Régime d'assistance médicale). C'est également ainsi que de nombreux migrants travaillent dans le secteur informel avec aussi bien des semaines quasi complètes de travail (incluant donc au moins l'un des jours du week-end) que des horaires allongés (allant au-delà de la durée légale), le tout avec une discontinuité dans les périodes de travail. Ces conditions sont aussi celles de très nombreux Marocains et se retrouvent, du reste, dans d'autres économies émergentes, où l'accès à l'activité l'emporte sur la régulation du travail et où cet équilibre représente probablement un moindre mal. De fait, étant en situation irrégulière, les migrants ne trouveraient pas à s'employer *formellement* dans le secteur formel et, du reste, ne seraient pas attractifs.

La situation d'une partie de la population d'un pays – quelle que soit son origine – est, en effet, la conséquence d'un état général des choses et nullement un phénomène localisé et doté de paramètres propres. C'est, en somme, un analyseur des avantages et des désavantages de celui-ci et, pour le dire

normativement, de ses qualités et de ses défauts. Le monde contemporain est partagé entre la déférence vis-à-vis de principes de solidarité et d'humanisme et l'attachement presque viscéral à des intérêts et à des croyances leur portant sans cesse atteinte. A ceci s'ajoutent, bien sûr, les systèmes d'idées tenant ouvertement la solidarité ou l'humanisme pour, au mieux, des billevesées et, au pire, un mal à combattre. Le sort réservé aux migrants apparaît ainsi comme l'un des meilleurs révélateurs de la portée effective de ces principes, c'est-à-dire de leur capacité à engager les institutions, les gouvernants et les particuliers. Les migrants, en effet, sont par nature des « autres », des « non-citoyens » et des « non-électeurs ». Les traiter avec décence représente donc un engagement plus fort vis-à-vis de ces principes que lorsqu'on traite avec décence ses propres concitoyens. C'est une épreuve. Dans la crise des migrants syriens, la plupart des pays européens – à l'exception sans doute de l'Allemagne – l'ont totalement ratée, et l'Europe elle-même a échoué lamentablement à incarner les valeurs qu'elle proclame. A vrai dire, le traitement de l'immigration, qui la caractérise depuis plusieurs années, ne laissait pas espérer mieux. La situation actuelle relève donc moins de la déception que de la confirmation. Disons les choses avec un peu d'emphase – mais de tels sujets ne peuvent échapper à l'emprise de ce que Pareto nommait des « résidus » –, lorsque la solidarité et l'humanisme sont réservés à l'entre soi des nationaux, ils ne sont plus qu'une version affadie ou, plus exactement, contrefaite de la solidarité et de l'humanisme, car le critère de leur mise en œuvre cesse alors d'être l'humanité partagée ; il en découle que la solidarité et l'humanisme deviennent conditionnels, variables et, pour tout dire, arbitraires. Ce n'est qu'en réussissant l'exercice de donner des droits à des non-ressortissants que l'on établit avec suffisamment de force les principes à partir desquels les ressortissants ont des droits. Certaines valeurs ne peuvent, en effet, être ce que les économistes nomment des biens de club, c'est-à-dire des biens dont on peut exclure autrui sans porter préjudice à leur qualité même. Les responsables de la nouvelle politique migratoire marocaine semblent avoir bien compris le caractère holistique des valeurs qu'ils défendent. Il reste à en réussir la mise en œuvre.

2

L'enquête dont nous présentons les résultats ci-dessous a été conduite d'un point de vue à la fois qualitatif et quantitatif. Il s'agissait de pouvoir dessiner les caractéristiques des migrants au-delà des cas particuliers, bref de présenter des tendances et de pouvoir, en même temps, entrer dans les détails de celles-ci – dans leur pâte humaine, si l'on peut ainsi dire. L'enquête quantitative, qui a été conduite durant l'automne 2015 et le début de l'hiver 2016, s'est déroulée dans cinq villes : Casablanca, Mohammedia, Rabat, Salé et Tanger. Elle a porté sur 1 453 personnes. Elle a été réalisée par une équipe d'étudiants du master d'Économétrie de l'Université Hassan II de Casablanca, sur la base d'outils élaborés au LASAARE (Laboratoire de statistique appliquée à l'analyse et la recherche en économie – <http://www.lasaare.com/>), sous la direction de Fouzi Mourji. La partie de l'enquête conduite à Tanger a connu des difficultés particulières, les enquêteurs ayant succédé de peu à une intervention de la police visant les migrants. Le questionnaire élaboré par l'équipe du LASAARE figure en annexe. Cette enquête apporte de nombreuses données jusqu'alors inédites.

L'enquête qualitative a été conduite par Saadia Radi, principalement à Casablanca, à Rabat et à Tanger et a porté sur 25 personnes, avec des entretiens d'une durée variable, les plus courts durant une demi-heure et les plus longs une heure et demie. Elle a suivi la méthode « boules de neige », consistant à obtenir des contacts des premières personnes interrogées et des contacts de ces contacts. La méthode est efficace, dans la mesure où elle facilite les rencontres, puisque les personnes sollicitées le sont avec l'introduction d'une de leurs connaissances. Comme toutes les méthodes commodes, elle possède aussi des biais, le plus évident étant le biais de sélection. Cependant, dans la mesure où cette enquête ne visait pas à établir des fréquences mais à approfondir des « vécus », ces biais ne doivent pas surévalués. Toutefois, il est clair que la poursuite d'entretiens avec les migrants subsahariens n'est pas aussi aisée que lorsqu'il s'agit d'enquêtes conduites avec des Marocains. Cette difficulté révèle tout l'inconfort de leur

situation, qui apparaît davantage dans les entretiens que dans les résultats de l'enquête quantitative. D'une certaine manière, il semble que le vécu associé à des situations que l'on qualifierait objectivement d'intermédiaires – c'est-à-dire ni confortables ni, en même temps, vraiment dures² – soit toujours bien plus négatif que la description de la situation ne le suggérerait. C'est un aspect essentiel des choses : le ressenti d'une situation fait partie de la situation elle-même, de sa définition. Ce n'est pas un jugement externe sur celle-ci, jugement qui peut être plus ou moins juste. Lorsqu'un migrant dit que sa vie est « pourrie », ce constat fait partie de sa vie. Il s'agit donc d'un fait « épistémologiquement objectif », selon l'expression de John Searle, en d'autres termes aussi objectif que les données laissant entendre que sa vie ne serait pas « si pourrie » que ça. Nous n'avons pas procédé à des mesures quantitatives de bien-être, qui n'auraient finalement indiqué rien d'autre qu'un état de perception à un moment donné et aurait laissé ouverte, comme elle l'est maintenant, la question de la pondération entre un ressenti assez négatif et un état objectif de la situation est toujours problématique, puisque l'on est amené, comme observateur, à pondérer les aspects objectifs et les aspects subjectif d'un point de vue extérieur à celui des acteurs. Toutefois, l'enquête quantitative a mis à notre disposition des données pouvant servir de proxy et permettant ainsi de se faire une idée sur la présence et l'orientation de pondérations chez les migrants. C'est le cas de la question : « Pensez-vous que dans les années à venir, si vous restez au Maroc, votre satisfaction va augmenter ? », où la personne interrogée est conduite, par la nature même de la question, à opérer une pondération. Ceci nous procure une mesure finale de la situation, c'est-à-dire une mesure fondée sur la manière dont l'individu établit, rétrospectivement (par les données qu'il mobilise) et prospectivement (en se projetant dans l'avenir) un équilibre entre les avantages et les désavantages de sa situation.

Le développement et l'intérêt spécifique de l'économie du bonheur sont précisément fondés sur le fait que les conséquences des dynamiques socio-économiques et des politiques publiques ne sont pas tout bonnement mesurables en termes objectifs, mais que la mesure finale, celle qui synthétise l'ensemble des variables, relève du ressenti. Sans entrer dans

un débat épistémologique dont l'introduction de ce rapport ne saurait être le lieu, il est important de souligner que l'ensemble des actes et dispositifs administratifs, des institutions, des réglementations, des mesures et des lois ont comme destinations finales la régulation des êtres humains et comme destinataires des personnes précises et singulières. Il est donc juste de les évaluer par rapport à celui-ci. Prenons le passage d'un entretien où une réfugiée subsaharienne se plaint :

«Vous savez on ne reçoit rien de tout ce qu'on avait le droit. Tout ce qu'on a eu le droit on ne reçoit rien, et on est livré à nous même. Et on est là, c'est vraiment le côté, les Syrien on s'occupe de eux. Tu peux voir un Syrien, on s'occupe de tout, et il a droit à tout ce qu'il a droit, tout. Mais nous les Subsahariens rien. Rien, rien. Vous pouvez demander si on a trouvé quelque chose, on ne reçoit rien.»

Ce qui est important, ici, n'est pas d'abord de connaître le dispositif qui s'applique mais de savoir pourquoi la personne ressent ce qu'elle ressent. C'est, en somme, une autre perspective qui s'ouvre avec un autre type de question comme : «Que faudrait-il prévoir pour que X n'éprouve pas cela ?» On pourrait multiplier les mêmes approches. Elles consistent à voir les choses depuis la position du destinataire final d'un ensemble d'activités plus ou moins complexes et à remonter vers les différents mécanismes dont l'effet cumulé est de produire son ressenti. Nombre de travaux ont commencé à s'orienter vers de telles situations de contacts entre les dispositifs et les individus (par ex. Dubois, 1999). Un premier travail d'importance, conduit dans cette perspective à propos des migrants, vient d'être achevé (Khrouz, 2016). Ces travaux sont précieux parce qu'ils impliquent des ajustements centrés sur les personnes. Compte tenu des conditions de réalisation de la présente enquête et de son cahier des charges, nous n'avons pu aller très loin dans cette voie, si ce n'est en donnant ponctuellement la parole aux migrants, en faisant cohabiter, dans les chapitres, des données quantitatives et des données qualitatives et en posant certaines questions (dans l'enquête quantitative) entraînant les enquêtés à pondérer leur ressenti. La pondération est importante parce qu'elle permet de comprendre comment on peut, à la fois, avoir

un ressenti négatif et se maintenir dans la même trajectoire. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la constance des trajectoires dans l'approche prospective des migrations.

L'analyse des différentes données recueillies a été menée tantôt conjointement, tantôt séparément et simultanément par les auteurs de l'ouvrage. La première version du manuscrit a été rédigée sur cette base par Jean-Noël Ferrié et a été revue par les autres auteurs. La division en chapitres suit au moins en partie les grandes divisions de l'enquête quantitative, qui est au centre de la présente publication. Le premier chapitre tente de dresser le profil sociodémographique des migrants. Le deuxième chapitre s'intéresse, quant à lui, aux déterminants, notamment conjoncturels, de la migration comme aux intentions des migrants. Le troisième chapitre porte sur l'effectuation de la migration elle-même : son parcours et ses coûts. Il n'est sans doute pas inutile de considérer celle-ci comme un investissement dans la recherche d'une meilleure situation, c'est-à-dire comme une attitude rationnelle plutôt que comme une aventure illégale et risquée ou le simple produit du malheur. Le quatrième chapitre porte sur l'organisation du quotidien des migrants, et tout particulièrement le travail et le logement. Le cinquième chapitre traite de l'accès aux soins. Enfin, le sixième et dernier chapitre aborde, enfin, la question du « voisinage » et de la perception des Marocains par les migrants, c'est-à-dire de l'insertion dans la société marocaine. Nous terminons par une conclusion contenant deux types de recommandation : tout d'abord, des recommandations portant sur les nécessaires compléments d'enquête et les non moins nécessaires approfondissements de recherche, dont certains sont, du reste, déjà en cours ; ensuite, des recommandations portant sur les politiques migratoires. Ces dernières recommandations sont, de loin, les plus problématiques, puisqu'elles dépendent d'arbitrages entre des buts et des intérêts souvent contradictoires ainsi que nous l'avons souligné, à différentes reprises, dans le cours de cette introduction. Le traitement des migrations et des migrants est, en effet, étroitement lié à l'état supposé ou avéré de l'opinion et aux conséquences politiques qui peuvent en découler. Nous avons essayé de formuler nos recommandations depuis la position du spectateur impartial d'Adam Smith, en gardant toutefois à l'esprit qu'elle s'établit sur la sympathie régulée

et non sur l'indifférence (Smith, 2011, p. 44-47). L'ouvrage se termine par deux annexes, une première consacrée à la transcription *verbatim* de quelques entretiens et une seconde présentant le questionnaire ayant servi à l'enquête. Par commodité, nous avons regroupé les références des ouvrages cités dans les chapitres à la fin de ceux-ci, tout en conservant une bibliographie récapitulative après les annexes.

Nous avons conscience des limites de ce premier travail comme des avancées qu'il comporte. Les données qui ont été recueillies vont permettre d'approfondir, grâce aux articles dont elles seront la matière première, le point de vue d'ensemble livré dans les pages qui suivent. Par ailleurs, une meilleure compréhension des phénomènes migratoires impliquerait la réitération de cette enquête. Ce n'est que par ce moyen que l'on pourra se faire une idée de la dynamique exacte des migrants et de l'effectivité, dans la durée, des tendances ici décrites.

Jean-Noël Ferrié
Fouzi Mourji
Saadia Radi
Mehdi Alioua³

NOTES

- 1 | *La réislamisation n'est ni l'islamisme ni la radicalisation. Il s'agit de la dynamique consistant à instaurer la domination du référentiel musulman dans sa version ritualiste et littéraliste. Cette dynamique n'implique pas la politisation. En revanche, elle en constitue le terreau (Ferrié, 2004). Réislamisation, islamisme et radicalisation sont donc des attitudes et des situations articulées les unes aux autres.*
- 2 | *Situations qui concernent une part des personnes rencontrées. Il est évident que, pour toute une autre part, les conditions et le vécu sont tout simplement durs.*
- 3 | *Jean-Noël Ferrié est politiste, directeur de recherche au CNRS (UMR PACTE, Grenoble), directeur du Laboratoire d'études politiques et de sciences humaines et sociales (LEPOSHS) de l'Université internationale de Rabat et coordonateur du Laboratoire international associé du CNRS : « Inégalités, développement et équilibres politiques » (LIA IDE). Fouzi Mourji est économiste, professeur à l'Université Hassan II de Casablanca, directeur du LASAARE et chercheur associé au LEPOSHS. Saadia Radi est anthropologue, chercheuse associée au LEPOSHS. Mehdi Alioua est sociologue, professeur à l'Université internationale de Rabat, chercheur au*

LEPOSHS et coordonateur du LIA IDE. Cette publication s'inscrit dans le cadre des activités du Laboratoire international associé du CNRS : « Inégalités, développement et équilibres politiques » (LIA IDE), dont l'ensemble des auteurs est membre.

BIBLIOGRAPHIE

- Alioua M., 2011, « Jeunes transmigrants subsahariens au Maroc », dans Lorcerie, F., dir., *Pratiquer les frontières: jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, Paris, CNRS-Editions.
- Ferrié J.N, 2004, *le Régime de la civilité: public et réislamisation en Egypte*, Paris, CNRS-Editions.
- Khrouz N., 2016, *la Pratique du droit des étrangers au Maroc: essai de praxéologie juridique et politique*, Université Grenoble-Alpes, Thèse de science politique sous la direction de B. Dupret.
- Smith A., 1999 [1759], *Théorie des sentiments moraux*, Paris, PUF.

Chapitre 1

Profil des migrants et des itinéraires migratoires

Qui sont les migrants? La question du profil est, bien sûr, des plus importantes, puisqu'elle détermine, conjointement avec les conditions socio-économiques du pays d'émigration et les attentes concernant le pays d'immigration, la sélection des migrants. Tout le monde ne part pas, même dans des circonstances initiales équivalentes. Il y a donc des profils plus portés au départ que d'autres. Le sexe, l'âge et le niveau d'étude influent lourdement sur la propension à partir.

1. LE SEXE, L'ÂGE ET LES ÉTUDES

Les migrants sont presque au trois quarts des hommes. Il apparaît que, sur certains aspects, les mouvements migratoires de l'Afrique subsaharienne vers le Maroc (comme pays de destination ou de transit) ressemblent aux premières vagues de migration des Maghrébins vers l'Europe. Au départ, elles étaient essentiellement masculines, avec une féminisation progressive et forte au fur et à mesure des années. Ces résultats sont proches de l'enquête de l'AMERN qui, en 2007, donnait le taux de 79,7% d'hommes (AMERN, 2008, p. 21).

Sexe	Pourcentage
Femme	25,69
Homme	74,31
Total	100,00

Très majoritairement hommes, les migrants subsahariens sont généralement jeunes. Leur âge approche les 28 ans, et l'étendue statistique est large puisqu'elle va des bébés aux personnes du troisième âge.

Variable	Obs	Moyenne	Std. Dev.	Min	Max
Âge	1 431	27,80	8,124	0	75

Le tableau ci-dessous permet de préciser les tranches d'âge où se concentrent les migrants, montrant que la quasi-totalité des migrants (94,63 %) est constituée des tranches d'âge où le potentiel d'activité est optimal (les 15-44 ans). Les plus de 45 ans représentent une faible proportion, ce qui n'a rien d'étonnant. Le fait que la tranche d'âge la plus importante soit la tranche des 25-34 ans suggère une relation avec la durée des années d'études, dont nous allons retrouver la confirmation plus avant, lorsque nous traiterons directement de cette caractéristique. Il y a très peu de personnes âgées et, de manière remarquable, très peu de migrants âgés de plus de 45 ans. Ce trait provient, pour l'essentiel, du caractère relativement récent de la migration. En bonne logique, considérant une certaine tendance à l'allongement des séjours (voir *infra*), cette distribution par âge devrait se modifier progressivement.

Âge en années révolues	Pourcentage
moins de 15 ans	2,73
de 15 à 24 ans	26,42
de 25 à 34 ans	54,30
de 35 à 44 ans	13,91
de 45 à 54 ans	2,03
plus de 55 ans	0,63
Total	100,00

Il n'est pas étonnant, considérant la répartition par âge, que la plupart (74,29 %) des migrants soient célibataires. Une forte proportion des mariés (17,95 % = 24,39 - 6,44) vivent loin de leur conjoint. L'enquête de l'AMERN indiquait, elle, qu'il y avait 82,2 % de célibataires (AMERN, 2008, p. 24). Cette part semblerait donc en train de se restreindre quelque peu. Toutefois, ceci n'entraîne qu'une faible modification dans la structure des ménages interrogés, puisque la plupart des personnes mariées vivent au Maroc en état de « célibat géographique ».

Statut matrimonial	Pourcentage
Célibataire	74,29
Marié(e)	24,39
Divorcé(e)	0,97
Veuf(ve)	0,35
Total	100,00

Durée du séjour au Maroc	Pourcentage
moins de 6 mois	10,09
moins de 1 an	13,40
moins de 2 ans	21,46
moins de 4 ans	27,18
moins de 8 ans	21,76
plus de 8 ans	6,10
Total	100,00

Ainsi que nous l'indiquions, la majorité des séjours se situent entre deux ans et huit ans, ce qui souligne que ces migrations commencent à avoir une certaine profondeur. Nous nous retrouvons avec des durées qui tendent à exclure plus sûrement les migrations de transit au fur et à mesure que le temps passé au Maroc augmente. En fait, la question qui se pose dans ces cas-là (notamment à partir de séjour dépassant les quatre ans) serait plutôt celle de la migration retour, dont les déterminants sont également complexes.

Variable	Obs.	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Âge au premier départ	874	24,73	6,302	6	62

L'âge moyen des migrants lors du (premier) départ, le milieu d'origine (rural/urbain) comme le niveau d'étude rejoignent plusieurs résultats de travaux empiriques sur les mouvements migratoires à travers le monde. Les personnes qui migrent sont de milieux relativement plus aisés et possèdent un certain niveau d'éducation (par ex. les migrants mexicains aux Etats-Unis : Marcelli et Cornelius, 2001 ; Rendall et Parker, 2014). Or, dans les pays en développement, la prévalence de la pauvreté est bien plus élevée en milieu rural. Il en découle que ce sont davantage

les personnes vivant en milieu urbain qui peuvent prétendre à disposer des moyens nécessaires pour financer leur migration. La littérature indique également qu'une partie de la migration à l'extérieur se fait en deux étapes : (a) du milieu rural vers le milieu urbain et (b) de celui-ci vers l'étranger, le temps de travailler et de réaliser les économies nécessaires pour financer la migration. De plus, venir en ville permet d'accéder à l'information idoine. Les migrants sont donc plutôt des urbains ayant au moins suivi des études secondaires, comme le montrent les deux tableaux ci-dessous :

Milieu de résidence dans le pays d'origine	Pourcentage
Rural	4,07
Urbain	91,42
Péri-urbain	4,51
Total	100,00

Niveau d'éducation	Pourcentage
Néant	9,06
Niveau primaire	4,24
Niveau secondaire	37,43
Niveau supérieur	49,27
Total	100,00

Le niveau d'éducation des migrants est manifestement élevé : presque la moitié d'entre eux ont suivi des études supérieures. Ces résultats, même s'ils vont dans le même sens que l'enquête conduite par l'AMERM, s'avèrent malgré tout nettement différents. Selon cette enquête, en effet, si 32,4% des migrants ont un niveau secondaire (ce qui est assez proche de nos résultats), seulement 16,1% auraient un niveau supérieur et 31,7% seraient sans niveau d'instruction (AMERM, 2008, p. 27). Ceci s'explique par le fait qu'une partie d'entre eux sont des étudiants, mais surtout par le fait que la migration requiert des ressources financières et qu'il existe généralement une corrélation entre le fait de poursuivre des études supérieures et de disposer d'un peu plus de moyens que les autres. Par ailleurs, les personnes éduquées sont mieux armées pour obtenir et mettre à profit l'information nécessaire à la migration. Sans doute le sont-elles également du point de

vue du capital social, c'est-à-dire de la capacité à accéder à des réseaux et à obtenir des soutiens. Nous noterons également que ce niveau d'éducation élevé influe sur l'intégration des migrants à deux titres : au niveau professionnel, il ouvre la porte pour certains à des activités dans le secteur formel (banques assurances, journalisme...); au niveau social, en revanche, les effets sont contradictoires, car si, d'un côté, l'éducation facilite précisément l'acquisition d'un capital social, de l'autre, elle suscite des «rejets», les diplômés migrants étant perçus comme des concurrents des diplômés marocains. Ceci dit, il faut également tenir compte de la tendance des migrants à accepter le déclassement par rapport aux emplois correspondant à leur diplômes (par ex. Nahmed, 2014). Mais, dans un cas comme dans l'autre, ils se positionnent comme concurrents.

Pays d'obtention du plus haut diplôme	Pourcentage
Au pays d'origine	88,04
Au Maroc	9,95
Dans un autre pays de l'Afrique	0,88
Dans un pays européen	0,63
Autre	0,50
Total	100,00

La forte proportion (88 %) des migrants diplômés dans leur pays d'origine conforte l'analyse que nous avons faite plus haut : les migrants arrivent après avoir été diplômé. La migration n'est pas une alternative aux études mais s'inscrit, tout au contraire, dans la même logique d'accession à un emploi et à des ressources. La proportion restante des diplômés (9,95 %) concerne en partie les étudiants vivant au Maroc ou ceux qui y sont restés après l'obtention de leur diplôme.

Nombre d'années depuis l'obtention du plus haut diplôme	Pourcentage
1 an	3,30
de 2 à 4 ans	25,03
de 5 à 7 ans	16,65
de 8 à 10 ans	13,72
plus de 10 ans	41,30
Total	100,00

L'ancienneté des diplômés conforte la proportion importante des diplômés dans leur pays d'origine. Elle apparaît en cohérence avec la durée de séjour des migrants au Maroc. Elle souligne que, dès le début, la migration vers le Maroc a été une migration de diplômés et d'actifs. En effet, la plus grande partie des migrants est composée d'actifs occupé dans leurs pays ou d'étudiants ou d'élèves d'école coranique. En ce sens, la migration apparaît bien comme une modalité de la recherche d'emploi, ce qui est conforme aux buts déclarés des migrants : ils viennent pour travailler et seraient prêt à repartir chez eux, s'ils étaient sûrs d'y trouver un travail. Ce constat donne raison aux auteurs qui, comme Jean-Pierre Azam, soutiennent que l'aide publique au développement serait plus efficace que les contrôles pour réduire les migrations (Azam et Berlinschi, 2009). Il est clair que l'un des aspects à considérer, dans cette perspective, concerne les conditions du travail et sa valorisation dans les pays de départ.

Type d'activité dans le pays d'origine	Pourcentage
Actif occupé (y compris dans le secteur informel)	58,70
A la recherche d'un emploi	7,60
Inactif	0,88
Etudiant ou élève d'école coranique	29,28
Etudiant et actif	2,29
Enfant de plus de 7 ans non scolarisé	0,07
Enfant de moins de 7 ans	0,37
Autre	0,81
Total	100,00

2. SITUATION PROFESSIONNELLE, COÛTS ET ESPOIRS FINANCIERS DE LA MIGRATION

La consultation du statut professionnel des migrants dans le pays de départ montre bien que celui-ci n'était pas satisfaisant et relevait très certainement de l'informel (et sans doute faut-il additionner ici les « indépendants » et les « salariés non déclarés »). Seul un peu plus de 16% de notre population bénéficiait d'un emploi salarié.

Statut professionnel dans le pays d'origine	Pourcentage
Employeur	2,67
Indépendant	51,33
Salarié déclaré	16,14
Salarié non déclaré	25,00
Aide familial	1,21
Apprenti	3,16
Autre	0,49
Total	100,00

Il en découle la principale raison du départ : la volonté d'améliorer son niveau de vie. Le résultat est massif, comme le montre le tableau ci-dessous :

Raison du départ	Pourcentage
Conflit politique	10,31
Améliorer son niveau de vie	64,24
Rejoindre sa famille	3,32
Suivre ses études	18,39
Autre	3,75
Total	100,00

Si l'on considère, maintenant, le tableau ci-dessous, 57,95 % des revenus des membres de notre population sont inférieurs ou égaux au revenu marocain moyen (2 413 dirhams par mois), la plus grande proportion de ceux-là étant, en fait, clairement inférieure à celui-ci ; 42,04 % sont, en revanche, supérieurs ou égaux au revenu moyen.

Revenu mensuel par tête au sein des ménages	Effectif	Pourcentage
Moins de 1 250 Dh	407	28,01
[1 250 Dh - 2 500 Dh[435	29,94
[2 500 Dh - 5 000 Dh[481	33,10
[5 000 Dh - 7 500 Dh[74	5,09
7 500 Dh et plus	56	3,85
Total	1 453	100,00

Les migrants se trouvent ainsi placés dans les franges défavorisées de la population et donc, souvent, en porte-à-faux par rapport à leur niveau d'étude, comme en témoigne le tableau suivant où les migrants évaluent l'adéquation de leur emploi actuel à la formation qu'ils ont reçue.

Adéquation formation-emploi	Effectif	Pourcentage
Parfaitement	121	15,73
Moyennement	268	34,85
Pas du tout	380	49,41
Total	769	100,00

Toutefois, les professions manuelles ne sont pas les plus représentées, ce qui indique malgré tout une limite dans le déclassement. Les migrants apparaissent ainsi peu nombreux dans le BTP.

Branche d'activité	Effectif	Pourcentage	
Industrie et artisanat (secteur formel)	13	1,57	4,58
Industrie et artisanat (secteur informel)	25	3,02	
BTP (secteur formel)	10	1,21	8,81
BTP (secteur informel)	63	7,60	
Commerce (secteur formel)	16	1,93	30,52
Commerce (secteur informel)	237	28,59	
Services (secteur formel)	141	17,01	54,40
Services (secteur informel)	310	37,39	
Autre	14	1,69	1,69
Total	829	100,00	100,00

Beaucoup des complications de la vie quotidienne proviennent indéniablement de la faiblesse de leur ressources. Pour nombre d'entre eux, contrairement à la tendance consistant à envoyer de l'argent vers le pays de départ, ce sont les proches qui y demeurent qui leur portent secours. Plusieurs témoignage recueillis vont dans ce sens.

« Parfois, je ne peux rien payer, alors je demande à tous ceux que je connais chez moi de m'envoyer quelque chose, je

leur demande à tous de m'envoyer un peu d'argent, ce qu'ils peuvent. Je n'hésite pas, je demande¹. »

« Oui, l'autre jour j'ai demandé à un oncle de m'envoyer de l'argent². »

Cette inversion du sens habituel de l'aide s'ajoute, bien évidemment, à l'argent initialement collecté au pays afin de permettre la migration.

Coût de l'émigration	Pourcentage
Moins de 4 000 Dh	9,20
Entre 4 000 et 7 999 Dh	29,77
Entre 8 000 et 11 999 Dh	33,45
Entre 12 000 et 15 999 Dh	14,94
Entre 20 000 et 24 999 Dh	5,63
Plus de 25 000 Dh	7,01
Total	100,00

Le tableau ci-dessus montre combien la migration est coûteuse pour les personnes qui y sont candidates. Ces données justifient nos analyses de la section précédente à propos du profil (milieu de résidence, activité...): la migration n'est possible qu'avec un certain niveau de ressource. Il en découle que les migrations concernent majoritairement l'amélioration de la vie et non la survie. Avec ces montants, les migrants révèlent (au sens de Samuelson) le coût d'opportunité que représente initialement pour eux le fait de rester dans leur pays. En d'autres termes, plus un migrant est prêt à payer pour partir et moins il croit à la capacité de son pays de lui offrir une vie décente. Bien sûr, il s'agit d'un choix fait sur la base d'une information biaisée, puisqu'une part relativement importante (47%) de nos migrants nous a indiqué que, si elle avait été en possession des informations acquises depuis l'arrivée au Maroc, elle ne serait pas partie. Toutefois, la majorité des migrants (53%) serait tout de même partie, ce qui confirme la robustesse de leur évaluation initiale, y compris par rapport à leur expérience présente, du coût d'opportunité qu'il y avait à rester.

Le tableau suivant souligne l'implication des proches des migrants (famille et amis). Même si, pour différentes raisons, ils ne partent pas, ces proches acquiescent au choix des partants. Les migrants, dans leur grande majorité, ne sont pas en rupture avec le sens commun. Ils font, au contraire, quelque chose qui est approuvé et qui demande à être aidé. Si la migration peut apparaître, par de nombreux côtés, comme une aventure, elle est d'abord considérée comme une nécessité.

Source de financement de l'émigration	1^{re} source	2^e source	3^e source
Epargne	53,09	10,20	/
Vente d'un bien	1,95	15,65	/
Crédit	0,57	6,12	50
Aide famille ou amis	39,70	65,31	50
Bourse	3,43	2,72	/
Autre	1,26	/	/
Total	100,00	100,00	100,00

L'épargne personnelle et l'aide de la famille constituent 93 % des sources de financement de la migration des candidats au départ. Dans le détail, elles viennent en premier respectivement comme source principale puis secondaire. L'importance de la famille comme source de financement a également un impact sur le comportement futur du migrant, d'abord en termes de transferts, puis de perspective de retour. En fait, la migration constitue un renforcement des liens familiaux plutôt qu'un affaiblissement de ceux-ci, même s'ils subissent une mutation.

3. LES ITINÉRAIRES MIGRATOIRES ET L'ENTRÉE AU MAROC

Le flux des migrants venus par avion est dominant (70%), ceci rejoint le fait qu'il s'agit de migration légale, de personnes originaires du Sénégal et de Côte d'Ivoire qui n'ont pas besoin de visa ; les autres ont dû en obtenir pour emprunter ce moyen de transport (des étudiants originaires de pays d'Afrique centrale en particulier).

Moyen de transport	Pourcentage
En avion	70,40
En car	12,99
En voiture	8,73
A pieds	7,31
Autre	0,57
Total	100,00

Ce tableau donne des informations qui vont dans le même sens que le précédent. Le Maroc est d'un accès facile : nous y reviendrons dans le chapitre suivant consacré aux déterminants de la migration.

Présence de papier	Pourcentage
Passeport seulement	77,82
Visa tourisme	3,76
Visa étudiant	4,82
Sans papier	12,12
Autre	1,49
Total	100,00

De fait, les migrants proviennent d'abord de pays voisins bénéficiant de facilités d'entrée :

Pays de résidence avant le 1^{er} départ	Pourcentage
Sénégal	20,54
Côte d'Ivoire	21,58
Mali	5,25
Burkina Faso	0,72
Guinée	12,90
Niger	2,95
Togo	1,11
Bénin	1,91
Cameroun	14,09
Nigéria	3,18
RDC	6,37
Autre	9,39
Total	100,00

Le tableau suivant fournit des informations qui rejoignent assez fortement celles du tableau relatif au pays d'origine. En fait, les migrants qui viennent au Maroc après avoir transité par plusieurs pays représentent une faible proportion par rapport à ceux qui y viennent directement. Ceci est conforme au mode de transport retenu et à la légalité initiale du séjour. Le fait frappant, du reste, est bien celui-ci : les migrants ne sont pas tout d'abord des clandestins même si, en dépassant la durée légale du séjour autorisé sans visa, ils le deviennent.

Pays de séjour avant le Maroc	1^{er} pays	2^e pays	3^e pays
Sénégal	20,11	5,08	0,72
Côte d'Ivoire	17,76	4,66	4,35
Mali	6,81	5,93	3,62
Burkina Faso	0,94	1,27	2,90
Guinée	10,09	7,20	1,45
Niger	4,77	22,46	6,52
Togo	1,49	2,54	/
Bénin	2,90	5,93	
Cameroun	6,34	0,85	2,17
Nigéria	5,24	7,63	5,07
RDC	4,62	/	/
Algérie	8,06	21,19	52,90
Tunisie	1,02	1,69	5,07
Libye	0,63	1,27	1,45
Mauritanie	3,13	678,00	8,70
Autre	6,10	5,51	5,07
Total	100,00	100,00	100,00

Durée de la migration (du pays de départ au Maroc)	Pourcentage
moins de 1 an	80,52
1 an	5,16
2 ans	1,93
3 ans	1,79
4 ans	1,17
5 ans et plus	9,43
Total	100,00

Etant donné le mode de transport usité (et au-delà le caractère légal d'une grande partie de la migration vers le Maroc), il est logique de relever ici que la durée de la migration a été faible, moins d'un an pour 80% des migrants. Ceux qui déclarent un an ou plus ont dû exercer des activités dans les pays de transit, pour réunir les moyens à chaque étape, avant de parvenir au Maroc.

En résumé, si l'on suit le profil migratoire qui nous est ainsi présenté, la majorité des migrants n'est pas entrée clandestinement au Maroc à la suite d'un parcours compliqué impliquant plusieurs pays. La majorité y est entrée par un simple déplacement et sans difficultés. Qui plus est, les migrants n'ont pas été poussés sur la route par un impératif de survie mais par la volonté d'améliorer leur situation. Ce choix s'inscrit ainsi assez logiquement dans la continuité de leurs études. Enfin, la possibilité même de migrer découle de ce que les migrants disposent de certaines ressources initiales, ce qui implique qu'ils n'appartiennent pas aux franges les plus malheureuses de leur société de départ. Ce disant, il ne s'agit pas de nier ou d'oublier les souffrances des migrants arrivés au Maroc à la suite de véritables périple. Il s'agit simplement d'établir un profil plus adéquat, rendant mieux compte de la normalité dans laquelle s'inscrit la migration, malgré les difficultés qu'elle révèle et les souffrances qu'elle crée. Car ce qui frappe dans le profil des migrants, c'est, en tout premier lieu, qu'il ne relève pas de l'exceptionnel. La migration ne répond pas à une situation catastrophique mais représente, avant tout, une adaptation à un état insatisfaisant du marché du travail.

NOTES

1 | Entretien avec M., Casablanca, juillet 2015.

2 | Entretien avec N., Casablanca, juin 2015.

Bibliographie

AMERN, 2008, *l'Immigration subsaharienne au Maroc: analyse socio-économique*, Rabat, Association marocaine d'études et de recherches en migrations.

Azam J.P. et Berlinschi R., 2009, « L'aide contre l'immigration », *Revue d'économie du développement*, vol. 17, n° 4.

Marcelli E. et Cornelius W., 2001, « The Changing Profile of Mexican Migrants to the United States: New Evidence from California and Mexico », *Latin American Research Review*, vol. 36, n° 3.

Rendall M. et Parker S., 2014, « Two Decades of Negative Educational Selectivity of Mexican Migrants to the United States », *Population & Development Review*, vol. 40, n° 3.

Chapitre 2

Déterminants et intentions de la migration

L'attractivité économique des pays vers lesquels on migre, les proximités historiques, géographiques et linguistiques, l'accroissement des réseaux économiques et humains, les politiques de contrôle et de régularisation des migrants ainsi que l'augmentation des niveaux d'éducation dans les pays de départ constituent les principaux déterminants de la migration des pays du sud de la Méditerranée vers les pays du Nord (Péridy, 2010). Le Maroc, qui se situe entre le Nord et le Sud, qui a longtemps été un pays d'émigration et, plus récemment, un pays de transit dans la trajectoire nord-sud des migrants subsahariens, ne serait-il pas en train de devenir lui-même un pays d'immigration ? La réponse apportée par la majorité des membres de notre échantillon à la question de savoir s'ils sont venus au Maroc en transit ou pour y rester est qu'ils y sont venus pour y rester :

Quand il(elle) est venu(e) au Maroc, avait-il(elle) pour but d'y vivre comme :	Effectif	Fréquence (en %)
Pays de résidence ?	951	67,64
Pays de transit ?	454	32,29
Sans réponse	1	0,07
Total	1 406	100,00

On notera que ces chiffres sont très sensiblement différents de l'opinion commune qui veut que le Maroc soit une terre de transit plutôt qu'un but de migration. Ils s'avèrent aussi très différents de ceux indiqués par une enquête conduite en 2007 (N = 1000), selon laquelle seulement 2,3% des migrants subsahariens présents au Maroc envisageaient ce pays comme pays de résidence et non de transit (Mghari, 2008). Cette différence suggère une modification importante de l'attractivité comparée du Maroc et des pays européens vers lesquelles s'orientaient alors les flux migratoires. Il est clair qu'en quelques années la

situation s'est effectivement transformée, notamment du fait des politiques migratoires restrictives de beaucoup de pays européens mais aussi du fait des conditions de vie et de travail de ceux-ci. Notons, toutefois, que ces facteurs n'expliquent pas à eux seuls la différence dans les chiffres, de sorte que la proportion de migrants souhaitant s'installer au Maroc apparaît malgré tout assez disproportionnée.

Ceux qui envisageaient une autre destination que le Maroc considéraient d'abord trois pays, en tête desquels vient la France :

Destination finale envisagée	Effectif	Fréquence (en %)
Espagne	103	22,64
France	127	27,91
Allemagne	80	17,58

De fait, lors des entretiens, beaucoup de migrants ont fait état de ce que les destinations européennes n'étaient plus aussi intéressantes qu'auparavant, et pas seulement à cause du contrôle des frontières. Ils évoquent l'expérience d'amis et de parents disant que les conditions de vie n'y sont pas forcément bonnes, qu'il est difficile d'y trouver du travail. Bien sûr, ces critères sont des critères de « réputation », mais leur présence seule dans le discours des migrants rencontrés au Maroc indique clairement une modification des choses.

1. LES DÉTERMINANTS AMBIGUS DE L'ATTRACTIVITÉ DU MAROC

Pour beaucoup de migrants, la France représente, en effet, un attrait évident en termes de proximité linguistique, historique et géographique, mais également de réseaux, si l'on considère que la majorité d'entre eux proviennent de pays anciennement colonisés par la France et francophones. Le choix de l'Espagne apparaît, lui, plutôt découler d'un fait de proximité et de réseaux. Il s'inscrit, en outre, dans la tendance des migrations subsahariennes originaires de l'espace francophone à diversifier

les destinations (Lessault et Beauchemin, 2009), cette diversification apparaissant corrélée avec le caractère plus ou moins ouvert des politiques migratoires des pays visés. C'est ainsi que l'Espagne et l'Allemagne font partie des pays ayant des politiques migratoires relativement ouvertes, au contraire de la France (Bouchissas et Goujon, 2009) ; d'où leur attractivité. Ce dernier point apparaît particulièrement intéressant, puisqu'il explique aussi l'attractivité intrinsèque du Maroc : si, jusqu'en 2013, ce pays n'a pas pratiqué de politiques de régularisation¹ (à l'instar, notamment de l'Espagne en 1998-2000 et 2005), on peut, cependant, y accéder sans visa. De fait, 77,82 % des membres de notre échantillon sont entrés au Maroc en ne présentant qu'un passeport, autrement dit sans difficultés. Si l'on considère la tendance croissante de la France à restreindre l'immigration, principalement pour des raisons électorales, le Maroc semble donc s'inscrire pleinement dans cette logique de diversification des destinations en fonction des politiques migratoires, en accueillant des populations qui, en d'autres périodes, eussent très certainement – pour des raisons de proximité linguistique et historique – envisagé la France de manière privilégiée. De fait, ce sont les ressortissants de pays pour lesquels un visa n'est pas requis qui se trouvent les plus nombreux parmi les membres de notre échantillon.

Origine	Pourcentage
Sénégal	20,80
Côte d'Ivoire	22,19
Mali	5,06
Guinée	14,56
Cameroun	14,01
RDC	6,03
Autres	17,34
Total	100,00

A ceci s'ajoute bien sûr un indéniable fait de proximité géographique mais également linguistique et historique. Si le Maroc n'est pas à proprement parler un pays francophone, le français y est une langue encore largement utilisée, notamment dans les grands centres urbains mais aussi par un partie de

l'administration. Il faut encore ajouter les relations historiques entre le Maroc et les pays de la région, parmi lesquelles celles s'ancrant dans le pèlerinage religieux de la Tijaniyya à Fès (par ex. Lanza, 2012, 2013), ainsi que la dynamique africaine de plus en plus marquée de la diplomatie marocaine. Les nombreux voyages du roi dans la région en sont l'une des manifestations les plus probantes². L'effet des réseaux a été analysé par plusieurs auteurs (par ex. Alioua, 2013). Dans ce contexte, un point important est le développement « soutenu » – même s'il demeure encore relativement faible – des échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne (DEPF, 2015), dans la mesure où il existe « une complémentarité entre commerce et migration » (Péridy, 2010, notamment p. 1006), de sorte que l'attractivité du Maroc s'établit sur plusieurs soutiens dans un contexte où les migrants sont amenés à rechercher des destinations de substitution aux pays européens, quand bien même leur attractivité intrinsèque serait-elle bien plus faible. Le « mieux » économique que représente le Maroc est, en effet, très loin de la situation économique des autres pays principalement envisagés comme destination de la migration (France, Allemagne, Espagne), comme le montre la simple comparaison des PIB³ :

Pays	PIB nominal PIB PPA
Allemagne	47 773,9 \$ 46 400,6 \$
France	42 725,7 \$ 39 327,9 \$
Espagne	29 721,6 \$ 33 628,9 \$
Maroc	3 190,3 \$ 7 490,7 \$
Côte d'Ivoire	1 545,9 \$ 3 258,2 \$
Cameroun	1 407,4 \$ 2 972,2 \$
Sénégal	1 067,1 \$ 2 333,0 \$
Mali	704,5 \$ 1 599,2 \$
Guinée	539,6 \$ 1 221,3 \$

Comme on peut le constater, le PIB du Maroc – aussi nominal que par parité de pouvoir d’achat (PPA) – représente le double du PIB du pays d’Afrique subsaharienne le mieux placé. A ceci il convient d’ajouter que le PIB de la région du Grand Casablanca, où se retrouve une part importante des migrants (dont un peu moins de la moitié de notre effectif), présente un PIB nettement plus élevé : 45 117 dirhams par tête (source : HCP, 2013), soit environ 4 600 \$. On soulignera, par ailleurs, que le Maroc est particulièrement attractif pour les migrants sénégalais, notamment si l’on considère le différentiel entre les PIB en PPA. Sans considérer que les migrants potentiels se fondent sur ces valeurs elles-mêmes, celles-ci sont au moins indicatrices de ce que peut être la réputation des différents pays vers lesquels émigrer. Au départ, le migrant possède un ensemble d’indications plus ou moins développées sur l’intérêt de choisir telle ou telle destination. Ces indications peuvent être trompeuses (autrement dit trop flatteuses), le conduisant à surestimer les avantages du pays sélectionné. En même temps, il n’a aucune expérience pratique de la nouvelle vie qu’il recherche. C’est ainsi que 47 % des membres de notre échantillon affirment qu’ils ne seraient probablement pas partis de leur pays s’ils avaient eu une nette connaissance de ce que serait leur existence quotidienne au Maroc :

Si vous aviez l’expérience actuelle et les informations que vous avez maintenant, seriez-vous parti ?	Effectif	Fréquence (en %)
Assurément non	301	34,76
Plutôt non	106	12,24
Plutôt oui	283	32,68
Assurément oui	176	20,32
Total	866	100,00

Cet aspect négatif est également présent dans plusieurs des entretiens que nous eus avec différents migrants de statuts différents, comme en témoigne l’extrait de l’un d’eux conduit avec une migrante ayant acquis le statut de réfugiée :

« Oui, oui, pourquoi, parce que là-bas, tu peux travailler. Même si tu travailles dans les clandestinement tu peux

travailler. Tu peux travailler. Là-bas tu peux avoir une belle vie, même si c'est du « comment », tu peux avoir une belle vie, parce que le temps où tu vas faire les petits, un travail tu vas faire, tu sais que ton délai a rien. Tu sais comment. Mais ici, tu travailles pas. Le peu que tu gagnes, tu manges. Comment tu peux économiser ? Tu peux pas économiser, tu peux pas économiser. Non, y pas d'avenir. Y a pas d'avenir. Encore, tu sais que nous les réfugiés on connaît ce que nous donnent nos droits, qu'on nous donne nos droits, on est venu pour, mais ici on ne reçoit rien, rien, rien, rien. Financièrement, moralement, physiquement on reçoit rien⁴. »

Beaucoup de discours recueillis, tant à Rabat qu'à Tanger et à Casablanca, font état d'une même déception. De fait, et nous en traiterons dans la section suivante, la vie quotidienne au Maroc ne permet guère de faire des économies, sauf, éventuellement, en prévision de dépenses de santé⁵. Cependant, alors qu'une personne bénéficiant du statut de réfugié peut, à cause de cela, envisager de poursuivre sa trajectoire migratoire, une personne ne bénéficiant pas de ce statut et donc devant envisager le coût d'un passage clandestin ne le peut même pas et doit donc s'astreindre à la satisfaction au moins relative.

De ce point de vue, le choix du Maroc apparaît doublement comme un choix « faute de mieux », découlant, en premier lieu, de la difficulté grandissante d'atteindre les destinations européennes et, en second lieu – du moins pour ceux qui avaient envisagé une autre destination –, d'économiser suffisamment pour repartir. On retrouve ici un phénomène décrit dans d'autres circonstances : les difficultés de la migration liées, notamment, au durcissement des politiques migratoires, qui tendent à stabiliser les migrants dans le pays d'arrivée et à agir négativement sur les retours vers le pays de départ (par ex. Flahaux, 2015). Quoiqu'il en soit, il est intéressant de constater que le durcissement progressif des politiques migratoires européennes provoque des changements d'objectif tout en favorisant la stabilisation des migrants dans des lieux naguère encore intermédiaires. Toutefois, cette stabilisation au Maroc n'apparaît pas seulement comme le produit d'une contrainte s'établissant durant le transit des migrants mais également comme la conséquence d'un choix initial. Pour

être efficace, ce choix ne peut être seulement alimenté par l'impossibilité de faire autre chose : il doit aussi découler de l'attractivité propre du pays cible ; et, de fait, si l'on retient l'ensemble des critères évoqués par Péridy (2010), on retrouve au Maroc les caractéristiques des pays attractifs pour la migration, même si elles sont relativement moins développées.

2. L'INTENTION MIGRATOIRE ET L'OPTIMISME

La principale raison évoquée par les migrants de notre échantillon pour expliquer leur migration est la recherche d'une vie économiquement meilleure, c'est-à-dire un travail rémunérateur et décent ; symétriquement, ils conditionnent leur retour au pays par l'obtention d'un emploi :

Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à rester au Maroc?	Effectif	Fréquence (en %)
Un emploi	534	61,10
La régularisation de ma situation	43	4,92
L'accès aux services sociaux	46	5,26
Autre	251	28,72
Total	874	100,00

Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à rester au Maroc? (second choix)	Effectif	Fréquence (en %)
Un emploi	11	5,67
La régularisation de ma situation	90	46,39
L'accès aux services sociaux	66	34,02
Autre	27	13,92
Total	194	100,00

Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à revenir au pays d'origine?	Effectif	Fréquence (en %)
Un emploi	398	45,59
Avoir une épargne pour investir	190	21,76
L'annulation des perspectives d'aller en Europe	50	5,73
La dégradation de ma situation	144	16,49
Autre	91	10,42
Total	873	100,00

Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à revenir au pays d'origine? (second choix)	Effectif	Fréquence (en %)
Un emploi	15	6,98
Avoir une épargne pour investir	123	57,21
L'annulation des perspectives d'aller en Europe	16	7,44
La dégradation de ma situation	37	17,21
Autre	24	11,16
Total	215	100,00

Comme on peut le constater, le travail est à la fois une incitation positive à rester et une incitation positive à rentrer. Conformément, toujours, aux résultats de Péridy, l'accès aux services sociaux ne constitue pas une motivation importante (Péridy, 2010, p. 1006 ; voir aussi Geis, Uebelmesser et Werding, 2013). Certes, elle apparaît suffisamment faible au Maroc pour ne pas être attractive, voire même connue, mais, dans le cas même de son existence – comme nous le montrerons dans le chapitre IV – elle ne représente pas une motivation pour les migrants. Si la cause première de la migration est donc bien de s'assurer des revenus par le travail, l'utilisation de ces revenus est elle-même importante. Généralement, cette utilisation se répartit selon deux grandes catégories : les dépenses liées à la vie quotidienne et l'épargne. L'épargne sert à plusieurs choses : la simple précaution, la garantie de risques précis, les transferts pour la famille ou pour les investissements, généralement dans le pays de départ. La littérature sur les transferts est particulièrement riche⁶, pourtant la très grande majorité des membres de notre échantillon n'épargne pas et, partant, transfère peu ; quant à la moyenne de leur épargne, elle se situe à 1 264 dirhams :

Faites-vous des économies?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	544	62,10
Oui	332	37,90
Total	876	100,00

Cette épargne apparaît principalement orientée vers la sécurisation du quotidien, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé, ainsi que le montrent les tableaux suivants :

Raisons	Effectif	Fréquence (en %)
NSP	3	0,89
Pour les risques de santé	149	44,08
Pour partir dans un autre pays	12	3,55
Pour transférer	76	22,49
Pour investir	43	12,72
Par précaution	53	15,68
Autre	2	0,59
Total	338	100,00

Raisons (second choix)	Effectif	Fréquence (en %)
Pour les risques de santé	10	8,85
Pour partir dans un autre pays	6	5,31
Pour transférer	67	59,29
Pour investir	14	12,39
Par précaution	13	11,50
Autre	3	2,65
Total	113	100,00

Si l'on considère la faiblesse de l'épargne, les transferts – dont l'essentiel est destiné à aider les familles restées au pays – représentent des causes d'appauvrissement des migrants. Ceux-ci épargnent peu et, en même temps, sur le peu qu'ils épargnent une partie ne leur profite ni dans le présent ni dans l'avenir, puisque, si les transferts aux familles améliorent jusqu'à un certain point le sort de celles-ci, elles ne constituent pas, pour les migrants, un investissement permettant de favoriser les migrations de retour. Il en découle que les migrants se retrouvent *a priori* bloqués, leurs revenus actuels ne leur permettant d'envisager sereinement ni un retour plus ou moins lointain ni une amélioration de leur situation à moyen terme par la réalisation d'investissements sur place, seuls 17,45% d'entre eux réalisant des investissements au Maroc (N = 153 sur un effectif de 877 répondants). En d'autres termes, le travail qu'ils ont trouvé au Maroc leur sert à assurer le quotidien, le présent et quasiment rien d'autre. Sans doute est-ce cette situation qui explique que la majorité des membres de notre échantillon

affirment qu'ils ne seraient pas partis s'ils avaient bénéficié d'une bonne information sur ce que serait leur vie au Maroc.

Pourtant, ce constat n'empêche pas la plupart des migrants de maintenir des projets d'investissement dans leurs pays d'origine :

Avez-vous des projets d'investissement à réaliser dans le pays d'origine ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	145	16,53
Oui	732	83,47
Total	877	100,00

Dans la mesure où ce n'est pas leur situation présente qui leur permet de maintenir des projets, il en découle nécessairement qu'ils doivent envisager, dans un avenir plus ou moins proche, la possibilité d'une amélioration de celle-ci. Lorsque les alternatives sont difficilement praticables, il vaut mieux penser que les choses vont aller mieux. C'est une version simplifiée de la tromperie de soi-même. Une courte majorité semble l'envisager, comme le montrent nos résultats :

Pensez-vous que dans les années à venir (si vous restez au Maroc), votre satisfaction va :	Effectif	Fréquence (en %)
Augmenter	481	54,97
Diminuer	140	16,00
Rester la même	254	29,03
Total	875	100,00

L'optimisme n'est pas en soi une posture plus irrationnelle que le pessimisme. Il n'est nullement déraisonnable d'imaginer que le futur sera meilleur que le présent, surtout lorsque le présent est insatisfaisant. En revanche, il n'est pas impertinent de s'interroger sur ce qui fait qu'un individu puisse imaginer que le futur sera meilleur, lorsqu'il considère que le présent n'est pas particulièrement bon et lorsque rien dans le présent ne laisse espérer une amélioration conséquente des choses. Dans les entretiens que nous avons eu avec des migrants, il est apparu que la plupart trouvaient leur situation désagréable. Ce résultat

est quelque peu différent du résultat donné par l'enquête quantitative qui font apparaître une situation plus équilibrée, puisque 47% regrettent d'être partis. On peut évoquer, de part et d'autre, des biais de sélection. Cependant ces résultats ne sont pas nécessairement contradictoires.

Les propos négatifs recueillis durant l'enquête par entretiens laissent entendre que le travail n'est pas stable, que les revenus sont insuffisants et incertains et qu'il est difficile de faire des économies. Ces résultats apparaissent, pour une partie, dans l'enquête quantitative (nous l'avons vu), mais ce qui apparaît mieux dans les échanges informels, c'est la façon dont ils pèsent psychologiquement sur les personnes. Même si le nombre de jours travaillés dans la semaine apparaît assez important (voir tableau *infra*), il n'en demeura pas moins que ces jours ne renvoient pas nécessairement à une activité continue. C'est ainsi que les migrants qui travaillent comme manœuvre dans le bâtiment peuvent passer d'un chantier à l'autre et – surtout – d'une entreprise à une autre, tout en se livrant à la mendicité pour compléter leurs revenus. En d'autres termes, les revenus ne sont pas assurés dans la mesure où l'activité est informelle et discontinuée (autrement dit, compléter le revenu est une inquiétude, voire une angoisse quotidienne pour beaucoup de migrants). Il en découle un surtravail, repérable dans le fait qu'une majorité de migrant travaille au-delà de 5 jours par semaine :

Nombre de jours travaillés par semaine	Effectif	Fréquence (en %)
0	2	0,23
1	5	0,58
2	14	1,64
3	65	7,59
4	36	4,21
5	156	18,22
6	315	36,80
7	263	30,72
Total	856	100,00

Enfin, un autre point important réside dans le fait que les revenus se situent nettement en-deçà des attentes des migrants. Nos résultats montrent que les revenus de ceux-ci s'établissent en moyenne à 2 931 dirhams par mois pour plus de 8 heures travaillées par jour et pour plus de 5 jours travaillés par semaine, alors que les attentes mensuelles, telles qu'elles émergent de la plupart des échanges lors des entretiens, situent les besoins à 5 000 dirhams par mois.

Variable	Observ	Moyenne	STD. DEV.	Min	Max
Q41	862	8,678654	2,477304	0	18
Q42	856	5,704439	1,321979	0	7
Q43	1 265	2 931,794	3 122,362	0	50 000

Au total, nous nous retrouvons dans une situation intermédiaire où le Maroc présente une attractivité relative et, en même temps, apparaît décevant pour une proportion significative des migrants qui s'y sont installés. Cette déception porte, en premier lieu, sur les attentes économiques, c'est-à-dire sur la capacité à vivre au quotidien d'une manière décente tout en épargnant. De fait, la raison déclarée de la migration est, pour presque les deux tiers de notre échantillon (64,24%), la volonté d'améliorer leur situation économique. En indiquant que leur motivation pour rentrer serait d'avoir un emploi ou un capital pour investir, les migrants disent, en même temps, que leur emploi au Maroc, même s'il est insatisfaisant, demeure préférable à un retour au bout duquel ils ne pensent rien trouver. L'enquête par entretiens confirme ce point : de manière générale, les migrants disent qu'ils n'envisageront de rentrer que s'ils ne font « rien du tout au Maroc », que « s'ils passent la journée errer dans les rues ». D'une certaine manière, on peut dire qu'ils sont partis avec un « cahier des charges » et que celui-ci ne sera pas rempli tant qu'ils n'auront pas trouvé un emploi et qu'ils n'auront pas économisé. Il s'agit là de la seconde condition qui pourrait les inciter à rentrer, mais il est clair qu'elle apparaît tout aussi loin d'être remplie que la précédente. Or, cette condition est particulièrement forte, puisque 83,47% des répondants affirment maintenir un projet d'investissement dans le pays de départ. Le fait que le cahier des charges ne soit pas rempli conduit donc les migrants à envisager de poursuivre leur séjour⁷. *L'optimiste*

apparaît donc ici comme la conséquence de cette nécessité et non comme sa cause : puisqu'ils ne peuvent partir sans avoir accompli le but de leur migration – tout au moins tant que leur situation n'est pas désespérée – les migrants sont conduits à anticiper une amélioration de leur situation, même si rien ne permet rationnellement, pour l'heure, de l'envisager. En d'autres termes, ils croient à ce en quoi ils ont intérêt à croire. Il en découle que la faiblesse des revenus des migrants ne bloque pas seulement au Maroc ceux qui envisageaient d'en repartir vers l'Europe mais aussi, paradoxalement, ceux qui n'y ont pas trouvé ce qu'ils espéraient. En tout état de cause, il en résulte un rallongement de la durée des séjours avec une modification de la perspective même de celui-ci. De fait, la durée moyenne du séjour de nos migrants s'établit à un peu plus de 35 mois contre 30 mois pour l'enquête conduite par l'AMERN en 2007 (AMERN, 2008) et reprise M. Mghari (2008, p. 5).

La durée du séjour dépend, en fait, autant du but de la migration que du déroulement de celle-ci et donc des opportunités que rencontrent les migrants. Cette sorte de filtrage des intentions par les parcours apparaît aussi bien dans les cas où les migrants cherchent, dès le début, à s'installer au Maroc que dans les cas où leur installation (c'est-à-dire l'abandon de la posture de transit) découle d'un cumul de circonstances. Le cas ci-dessous donne une idée assez nette de ces situations :

« Pourquoi vous êtes venues au Maroc ?

- On est venu pour voyager.
- *Pour venir au Maroc, pour partir ailleurs ?*
- Oui, pour partir ailleurs.
- *Et ça fait longtemps que vous êtes au Maroc ?*
- Oui, trois ans, bientôt quatre ans.
- *Bientôt quatre ans, et vous avez déposé pour avoir une carte de séjour ou pas ?*
- Bon, oui on a déposé, on a déposé, mais on n'a pas encore reçu la carte de séjour.
- *Et vous avez un récépissé ou quelque chose ou rien ?*

- Bon, on n'a pas encore.
- *Rien ? Donc vous déposez, c'est tout ? Moi je ne suis ni la police ni..., je suis vraiment quelqu'un qui veut faire un travail pour faciliter les choses.*
- Bien sûr qu'on a déposé, mais on nous a pas encore donné, c'est pas encore sorti le récépissé.
- *Et là personne ne vous embête ?*
- Non, personne nous embête.
- *On vient pas vous demander le papier, ni rien ?*
- Non.
- *Bon, ça va, heureusement qu'il y a ça. Et donc, racontez-moi comment vous êtes parties de la Côte-d'Ivoire. Vous êtes allées où ? Vous êtes parties toutes les deux ou pas ?*
- Oui.
- Oui. On est passé par l'Algérie.
- *D'abord plein de pays ?*
- La Côte d'Ivoire, on est parti au Ghana.
- *Au Ghana ?*
- Du Ghana, on est parti. Bon, parce que ça fait longtemps.
- Il y a plusieurs pays.
- *Après l'Algérie ?*
- On est parti du Ghana, on est parti ... parce que, moi je connais pas trop le nom, on marchait avant, après on prend les véhicules. Tout..
- *Vous suivez le mouvement, en fait ?*
- Voilà.
- *Vous étiez un groupe ?*
- C'est ça.
- *Vous étiez combien à peu près ?*
- On était nombreux, nombreux.
- *Dix ?*

- *Quinze, vingt, trente, ça dépend.*
- D'autres s'ajoutent, d'autres restent, d'autres veulent continuer. On sait pas le nombre facilement, on connaît pas le nombre exact. On était nombreux.
- On était nombreux.
- *Vous étiez nombreux, et après en Algérie, vous êtes restées longtemps ou... ?*
- On est resté un peu...
- *Combien de temps à peu près ?*
- Deux, trois mois.
- *Vous avez travaillé, ou... ?*
- Non, on n'a pas travaillé. Parce qu'on a... c'était un peu difficile, on n'a pas travaillé, mais de temps en temps, on faisait nos petits travaux, mais on n'a pas travaillé.
- *Par exemple, les petits travaux ?*
- Bon, on peut par exemple, comme vous le savez, faire les tresses.
- *Les tresses ?*
- Voilà, parfois on tressait, on gagnait deux sous, mais c'était juste pour manger, et puis bon, pour se déplacer aussi.
- Donc c'est comme ça, jusqu'à ce qu'on arrive au Maroc.
- *Mais vous avez attendu longtemps à la frontière avant de rentrer ?*
- Oui. On a attendu longtemps parce que c'est difficile...
- *C'est la plus difficile des frontières ?*
- Oui.
- *L'Algérie, vous rentrez facilement ?*
- Oui, oui, oui. Mais pour rentrer ici au Maroc ça a été très difficile.
- *Racontez-moi un peu les détails.*
- Bon, les détails, c'est difficile. C'est difficile.

- Même la police vous déportait, la police vous poussait, la police vous... et tout ça c'est difficile. L'entrée c'était difficile, ils ne voulaient pas qu'on rentre au Maroc, parce que sous prétexte que, bon, on n'a qu'à prendre la voie légale. Ce genre de choses-là. Et puis y a des voleurs, y a des violeurs, des gens qui sont dans...
- *Mais les violeurs, il y a beaucoup de femmes qui m'ont dit qu'il y a des violeurs, vous avez vu qu'il y en a ?*
- Oui, il y a de mauvaises personnes qui viennent, qui cherchent l'argent, s'ils trouvent les femmes, ils peuvent vous violer, tout ce qu'il y a sur vous ils le prennent.
- *C'est violer, pas uniquement coucher et payer ?*
- Non, de force.
- *De force ?*
- De force.
- *Ça vous est arrivé ou non ?*
- Non, moi non.
- *Heureusement.*
- Heureusement.
- *Mais c'est courant ?*
- Oui. Très courant.
- *Et après quand vous êtes arrivées à Oujda ?*
- à Oujda, on a passé quelque temps, on pas trop duré, on a passé quelque temps.
- *Combien à peu près ?*
- Bon, trois semaines, voire un mois.
- *Trois semaines. Et après vous êtes allées où ?*
- Après, on est rentré au Maroc.
- *Mais après Oujda ?*
- Après le Maroc. On est d'abord allé à Casa.
- *Oui ?*

- Et de Casa, maintenant on est revenu à Rabat.
- *Et pourquoi vous êtes pas restées à Casa ?*
- Parce que... La vie de Casa est chère. Parce que la vie de Casa est très, très chère.
- Et puis y a pas trop d'associations là-bas. Ici y a beaucoup d'associations, Caritas...
- Parce qu'à Casa y a pas assez d'ONG. Parce que vraiment, c'était très difficile⁸. »

L'entretien montre que le projet de ne faire que transiter par le Maroc n'est pas exclusif, puisque les deux migrantes ont demandé la régularisation de leur séjour, qui s'inscrit déjà dans la durée moyenne observée, c'est-à-dire autour de quatre ans. On notera aussi que le fait même de demander la régularisation apporte un sentiment de tranquillité. Le récit, par ailleurs, fait bien apparaître le contraste entre le voyage pour arriver et entrer au Maroc et le séjour. Il est évident qu'au bout d'un certain temps de séjour, l'installation apparaît comme une éventualité crédible. De fait, les précédentes étapes (le Ghana, l'Algérie) étaient beaucoup plus courtes et correspondaient bien à un séjour de transit. Ainsi, même pour les migrants envisageant une destination européenne, le Maroc jouit d'un statut distinct par rapport aux pays de transit. Il apparaît déjà comme un « second best ». On ne peut s'empêcher d'y voir la conséquence du positionnement de ce pays en Afrique de l'Ouest.

NOTES

- 1 | *De fait, il a d'abord commencé par mettre en place une politique restrictive (Natter, 2014).*
- 2 | *Cette dynamique s'inscrit dans un positionnement de plus en plus net de la diplomatie marocaine par rapport à l'Afrique, en général, et, en particulier, l'Afrique de l'Ouest. Le Maroc, en effet, est en train de déployer avec beaucoup de constance une diplomatie de soft power (Nye, 2004), aussi bien fondée sur la promotion de normes attractives (notamment « l'islam modéré ») que sur la séduction (les voyages du roi, par exemple). Ce positionnement ne peut pas ne pas avoir un impact sur les politiques migratoires vis-à-vis des pays de départ, même si, simultanément, le partenariat avancé avec l'Union européenne impliquerait la mise en place d'une politique*

plus restrictive, notamment la généralisation de l'obligation d'avoir un visa. Le coût en serait, cependant, exorbitant pour le Maroc, en termes de relation avec ses voisins immédiats.

- 3| *Notons, toutefois, que ces orientations peuvent différer selon la nationalité des migrants. C'est ainsi, par exemple que les Sénégalais préféreraient migrer vers l'Italie que vers la France, l'Espagne ou l'Allemagne. Ils seraient ainsi 39,3% à préférer l'Italie à la France, qui n'attirerait, quant à elle, que 21,4% des migrants (voir Dieng, 2008).*
- 4| *Entretien avec C., Casablanca, juillet 2015.*
- 5| *Voir chapitre IV, infra.*
- 6| *L'économie s'est, en effet, intéressée aux effets des transferts sur l'économie des pays de départ et le bien-être de la population (par ex. Guibert, Lassourd et Mesplé-Somps, 2010; Djajic, 1986; Russel, 1986). Cet aspect des choses est devenu dominant dans la littérature.*
- 7| *La durée du séjour – c'est-à-dire la décision d'une migration de retour – est, en effet, corrélée aux raisons initiales de la migration (par ex. Gonzalez-Ferrer et al., 2014).*
- 8| *Entretien avec I. et J., Casablanca, juillet 2015. L'entretien complet figure dans l'Annexe 1.*

BIBLIOGRAPHIE

- Alioua M., 2013, «Le Maroc: un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines?» *Hommes et migrations*, n° 1303.
- AMERN, 2008, *l'Immigration subsaharienne au Maroc: analyse socio-économique*, Rabat, Association marocaine d'études et de recherches en migrations.
- Bouchissas M. et Goujon M., 2009, «Un indicateur de politique d'ouverture à l'immigration», *Revue française d'économie*, vol. 24, n° 3.
- DEPF, 2015, *Relations Maroc-Afrique: l'ambition d'une nouvelle frontière*, Rabat, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des études et des prévisions financières.
- Dieng S.E., 2008, «Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise», *Asylon(s)*, n° 3.
- Djajic S., 1986, «International Migrations: Remittances and Welfare in a Dependent Economy», *Journal of Development Economics*, vol. 21, n° 2.

- Flahaux M.L., 2015, «Intention et réalisation de migration de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo», *Population*, vol. 70, n° 1.
- Geis W., Uebelmesser S. et Werding M., 2013, «How do Migrants Choose Their Destination Country? An Analysis of Institutional Determinants», *Review of International Economics*, vol. 1, n° 5.
- González-Ferrer A., Baizán P., Beauchemin C., Kraus E., Schoumaker B. et Black R., 2014, «Distance, Transnational Arrangements, and Return Decisions of Senegalese, Ghanaian, and Congolese Migrants», *International Migration Review*, vol. 48, n° 4.
- Gubert F., Lassourd Th. et Mesplé-Somps S., 2010, «Transferts de fonds des migrants : pauvreté et inégalités au Mali. Analyse à partir de trois scénarios contrefactuels», *Revue économique*, vol. 6, n° 10.
- Lanza N., 2012, «Routes et enjeux de la Tijaniyya sénégalaise au Maroc : une zaouïa rbatie sur la voie de Fès», *Etudes et essais du Centre Jacques-Berque*, n° 8.
- Lanza N., 2013, «La Tijaniyya in Senegal: Il ruolo delle dahirs d'impresa nello sviluppo del pellegrinaggio a Fès», dans Piga A., dir., *Senegal. Culture in divenire nell'Africa Occidentale*, Rome, AIEDP Editore.
- Lessault et Beauchemin C., 2009, «Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité», *Population et sociétés*, n° 452.
- Mghari M., 2008, «L'immigration subsaharienne au Maroc», *CARIM – Note d'analyse et de synthèse*, n° 77, Florence, Institut universitaire européen.
- Nye J., 2004, *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs.
- Natter K., 2014, «The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007): Political Rationale and Policy Processes», *International Migration*, vol. 52, n° 5.

Péridy N., 2010, «Un modèle généralisé des déterminants des migrations internationales: application aux migrations des pays méditerranéens vers l'UE», *Revue économique*, vol. 61, n° 6.

Russel S.S., 1986, «Remittances from international migration: A review in perspective», *World Development*, vol. 14, n° 6.

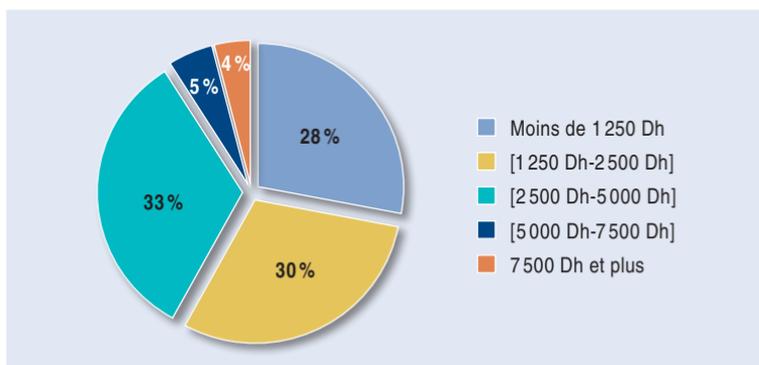
Chapitre 3

L'organisation du quotidien

L'organisation du quotidien est une dimension essentielle de la vie de tout un chacun. D'un point de vue phénoménologique, la vie n'est, en effet, qu'un simple présent, se déroulant dans le monde ordinaire des échanges familiers (Schütz, 2008). C'est donc à partir du présent qu'on envisage le futur ou que l'on reconsidère le passé ; la prévoyance elle-même n'est qu'une projection dans le futur de données présentes. Ce que l'on peut imaginer ou espérer faire dépend ainsi pour beaucoup des ressources dont on dispose ; c'est d'autant plus vrai que la migration est, pour la plupart des migrants de notre échantillon, déterminée par la volonté d'accroître celles-ci. D'une certaine manière, elle constitue une version du *job search*. De ce point de vue, ce n'est pas une mauvaise chose de partir des revenus des migrants. On constate d'emblée que les revenus des membres de notre échantillon sont, pour une large part, inférieurs ou égaux au revenu mensuel moyen marocain, soit 2 413 dirhams par mois. Ces revenus sont destinés à payer le loyer et la nourriture ainsi que les dépenses occasionnelles. Ce qu'ils permettent comme marge de manœuvre pour les migrants est approché par le montant moyen de leur épargne qui est de 1 264,37 dirhams. Ce faible niveau d'épargne indique que l'essentiel des revenus va dans le courant. C'est une mesure claire de leur insuffisance.

Revenu mensuel par tête au sein des ménages	Effectif	Pourcentage
1. Moins de 1 250 Dh	407	28,01
2. [1 250 Dh – 2 500 Dh]	435	29,94
3. [2 500 Dh – 5 000 Dh]	481	33,10
4. [5 000 Dh – 7 500 Dh]	74	5,09
5. 7 500 Dh et plus	56	3,85
Total	1 453	100,00

Répartition des revenus



Cette répartition sur un disque avec des valeurs arrondies permet de mettre en exergue la répartition des revenus des migrants entre trois groupes quasiment d'égale importance. On constate aussi que les revenus, pour l'essentiel, plafonnent à 5 000 dirhams par mois. Cette somme plafond est intéressante puisque, dans les entretiens, c'est celle que l'on retrouve lorsque l'on demande aux migrants à partir de quel revenu mensuel ils s'estimeraient dans une situation, sinon « correcte », du moins stabilisée. Il y a donc une congruence nette entre les buts visés, dans un premier temps du moins, et le plafond effectif de la variabilité des revenus ; en d'autres termes, les attentes sont proportionnées à la réalité.

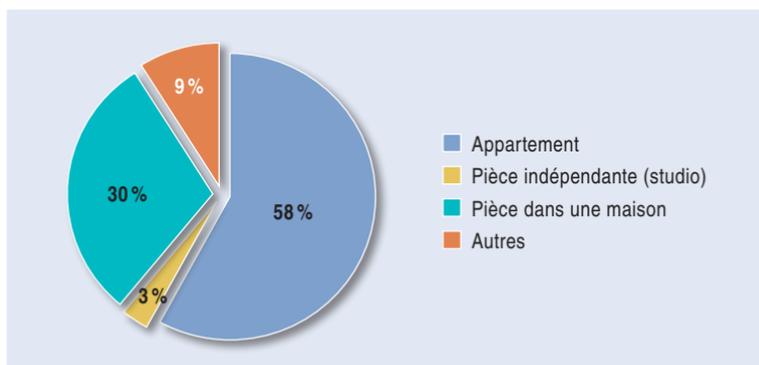
1. LE LOGEMENT

Toutefois, la comparaison la plus parlante est peut-être le montant du loyer mensuel, c'est-à-dire ce que l'on doit dépenser du revenu pour avoir un toit. Le loyer moyen payé par les membres de notre population est de 1 925,46 dirhams par mois (notons que la variation est importante, puisque le minimum déclaré est 50 dirhams et le maximum 10 000 dirhams). Les loyers représentent ainsi une somme relativement importante, du moins comparée au revenu moyen. Il est toutefois à noter que le type de logement est proportionné à ce coût, puisque les appartements dominent, comme le montre le tableau ci-dessous :

Type de logement	Effectif	Fréquence (en %)
Maison individuelle	13	1,48
Villa ou étage de villa	7	0,80
1. Appartement	512	58,38
2. Pièce indépendante (studio)	28	3,19
3. Pièce dans une maison	258	29,42
Bidonville	1	0,11
Habitat précaire	19	2,17
Logement à usage autre que l'habitation	2	0,23
Sans domicile fixe	30	3,42
Autre	7	0,80
Total	877	100,00

Le fait remarquable est que la majorité des migrants de notre échantillon habitent dans des appartements, non pas comme occupants de l'une des pièces d'un appartement réparties par leur propriétaire entre des locataires ne se connaissant pas, mais comme membres d'un ménage, c'est-à-dire d'un groupe de personnes ayant choisi de louer ensemble un logement et de cohabiter. L'importance de ce type de logement apparaît dans le disque ci-dessous, où nous avons rassemblé les locations : appartements, studios et pièces dans un appartement (correspondant aux types de logement notés 1, 2 et 3 dans le tableau :

Principaux types de logement



La majorité des appartements comprends plus d'une pièce :

Quel est le nombre de pièces dans votre logement ?	Effectif	Fréquence (en %)
1	301	34,64
2	177	20,37
3	340	39,13
4	38	4,37
5	9	1,04
6	4	0,46
Total	869	100,00

Dans la majorité des logements, la cuisine (62,89%), la salle de bain (62,89%), les toilettes (64,97%), l'eau courante (65,09%) et l'électricité (67,51%) sont indépendantes. Ces résultats sont, du reste, parfaitement cohérents avec le jugement global porté par les migrants sur leur satisfaction par rapport au logement :

Etes-vous satisfait de votre logement ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	385	44,00
Oui	490	56,00
Total	875	100,00

Cette satisfaction porte, en premier lieu, sur le confort (63,06%) et en second lieu, mais nettement plus à distance, sur l'inconfort (32,24%). Les raisons principales de l'insatisfaction sont la promiscuité (28,57%) et la vétusté (34,55%). Il est normal que les logements des satisfaits soient nettement différents de ceux des insatisfaits. Le pourcentage des insatisfaits se plaignant de la promiscuité est ainsi proche du pourcentage des migrants logeant dans une seule pièce. Ce qui est intéressant ici, c'est la tendance générale plutôt positive que l'on retrouve lorsque l'on demande aux migrants s'ils sont satisfaits de leur quartier :

Etes-vous satisfait de votre quartier ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	360	41,19
Oui	514	58,81
Total	874	100,00

Les raisons de cette satisfaction sont majoritairement la sécurité, la propreté et le calme. La référence à l'ambiance communautaire est présente mais n'est pas dominante. Elle vient en troisième position à distance des autres grandes raisons d'apprécier son quartier. Toutefois, si l'ambiance communautaire ne semble pas être un déterminant du choix du lieu du logement, il semble bien que les quartiers où habitent les immigrés de notre échantillon soient des quartiers avec une importante population immigrée, ce qui suggère que la promiscuité n'est pas forcément recherchée mais dépend plutôt d'un état du marché :

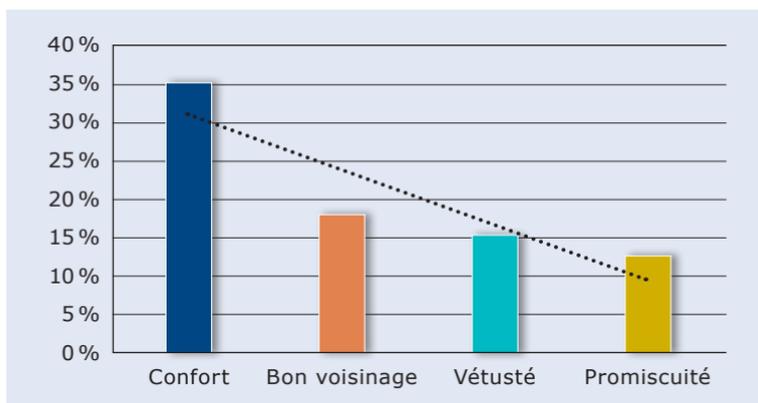
Dans le quartier ou vous habitez y a-t-il des immigrés ?	Effectif	Fréquence (en %)
Oui, beaucoup	482	54,96
Oui, moyennement	291	33,18
Peu ou pas du tout	104	11,86
Total	877	100,00

Elle ne résulte pas, non plus, d'une politique publique comme ce fut le cas, par exemple, en France, où l'on eut tendance, durant une période, à rassembler les migrants (Lévy-Vroelant, 2006 ; Verdugo, 2011). Bien évidemment, une telle concentration ne pouvait et ne peut qu'avoir un impact négatif sur l'intégration, laquelle, ainsi que l'ont souligné Kumlin et Rothstein, implique simultanément le voisinage et la dissémination (Kumlin et Rothstein, 2010). On sait, du reste, que la ségrégation ne résulte pas nécessairement de la composante « non tolérante » (ou « communautariste ») des populations qui se retrouvent entre elles mais de l'agrégation de choix individuels basés sur d'autres critères (Schelling, 1971). La tendance bien présente dans notre échantillon à ne pas valoriser le caractère communautaire de l'habitat va dans le sens des conclusions de Schelling.

Bien évidemment, ces chiffres ne présentent que des tendances. L'habitat précaire ou les locations plus ou moins sordides existent. Tout ce que nos chiffres montrent, c'est qu'ils ne représentent pas la situation majoritaire. C'est ainsi que 63,3% de nos enquêtés se sont déclarés satisfaits de leur logement et évoquent explicitement son confort. Certes, cette tendance est calculée par rapport aux satisfaits. Toutefois, même si l'on

établit les pourcentages par rapport à l'ensemble de l'échantillon pertinent (ici N = 875), nous avons une meilleure représentation des tendances positives que des tendances négatives :

Satisfaction – insatisfaction



Bien sûr, lors des entretiens, nous avons recueilli de nombreux récits sur les difficultés à se loger, et il ne s'agit pas de les ignorer. Il s'agit plutôt de les relativiser : elles sont bien présentes, mais ne représentent pas la totalité des situations ; elles sont, en fait, relativement moins importantes. De ce point de vue, il est nécessaire de distinguer, comme nous l'avons fait plus haut, les situations de colocation d'un appartement, par un petit groupe de personnes selon les affinités, de location par le propriétaire de l'appartement des chambres de celui-ci à des migrants qui ne se connaissent pas (le loyer de la chambre tourne alors autour de 700 dirhams). De même, il faut évoquer les cas de sous-location par un migrant d'une pièce ou de plusieurs pièces de son logement. C'est ainsi que nous avons rencontré un migrant, établi comme couturier, vivant en famille dans un appartement dont il utilise une des pièces pour son travail. Il loue cette pièce, le week-end, à deux migrantes qui travaillent comme femmes de ménage et vivent chez leur employeur durant la semaine. Ces arrangements facilitent la vie et, en même temps, atténuent le confort des appartements. Ils ne relèvent pas de la préférence communautaire : le fait est, simplement, que les personnes en situation de sous-louer le font plus facilement à l'intérieur de leur réseau de connaissances,

de proche en proche. Il faut, cependant, garder à l'esprit qu'un réseau de connaissances n'est pas tant le résultat d'un choix que d'une situation des plus répandues : on connaît davantage de personnes partageant nos caractéristiques sociales que de personnes ne les partageant pas.

De même, il convient aussi d'évoquer la difficulté à trouver des logements et la dureté des rapports avec les propriétaires ; c'est ainsi que 56,34% des membres pertinents de l'échantillon se sont vu refuser une location parce qu'ils sont des migrants subsahariens. Il en résulte que les propriétaires qui visent cette clientèle ont donc plus de facilités à imposer des conditions défavorables, tant en ce qui concerne le loyer que le confort et la localisation. De plus, pour nombre d'entre eux, les locations ne donnent pas lieu à la signature d'un bail ; elles sont donc informelles. La pression sur ces logements facilite l'intransigeance des propriétaires, qui expulsent à l'échéance les locataires ne pouvant payer leur loyer. Nous n'avons affaire, ici, qu'à des régulations privées. Il est intéressant de constater qu'elles tendent, toutefois, à reproduire les erreurs des politiques publiques de logement social que nous avons évoquées plus haut, c'est-à-dire la constitution d'un marché spécifique pour une clientèle précise aboutissant à un effet de ségrégation. Les régulations privées ne sont pas nécessairement meilleures que les politiques publiques, de sorte que la « main invisible » peut ressembler, en bien des points, à la « main de l'Etat ». Ce à quoi il faudrait veiller ici, ce serait donc, tout au contraire, à mettre en place une politique publique évitant la ségrégation et donc contrôler les loueurs, non pour empêcher les migrants de se loger, fussent-ils en situation irrégulière, mais pour empêcher les loueurs de constituer des ghettos. Le ghetto crée, en effet, un cercle vicieux : il amène une population à se communautariser en même temps qu'il projette l'image d'une communautarisation choisie et donc intrinsèquement négative, laquelle favorise à son tour le rejet qui induit une communautarisation de réaction justifiant le rejet. Le Maroc en est loin, sans doute, mais si l'on écoute certaines conversations ordinaires, on se rend bien compte que la concentration de migrants provoque une inquiétude plus ou moins forte dans différentes parties de la population. La même attitude s'observe avec la concentration visuelle. Les gens confient, par exemple, qu'ils se sentent mal

à l'aise lorsqu'ils voient plusieurs « noirs » ensemble dans la rue. Ces logiques ne sont pas des logiques du chiffre et de l'objectivité mais de la peur qui amène la focalisation du regard (par ex. Watson, 1995). La ségrégation spatiale est l'un de ces constituants objectifs.

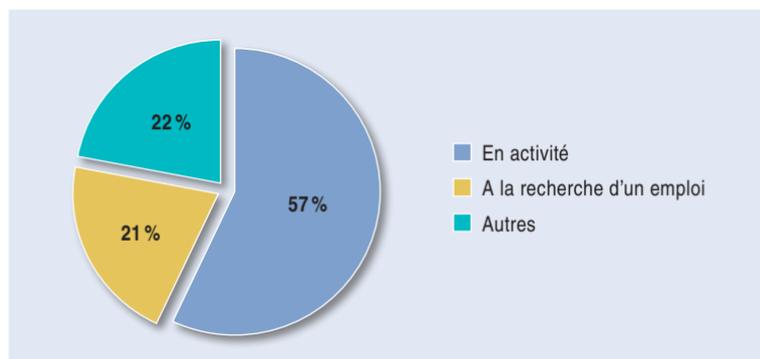
2. LE TRAVAIL, LES REVENUS, LES DÉPENSES INCONTOURNABLES ET LES ÉCONOMIES

La majorité des migrants travaille ou, plus largement, se livre à des activités génératrices de revenus, y compris la mendicité et la prostitution¹. Ces dernières activités sont séquentielles. La prostitution (d'après les données de l'enquête qualitative) semble avoir comme principaux clients des Subsahariens. Il s'agit d'une activité séquentielle et complémentaire. La même chose peut être dite, du reste, de la mendicité, tout au moins pour une partie de ceux qui s'y livrent : elle vient en complément d'autres ressources et pour les compléter, dans la mesure où elles s'avèrent insuffisantes. En fait, la prostitution comme la mendicité apparaissent d'abord comme des palliatifs. D'autres palliatifs sont possibles : occuper plus d'un emploi, avoir des « petits boulots », recourir à l'aide des parents et d'amis sur place, se faire envoyer de l'argent par la famille. Dans le tableau ci-dessous, il importe donc de considérer que les migrants à la recherche d'emploi peuvent, en même temps, se livrer à d'autres activités.

Type d'activité	Effectif	Fréquence (en %)
1. Actif occupé (y compris dans le SI)	815	57,03
2. A la recherche d'un emploi	307	21,48
Femme au foyer/inactif	33	2,31
Ecole coranique/Cr ou Mt/Elève/Étudiant	150	10,50
Étudiant et actif	33	2,31
Enfant > 7 ans (non scolarisé)	3	0,21
Enfant < 7 ans	20	1,40
Mendicité	57	3,99
Autre	11	0,77
Total	1 429	100,00

Le disque ci-dessous permet de se faire une idée des situations dominantes :

Principales situations par rapport au travail



Le pourcentage des actifs occupés comme le pourcentage des actifs à la recherche d'un emploi est conforme à la nature de la migration et à l'âge des migrants. Il s'agit, rappelons-le, d'une migration orientée vers la recherche de revenus et, qui plus est, d'une migration de diplômés. L'informalité domine l'activité, comme le suggère le tableau suivant sur la situation des actifs dans leur profession :

Situation dans la profession	Effectif	Fréquence (en %)
Employeur	29	3,45
Indépendant	345	41,02
Salarié déclaré	148	17,60
Salarié non déclaré	281	33,41
Aide familial	22	2,62
Apprenti	15	1,78
Autre	1	0,12
Total	841	100,00

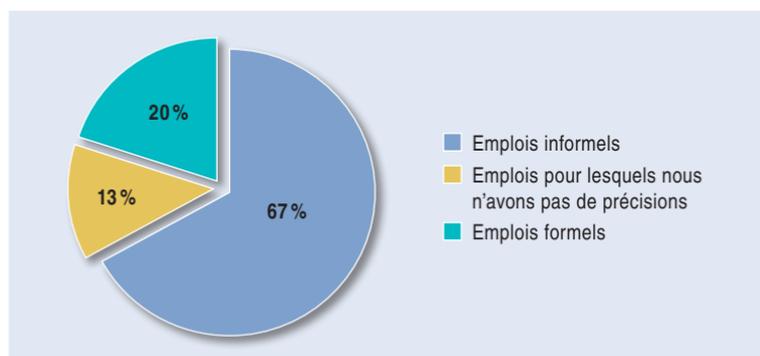
Les situations d'employeur et d'indépendant sont parfaitement compatibles avec le statut d'informalité. La situation d'apprenti est ambiguë. En tout état de cause, ce qui apparaît est la précarité professionnelle des migrants, puisqu'ils ne bénéficient pas d'un contrat de travail et d'une protection sociale (voir *infra*,

chapitre IV). Le tableau qui suit montre la large domination de l'informel dans les emplois («SF» est utilisé pour «secteur formel et «SI» pour «secteur informel»).

Branche d'activité	Effectif	Fréquence (en %)
Indifférent	128	11,47
Industrie (SF)	16	1,43
Industrie (SI)	21	1,88
Artisanat (SF)	5	0,45
Artisanat (SI)	17	1,52
BTP (SF)	12	1,08
BTP (SI)	76	6,81
Commerce (SF)	20	1,79
Commerce (SI)	256	22,94
Services (SF)	170	15,23
Services (SI)	377	33,78
Autre	18	1,61
Total	1 116	100,00

Le disque ci-après permet de visualiser la place largement majoritaire occupée par l'informel. Elle est à considérer, non comme un phénomène propre à la situation des migrants subsahariens, mais comme une conséquence de l'importance du secteur informel dans l'économie marocaine. C'est parce que l'informel est développé, fluide et flexible que près de 70 % des migrants trouvent à s'y employer. L'attractivité du Maroc tient donc aussi à l'existence et à l'importance de ce secteur. Comme nous le disions, la contrepartie de cette informalité est l'absence de sécurité sociale. C'est, du reste, ce qui rend possible cette activité : elle échappe aux contraintes qui ne sont pas directement liées à l'activité économique.

Part de l'informel



La flexibilité s'applique également à l'adaptation des migrants à l'offre d'emploi. Ils sont, en effet, prêts à accepter des emplois ne correspondant pas à leur qualification. De fait, le travail des migrants n'est pas en adéquation avec la formation qu'ils ont reçue, laquelle est le plus souvent supérieure. Ils subissent donc une déqualification :

Adéquation formation-emploi (pour AO/chômeurs)	Effectif	Fréquence (en %)
Parfaitement	137	11,47
Moyennement	289	24,20
Pas du tout	465	38,94
Ne travaille pas	303	25,38
Total	1 194	100,00

Il n'est pas étonnant, dans cette situation de précarité, que l'on enregistre une tendance nette – que nous évoquions dès le premier chapitre – au dépassement des huit heures journalières (48,37 % des répondants se trouvent dans cette situation) et des cinq jours hebdomadaires (67,7 % des répondants se trouvent dans cette situation) : le marché s'avère contraignant ainsi que la nécessité de s'assurer des ressources. En fait, une partie des individus travaillant huit heures ou moins de huit heures dépassent les cinq journées travaillées. Cette flexibilité spécifique découle des contraintes de leur activités ou de l'intermittence de celle-ci.

Nombre d'heures travaillées par jour	Effectif	Fréquence (en %)
0	3	0,35
1	1	0,12
2	9	1,04
3	18	2,09
4	23	2,67
5	25	2,90
6	41	4,76
7	55	6,38
8	269	31,21
9	131	15,20
10	135	15,66
11	49	5,68
12	50	5,80
13	20	2,32
14	22	2,55
15	6	0,70
16	4	0,46
18	1	0,12

Nombre de jours travaillés par semaine	Effectif	Fréquence (en %)
0	2	0,23
1	5	0,58
2	14	1,64
3	65	7,59
4	36	4,21
5	156	18,22
6	315	36,80
7	263	30,72
Total	856	100,00

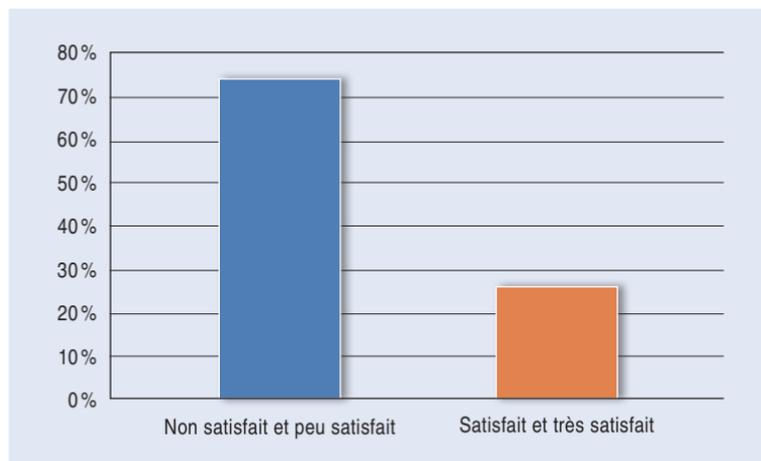
Le constat global est donc celui d'une activité soumise à la flexibilité des conditions de l'offre, poursuivie majoritairement dans le secteur informel ou dans des postes du secteur formel mais « informalisés », en d'autres termes non déclarés. D'un point de vue strictement pratique, cette employabilité des migrants

signifie que leur profil (et, bien évidemment, leur flexibilité) correspond à des besoins. La question qui se pose, en revanche, est celle de savoir si les emplois qu'ils occupent correspondent à leurs attentes et répondent à leurs propres besoins. Une chose apparaît certaine, à ce stade, si l'on considère leurs revenus mensuels ainsi que le niveau moyen de leur épargne (voir ce chapitre *supra*), les activités et les emplois trouvés ne justifient pas, du moins pour une large part, la migration. Cette situation semble trouver un écho dans la réponse à la question : «Etes-vous satisfait de votre situation au Maroc?» à laquelle les membres de notre échantillon répondent majoritairement de manière négative.

Etes-vous satisfait de votre situation au Maroc ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non satisfait	422	48,12
Peu satisfait	230	26,23
Satisfait	181	20,64
Très satisfait	44	5,01
Total	877	100,00

Le graphique ci-dessous regroupe les réponses négatives :

Satisfaction – insatisfaction



Il est clair que l'insatisfaction domine. Pourrait-il en être autrement dans une situation où le temps de travail est supérieur à la moyenne et occupe, au moins partiellement, les week-ends, où l'accès à l'emploi implique d'accepter la déqualification et où les salaires sont relativement faibles? Nous avons déjà expliqué (voir chapitre 1, *supra*) pourquoi les migrants n'en tirent pas comme conséquence qu'il faut retourner au pays et préfèrent, tous comptes faits, l'optimisme. Nous ne revenons sur ces indicateurs que pour souligner la situation financière tendue de nos enquêtés et ce qu'il en découle dans l'organisation et la teneur de leur vie quotidienne. Nous allons montrer, dans le chapitre suivant, que la modicité des revenus entraîne l'orientation quasi systématique de l'épargne vers la constitution d'un petit capital afin de faire face à d'éventuels problèmes de santé, l'épargne se substituant à la protection sociale au détriment d'autres affectations, que ce soit les remises, l'amélioration du cadre quotidien par des achats à terme, l'investissement dans des activités génératrices de revenus. Par ailleurs, il est évident que l'absence d'épargne constitue un obstacle à la poursuite de la migration ainsi qu'au retour. De nombreux cas le montrent, où les migrants envisageraient de rentrer s'ils en avaient les moyens et s'ils possédaient une petite dotation leur permettant de se réinstaller au retour. L'absence de moyens apparaît ainsi plutôt comme une incitation à rester que comme une incitation à rentrer.

La question qui se pose en définitive et que notre enquête ne peut trancher, faute encore de profondeur temporelle, est celle de savoir si la situation des migrants, ainsi que la majorité d'entre eux l'espère, va s'améliorer, c'est-à-dire si les emplois qu'ils occupent vont se rapprocher de leurs qualifications effectives et atteindre un niveau de rémunération justifiant pratiquement la poursuite du séjour sur des années. Pour l'instant, l'optimisme mesuré compense ce que la migration n'a pas (encore) apporté. En fait, le seul test justifiant l'optimisme serait l'augmentation des revenus mensuels des migrants au bout des trois ou quatre premières années de séjour ainsi qu'une meilleure adéquation de leurs emplois à leurs études. Ceci impliquerait la répétition de la présente enquête. A ce stade, compte tenu des difficultés du travail et de la précarité sociale dans laquelle se trouvent une part non négligeable des membres de notre échantillon, nous pouvons

envisager la «satisfaction» comme une variété du phénomène de «sur-adaptation au possible», tel que l'entend Elster (2010, p. 107), c'est-à-dire la tendance, non seulement à s'adapter à la situation présente, mais à trouver du bien dans celle-ci, fût-il prospectif. C'est, en tout état de cause, un mécanisme de réduction de la dissonance cognitive (Festinger, 1957) entre les espoirs initiaux de la migration et l'état dans lequel les migrants se retrouvent une fois qu'elle est accomplie.

NOTE

1 | *La littérature scientifique est assez importante sur ce domaine et tend, d'une certaine manière, à le surdéterminer. Elle n'en décrit pas moins, pour autant, une indéniable réalité (par ex. Moujoud et Pourette, 2005; Pian, 2010).*

BIBLIOGRAPHIE

- Elster J., 2010, *l'Irrationalité: traité critique de l'homme économique II*, Paris, Seuil.
- Festinger L., 1957, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press.
- Lévy-Vroelant C., 2006, «Migrants et logement: une histoire mouvementée», *Plein droit*, n° 68.
- Kumlin S. et Rothstein B., 2010, «Questioning the New Liberal Dilemma: Immigrants, Social Networks, and Institutional Fairness», *Comparative Politics*, vol. 43, n° 1.
- Moujoud N. et Pourette D., 2005, «"Traite" de femmes migrantes, domesticité et prostitution: à propos de migrations interne et externe», *Cahiers d'études africaines*, vol. 45, n° 3-4.
- Pian A., 2010, «La migration empêchée et la survie économique: services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc», *Cahiers du genre*, vol. 49, n° 2.
- Schelling T.C., 1971, «Dynamic Models of Segregation», *Journal of Mathematical Sociology*, vol. 1, n° 2.
- Schütz A., 2008, *le Chercheur et le quotidien*, Paris, Klincksieck.

Verdugo G., 2011, « Logement social et ségrégation résidentielle des immigrés en France, 1968-1999 », *Population*, vol. 66, n° 1.

Watson R., 1995, « Angoisse dans la 42^e rue », dans *la Couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Editions de l'EHESS.

Chapitre 4

La santé des migrants entre aléas et welfare

Les questions de santé revêtent une importance toute particulière pour les populations vulnérables et démunies. Ces populations sont importantes au Maroc (Aboussad, Cherkaoui et Vimard, 2010 ; Ababou, Ferrié et Radi, 2015). Parmi, elles, il faut apprendre à compter une bonne partie des migrants subsahariens. Il n'en découle pas que l'état de santé de ceux-ci soit spécifiquement problématique : ce qui est problématique, c'est l'accès aux soins en cas de problème de santé.

Face à la maladie, en effet, la question primordiale est celle de comment parvenir à être soigné. Cette question se pose pour la population marocaine comme elle se pose dans les pays de départ des populations migrantes. De ce point de vue, il s'agit d'une expérience commune. Ce qui est en jeu, c'est à chaque fois la capacité et la propension à payer pour être soigné. De manière générale, la capacité à payer dépend des revenus et des réseaux de solidarité qu'il est possible de mobiliser. Certaines maladies peuvent être prises en charge avec des revenus modestes lorsque les dépenses sont ponctuelles. En revanche, dès que la gravité augmente, que la maladie dure ou s'avère chronique et que les dépenses s'accumulent, la situation devient (au sens technique du terme) catastrophique, c'est-à-dire qu'il en découle l'appauvrissement, parfois irrémédiable, du malade et du ménage au sein duquel il se trouve. Cette situation a été maintes fois décrite (par ex. Xu *et al.*, 2003). Avec la complexification des systèmes de diagnostic et de soins, il devient inenvisageable pour quiconque de se soigner à partir de ses revenus ou de ses économies au-delà des maux plus ou moins bénins et ponctuels. L'entraide familiale, souvent sollicitée, ne suffit pas à secourir durablement les individus (d'autant que les parents et les proches d'une personne vulnérable sont eux-mêmes, le plus souvent, dans des situations financières proches de celle de cette personne). C'est la raison de l'existence d'une offre

« welfariste », qu'elle provienne des institutions publiques, de la société civile ou d'organisations ou de réseaux communautaires.

Au Maroc, La création du RAMED puis sa généralisation en 2012 s'inscrit dans cette logique. LE RAMED est un système de gratuité des soins pour les démunis, lorsque ceux-ci sont dispensés dans une structure publique, et dans les limites de ce qui y est disponible. De fait, la pharmacie en est exclue, sauf en cas d'hospitalisation. Le RAMED bénéficie à plus de 8 millions de Marocains. Il s'agit donc d'un dispositif très sollicité. Jusqu'à présent, les migrants n'en bénéficient que lorsqu'ils sont en situation régulière ou lorsqu'ils sont considérés comme « réfugiés ». Cette possibilité a, du reste, été ouverte récemment, en octobre 2015, à la suite de la procédure de régularisation lancée en septembre 2013.

Les migrants arrivent donc dans un pays où se soigner n'est pas une chose simple et, en même temps, dans un pays où l'Etat a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste en la matière. Ils proviennent eux-mêmes de sociétés où la prise en charge de la santé est très limitée, qu'il s'agisse de la qualité des soins eux-mêmes (par ex. Jaffré et Olivier de Sardan, 2003 ; Tantchou, 2016), de la protection sociale (par ex. Faye, 2010) ou des mutuelles de santé (par ex. Atim, 2000). Les difficultés que les migrants trouvent au Maroc apparaissent donc d'une nature comparable (*mutatis mutandis*) à celle qui caractérisait leur pays de départ, avec comme avantage que les autorités tentent sérieusement d'y apporter un remède sur la base d'une conception élargie du droit à la santé et des droits de l'homme¹. Il s'agit de circonstances *a priori* favorables.

Le Maroc se divise en deux systèmes de soins, le public et le privé, où se trouvent les cliniques, les cabinets d'analyses, de radiographie et d'explorations fonctionnelles et les médecins libéraux. Le système public comprend des centres de soins, des hôpitaux d'importances différentes allant jusqu'au CHU, auxquels il est toujours possible d'accéder au moins par les urgences. De fait, le règlement intérieur des hôpitaux marocains, dans sa version de 2011, précise que « les patients ou blessés non marocains sont admis quels que soient leurs statuts, dans les mêmes conditions que les nationaux » (art. 57).

1. L'ÉTAT DE SANTÉ GLOBAL DES POPULATIONS SUBSAHARIENNES MIGRANTES AU MAROC : L'ÉVOLUTION DES PERSPECTIVES

L'état de santé des populations migrantes subsahariennes au Maroc est un objet de préoccupation depuis de nombreuses années, notamment à cause du VIH/SIDA. Plusieurs études ont été menées (par ex. Badaoui *et al.*, 2014) mettant en avant la présence de cette pathologie et la difficulté à la révéler (par ex. Kankou *et al.*, 2014). Les autorités publiques marocaines se sont d'abord intéressées à la santé des populations migrantes par ce prisme depuis 2002. En 2012, le ministère de la Santé a développé, en partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA et le Programme ONUSIDA, un plan de prévention et de prise en charge de l'infection par le VIH destiné aux migrants en situation administrative irrégulière. Ce plan a porté sur plus de 10 000 migrants, leur permettant de bénéficier gratuitement d'un dépistage ; par ailleurs, 290 personnes ont bénéficié de la trithérapie antirétrovirale dans les centres de prise en charge de l'infection par le VIH du ministère de la Santé.

En 2013, le ministère de la Santé a lancé une étude bio-comportementale sur les migrants en situation administrative irrégulière (Ministère de la Santé, 2013). Cette étude a notamment porté sur les caractéristiques de cette population, ses conditions de vie, son état de santé et ses conditions d'accès aux soins et aux services de santé. Elle s'est intéressée à la prévalence du VIH/SIDA, du paludisme, de la tuberculose et de la syphilis. L'étude a porté sur 687 personnes âgées de 18 ans et plus, résidant à Rabat, Salé ou Témara. Elle concernait des locuteurs francophone (N = 410) ou anglophones (N = 277). La plus grande partie des enquêtés (78 %) se répartissait entre quatre nationalités : nigériane (26 %), congolaise-RDC (19 %), camerounaise (19 %) et ivoirienne (14 %). Les hommes représentaient la majorité des enquêtés (69,14 % contre 30,86 % pour les femmes).

L'enquête a fait apparaître que 40,03 % des enquêtés avaient recouru à des soins médicaux au Maroc. S'agissant du VIH/SIDA, la prévalence s'établissait à 3,35 %. Les maux indiqués de manière parfois imprécise se répartissaient ainsi (pour les principaux) :

problèmes digestifs (autour de 18%), problèmes pulmonaires (autour de 11%), problèmes gynécologiques (autour de 8%). La tuberculose représentait, elle, moins de 2% des maux déclarés. Parmi les enquêtés, 40,03% avaient reçu des soins au Maroc, principalement par l'intermédiaire des ONG (autour de 62%), puis du secteur public (26%). Enfin, l'enquête montrait que presque 18% des femmes enquêtées avaient accouché au Maroc (N = 38), la majorité à l'hôpital (N = 26, soit 68,42%).

D'une certaine manière, cette enquête semble marquer un tournant pratique dans la perception des migrants, tout au moins du point de vue des risques de santé. Bien que la question du VIH/SIDA, et donc des comportements sexuels, y soit nettement présente, les autres questions traitées montrent que l'intérêt pour les populations concernées s'étend, désormais, à l'ensemble de la santé et, partant, aux conditions de vie. Le migrant n'y apparaît pas seulement comme un clandestin porteur potentiel d'une maladie particulièrement redoutée. Bref, on commence à s'intéresser à l'état de santé global des populations subsahariennes présentes au Maroc, ce qui est une évolution positive car le VIH/SIDA est un facteur de discrimination et de vulnérabilité à l'intérieur de la société marocaine (par ex. Ababou, 2010) et *a fortiori* lorsqu'on est étranger.

Cet intérêt est certainement lié au fait que la perception officielle du migrant s'est modifiée dès lors qu'il est devenu potentiellement régularisable, ce qui a un effet sur l'ensemble des migrants, y compris ceux qui ne participent pas au processus de régularisation. Ce n'est qu'une manifestation du fait que le positionnement des autorités par rapport aux migrants a une conséquence d'ensemble sur la manière dont ils sont considérés et traités (Kumlin et Rothstein, 2010), y compris au sein des différentes parties prenantes administratives. Cette évolution s'inscrit aussi, nous l'avons souligné dès le début de ce chapitre, dans une dynamique de montée en puissance de l'Etat-providence au Maroc. Certes, il s'agit d'un Etat-providence d'après la réinterprétation néo-libérale de la prise en charge du social (et notamment d'après l'initiative de Bamako²), mais il ne s'agit pas moins d'une volonté de prendre en charge le social. De fait, c'est la présence du RAMED comme instrument destiné

à promouvoir le développement humain au Maroc, en favorisant l'accès aux soins des démunis et en limitant la prise en charge des dépenses de santé par les ménages, qui a permis de doter les migrants régularisés d'un système d'assistance-maladie. Il est toujours plus simple de prévoir l'extension d'un dispositif que de le créer pour répondre à un besoin spécifique.

2. L'ACCÈS AUX SOINS DES MIGRANTS SUBSAHARIENS : UNE QUESTION ÉCONOMIQUE

Dans ces conditions, il est clair que la question de l'accès aux soins est principalement une question de moyens, ce qui, du point de vue des individus, renvoie à deux paramètres : (a) les revenus et (b) l'épargne, dès lors qu'ils ne bénéficient pas d'un système d'assistance. Parmi la population de notre enquête, seulement 29,01 % ont déclaré avoir été malade dans les quatre dernières semaines (N = 420), et, parmi celles-ci, 65 % avaient consulté « quelqu'un ».

Avez-vous consulté quelqu'un ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	147	35,00
Oui	273	65,00
Total	420	100,00

Les consultations s'établissaient de la manière suivante, privilégiant nettement l'accès à la biomédecine, c'est-à-dire à un recours technique approprié, le médecin étant l'interlocuteur principal.

Personnel consulté	Effectif	Fréquence (en %)
Médecin du public	96	35,16
Médecin du privé	82	30,04
Infirmier(e)	3	1,10
Pharmacie	81	29,67
Herboriste traditionnel	3	1,10
Guérisseur	2	0,73
Autre	6	2,20
Total	273	100,00

Les consultations médicales peuvent s'avérer assez onéreuses et donc potentiellement dissuasives :

Coût de la consultation	Pourcentage
Moins de 100 Dh	52,19
[100 Dh – 250 Dh]	21,90
[250 Dh – 500 Dh]	13,14
[500 Dh – 750 Dh]	4,74
[750 Dh – 1000 Dh]	3,28
1 000 Dh et plus	4,74
Total	100,00

Les maladies déclarées sont les suivantes. Personne dans notre échantillon n'a déclaré être atteint du VIH/SIDA ou de la tuberculose³ :

Type de la maladie	Effectif	Fréquence (en %)
Respiratoire	123	29,29
Dermatologique	20	4,76
Gastrique	58	13,81
Neurologique	36	8,57
Cardiaque	12	2,86
Rénale	7	1,67
Fièvre	79	18,81
HTA	1	0,24
Diabète	1	0,24
Malaria/Paludisme	19	4,52
Fièvre jaune	9	2,14
Dents	32	7,62
Autre	23	5,48
Total	420	100,00

Les raisons de la non-consultation ne font pas apparaître, du moins *a priori*, le coût de l'accès aux soins comme la cause principale de la non-consultation, puisque cette explication n'est pas la plus fréquente parmi celles données :

Si non, pourquoi ?	Effectif	Fréquence (en %)
N'ai pas les moyens	36	24,49
Non considérée comme grave	40	27,21
Automédication, voisins ou amis	64	43,54
Autre	7	4,76
Total	147	100,00

Comme on le voit, la majorité de ceux qui n'ont pas consulté allèguent des raisons qui tournent principalement autour du caractère bénin de l'affection, ce qui incorpore vraisemblablement les cas d'automédication ou de médication fondées sur les avis des voisins. La tendance apparaît cohérente avec l'appréciation de la gravité des maladies opérée par les enquêtées, les valeurs faibles étant nettement dominantes :

Préciser la gravité de la maladie	Effectif	Fréquence (en %)
Bénigne	142	33,81
Gênante	131	31,19
Handicapante	81	19,29
Grave	53	12,62
Très grave	13	3,10
Total	420	100,00

Toutefois, il n'est pas exclu que le choix de considérer une affection comme non grave ou de recourir à l'automédication directe ou indirecte (à partir de l'avis des proches) ne découle pas, dans certains cas, d'une sous-estimation de la gravité afin d'éviter le coût des soins. Cela fait partie des stratégies du type « les raisins verts » pointées par Jon Elster (Elster, 1986), consistant à sous-estimer l'intérêt d'une chose (ici : la gravité relative) que l'on sait ne pas pouvoir atteindre (ici : soigner par le recours à la biomédecine). Ceci dit, l'automédication n'est pas sans coûts, puisqu'elle peut impliquer l'achat de médicaments. De fait, les recours moins coûteux en termes de substances curatives comme les plantes médicinales (chez l'herboriste) ne sont que faiblement représentés dans les réponses. Ils peuvent, cependant, se combiner avec une stratégie de sous-estimation de la maladie, ainsi qu'en témoigne l'un des témoignages recueillis durant l'enquête ethnographique :

« C'est-à-dire que Rose [fillette de 3 ans], elle, elle avait ce qu'on appelle la bronchite, alors j'essaie plutôt de mettre de l'huile d'olive avec des olives, pour que ça sente bon, si elle a de la fièvre, j'écrase de l'ail et je lui fait avaler. Toutes ces astuces, j'ai appris ça. Je me renseigne sur le net, je cherche les astuces moins chères pour guérir les petites maladies et tout. Je me renseigne sur le net et dès que je vois une astuce très moins chère, j'adopte ça avec elle. J'évite l'hôpital, je me dis ça va me coûter cher. On dit que la médecine ici c'est l'hôpital, c'est pour les enfants ça se paye pas. Mais, j'ai jamais eu un problème grave avec elle⁴. »

Comme, on le voit la stratégie consiste clairement à édulcorer la gravité des maux et à faire moins encore que consulter un spécialiste des plantes médicinales. Le but poursuivi est bien évidemment d'éviter le coût des soins. En même temps, cette extrême retenue sur les soins n'empêche pas la mère de Rose de payer une crèche privée pour sa fille, avec un montant de 400 dirhams par mois. Nous reviendrons sur ce type d'attitude, qui témoigne, dans ce cas, d'une relative élasticité des dépenses de santé en fonction de la gravité estimée (ou patente) de la maladie.

Quoiqu'il en soit, dans la plupart des cas, l'accès aux soins est rendu possible par l'épargne des individus, le crédit étant peu sollicité ainsi que l'aide des associations.

Mode de financement	1^{re} source de financement (en %)	2^e source de financement (en %)
Prise en charge	—	—
Mon épargne	68,11	33,33
Crédit	0,54	
Aide ou amis	15,14	33,33
Association	4,86	
Autre	11,35	33,33
Total	100,00	100,00

Ce mode de financement des soins est à mettre en relation avec deux paramètres déterminants: (a) la possibilité d'épargner et (b) la gravité de la maladie, étant entendu qu'il n'y a pas de possibilités d'actions *ex post* sur ces deux paramètres. On peut

faire en sorte d'éviter les maladies ou faire des économies, mais une fois que la maladie est déclarée et que l'on a négligé de faire des économies, il n'est aucun remède s'il n'existe pas de dispositifs de *welfare* – et tous ne sont pas nécessairement suffisants.

S'agissant de l'épargne, les résultats de notre enquête montrent que la majorité des migrants ne sont pas à même d'épargner :

Faites-vous des économies ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	544	62,10
Oui	332	37,90
Total	876	100,00

Par ailleurs, la moyenne de l'épargne dans notre échantillon s'établissait à 1 264 dirhams (N = 338), ce qui implique, bien sûr, des valeurs plus basses pour une partie des répondants. La plupart des économies réalisées le sont effectivement par rapport aux risques de santé. Au total, si l'on rapporte les valeurs du tableau (ci-dessous) d'affectation des raisons de l'épargne, on s'aperçoit que seulement 17,01% de l'ensemble des personnes interrogées sur l'épargne se prémunit de cette manière vis-à-vis des risques de santé. Les autres n'ont tout simplement pas les moyens ou l'opportunité de le faire. Il existe, en dehors de l'épargne à proprement parler, des tontines permettant de financer notamment les soins de santé ; elles sont peu représentées dans notre échantillons mais présentes. Lors de l'enquête ethnographique, la valeur des contributions individuelles était de 20 dirhams par participant avec une rotation hebdomadaire. La modicité des contributions implique des sommes tournant autour de 200 dirhams pour une dizaine de participants, ce qui est proportionné aux petites dépenses de santé, comme la consultation d'un généraliste, l'effectuation de certains examens ou de certaines analyses et l'achat de médicaments. Les valeurs moyennes recueillies lors de l'enquête quantitative donnent respectivement 230 dirhams, pour le médecin, 619 dirhams pour les examens/analyses et 313 dirhams pour les médicaments. L'utilisation de l'épargne pour ce type de dépense montre à quel point les migrants peuvent être rapidement mis en difficulté et suggère qu'ils peuvent difficilement faire face à une succession de problèmes de santé, même si ceux-ci sont de moyenne gravité et n'impliquent pas la chronicité. On

notera au passage que l'orientation santé de l'épargne se fait au détriment de la continuation de la migration, des transferts et de l'investissement, c'est-à-dire de tout ce qui peut constituer une alternative à la situation présente.

Raison	Effectif	Fréquence (en %)
Sans réponse	3	0,89
Pour les risques de santé	149	44,08
Partir dans un autre pays	12	3,55
Pour transférer	76	22,49
Pour investir	43	12,72
Par précaution	53	15,68
Autre	2	0,59
Total	338	100,00

Raisons (second choix)	Effectif	Fréquence (en %)
Pour les risques de santé	10	8,85
Partir dans un autre pays	6	5,31
Pour transférer	67	59,29
Pour investir	14	12,39
Par précaution	13	11,50
Autre	3	2,65
Total	113	100,00

La capacité des migrants à faire face à des situations de santé tendues apparaît donc des plus réduites. Pourtant, il est clair, d'après nos résultats, que la plupart de ceux qui consultent pour des maladies de faible gravité (65%) et sollicitent donc leurs économies pour des raisons d'une gravité relative, au détriment de raisons plus graves qu'ils pourraient avoir de les solliciter. De fait, on n'économise que pour ce que l'on peut payer, c'est-à-dire pour des choses dont le coût est relativement faible, ce qui n'exclut donc pas des dépenses de « confort » (consulter pour des maladies bénignes) dès lors que le coût est acceptable et qu'y renoncer ne permettrait pas pour autant de faire face à des situations impliquant des dépenses importantes. Ces effets de seuil entraînent la possibilité d'une sorte « d'aisance » dans la vulnérabilité, fondée sur le fait qu'en dehors d'une dépense catastrophique, la situation peut paraître équilibrée.

Cependant, dès lors que l'on prend en compte, non pas les maladies impliquant la consultation au moins initiale d'un médecin, mais l'hospitalisation, la perspective change quelque peu, à la fois parce que les frais de santé sont d'emblée d'un autre ordre et parce que la gravité ou l'importance des choses impliquent une prise en charge particulière. Le bilan des hospitalisations pour notre échantillon se présente ainsi :

Préciser la date de cette maladie (année)	Effectif	Fréquence (en %)
2003	1	1,19
2009	2	2,38
2011	4	4,76
2012	5	5,95
2013	14	16,67
2014	19	22,62
2015	39	46,43
Total	84	100,00

Q95: Raisons de l'hospitalisation	Effectif	Fréquence (en %)
Opération	15	17,86
Accouchement	23	27,38
Accident	20	23,81
Suite à une crise	7	8,33
Maladie	17	20,24
Autre	2	2,38
Total	84	100,00

Q96: Lieu de l'hospitalisation	Effectif	Fréquence (en %)
Hôpital public	61	72,62
Centre de santé	4	4,76
Clinique privée	18	21,43
Autre	1	1,19
Total	84	100,00

On notera, tout d'abord, que la part représentée par l'hospitalisation est relativement faible (N = 84), c'est-à-dire 5,8% des répondants (sur N = 1364). Les raisons de l'hospitalisation

sont d'abord les accouchements et les accidents et ne sont donc pas liées à des pathologies. La majorité des hospitalisations a lieu dans le secteur public (77,38%). En majorité, la durée des séjours varie entre deux et trois jours. SI l'on s'intéresse, maintenant, au financement, on constate que la part du financement par l'épargne recule nettement par rapport à la prise en charge par un système d'assurance, à l'aide des associations et à celle des proches. Nous nous situons bien à l'intérieur d'un effet de seuil qui fait qu'au-delà d'un certain point l'épargne ne suffit plus ; de fait, sa part dans le financement des soins diminue de moitié. En effet, le coût moyen de l'hospitalisation s'élève à 3 188 dirhams, c'est-à-dire bien plus que les soins médicaux même s'ils s'accompagnent d'exams. Les ressources peuvent, du reste, se cumuler, les proches s'ajoutant à l'épargne ou à l'aide des associations. En fait, ainsi que cela se passait typiquement avec les démunis au Maroc avant la généralisation du RAMED, le cumul des ressources est fonction du mal et de l'itinéraire thérapeutique qu'il implique (Ferrié et Radi, 2015). Dans ces situations, chaque segment de l'itinéraire implique la recherche du moyen de le financer.

Mode de financement (premier choix)	Effectif	Fréquence (en %)
Prise en charge	8	10,13
Mon épargne	25	31,65
Crédit	2	2,53
Aide famille ou amis	21	26,58
Association	19	24,05
Autre	4	5,06
Total	79	100,00

Mode de financement (second choix)	Effectif	Fréquence (en %)
Mon épargne	2	22,22
Crédit	1	11,11
Aide famille ou amis	5	55,56
Autre	1	11,10
Total	79	100,00

La prise en charge par les associations passe, ici, de presque 5% pour le traitement des maladies hors hôpital à un peu plus de 24%. Des associations comme Caritas s'avèrent très

actives dans ce domaine, puisqu'elles prennent en charge aussi bien l'aspect hospitalier que la consultation chez les médecins et l'achat des médicaments. Pour l'essentiel, il ne s'agit pas de pathologies lourdes. Comme le remarquait une personne enquêtée : « Moi, je pense que moi, ça m'a pas arrivé les cas graves. Seulement, si je suis un peu malade, je pars [au centre de soins], c'est comme ça, les cas graves, ça m'a pas arrivé⁵. »

3. L'ACCÈS À UNE COUVERTURE MÉDICALE

Dans la mesure où l'accès aux soins dépend de leur prise en charge, l'accès à une couverture médicale revêt une importance particulière. Il est, sinon marginal, du moins relativement peu représenté dans notre population, s'élevant à 14,65 % de celle-ci (N = 212). Ceci se comprend dans la mesure où l'essentiel de celle-ci évolue dans l'informalité, à la fois par rapport à la régularité du séjour et par rapport à l'activité générant les revenus.

Avez-vous une couverture médicale ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	1 235	85,35
Oui, adhérent	129	8,91
Oui, bénéficiaire	83	5,74
Total	1 447	100,00

La répartition entre les types de couverture sociale se présente comme suit :

Type de couverture	Effectif	Fréquence (en %)
CNSS	114	53,77
CNOPS	1	0,47
Assurance privée	64	30,19
Associations	28	13,21
Autre	5	2,36
Total	212	100,00

Q105.2 : type de couverture	Effectif	Fréquence (en %)
Assurance privée	4	100
Total	4	100

Ainsi que nous l'indiquions, les tontines ne représentent, avec les échanges de dons, qu'un infirme pourcentage ce qui est compréhensible dans la mesure où elles ne semblent pas d'un apport suffisant pour les problèmes de santé ordinaire et hors de proportion avec ce qui est nécessaire dès lors que la maladie est d'une certaine gravité et implique l'hospitalisation :

Avez-vous une assurance informelle?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	1 236	84,10
Oui, tontine	10	0,70
Oui, échange de dons	11	0,78

Dans cette situation de non-couverture importante, la position par rapport au RAMED est particulièrement intéressante à interroger, d'autant plus que 56,63% de notre échantillon (N = 799) a déposé une demande de régularisation ; or, alors que la régularisation permet d'accéder à cette couverture, très peu de personnes en connaissent l'existence :

Connaissez-vous le RAMED?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	1 376	95,29
Oui	57	3,95
NSP	11	0,76
Total	1 444	100,00

Ceci confirme la position des migrants par rapport aux raisons les poussant à régulariser leur séjour : les avantages liés au statut de résident – dont le bénéfice du RAMED – ne figurent que faiblement parmi les déterminants de la demande :

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?	Effectif	Fréquence (en %)
Etre en règle (général)	682	85,68
Faciliter les entrées et sorties	28	3,52
Bénéficier des avantages du résident	30	3,77
Accès à l'emploi	47	5,90
Autre	9	1,13
Total	796	100,00

A l'inverse, on ne saurait soutenir que cette attitude provient d'un désintérêt pour le fait de bénéficier d'une assurance maladie, puisque plus de la moitié des personnes figurant dans notre échantillon souhaiterait bénéficier d'une assurance et que la très grande majorité (98,03 %) vise par ce terme une assurance-santé :

Si pas d'assurance, voulez-vous adhérer à une assurance ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	589	47,93
Oui	638	51,91
NSP	2	0,16
Total	1 229	100,00

Quant à ceux qui ne le souhaitent pas, c'est majoritairement parce qu'ils considèrent qu'ils n'en ont pas les moyens. Il en découle que, s'ils en avaient les moyens, la plupart (au moins) d'entre eux souhaiterait en bénéficier :

Si non, pourquoi ?	Effectif	Fréquence (en %)
NSP	1	0,19
Par superstition/croyance	30	5,69
Pas les moyens	369	70,02
Ne compte pas rester au Maroc	108	20,49
Autre	19	3,61
Total	527	100,00

Potentiellement, le RAMED répond donc clairement aux attentes des migrants de voir assurer la prise en charge des frais de santé, c'est-à-dire la possibilité d'accéder à des soins. En revanche, le pourcentage relativement faible de ceux qui sont informés de son existence suggère (1) que la problématique de la régularisation est vécue plutôt comme le fait de sortir d'une situation délicate que comme le fait d'acquérir des avantages et (2) qu'il y a un risque important de non-recours (au RAMED) du fait de l'insuffisance d'informations le concernant. Ce que confirme encore le fait que même les migrants informés de l'existence de ce dispositif ne savent que moyennement comment il fonctionne :

Savez-vous comment faire pour bénéficier du RAMED ?	Effectif	Fréquence (en %)
Ne connaît pas	16	28,07
Connaît moyennement	35	61,40
Connaît parfaitement	6	10,53
Total	57	100,00

Les préoccupations de santé apparaissent ainsi paradoxalement « centrales » et « subsidiaires » dans la vie des migrants. Elles apparaissent centrales dans la mesure où elles constituent la principale cause de l'épargne, prioritairement aux autres raisons d'épargner. Il est intéressant de noter, au passage, que la poursuite de la migration ou l'investissement pour le retour au pays, qui pouvaient initialement être considérés comme des déterminants de la migration, ne sont pas pour autant les premiers déterminants de l'épargne. En d'autres termes, nous avons ici un indice fort de ce que l'épargne – tout au moins dans une situation financière incertaine – est d'abord orientée vers l'aménagement du présent. Autre preuve de centralité, la préférence majoritaire des migrants pour le fait d'être assuré, préférence assortie d'une disposition à payer (le chiffre moyen obtenu lors de l'enquête est de 87 dirhams par mois), ce qui en souligne l'importance. La disposition à payer confirme, en effet, qu'il ne s'agit pas d'une préférence de principe mais d'une préférence effective. Toutefois, cette préférence centrale par ces aspects-là apparaît subsidiaire dans d'autres. Elle est d'abord subsidiaire parce que les problèmes de santé des migrants de notre échantillon apparaissent séquentiels et accidentels. Les maladies chroniques non transmissibles (diabète, hypertension, etc.) sont loin d'arriver au premier plan, et la saisonnalité des affections (66,13 des maux déclarés le sont pour les mois d'octobre, novembre et décembre) suggère fortement que les principales pathologies dont souffre cette population sont de type grippe, bronchite, etc. A ceci s'ajoute le fait que la majorité des causes d'hospitalisation est constituée par les accouchements et par les accidents. De ce point de vue, si les risques de santé sont bien présents, ils n'occupent pas une place déterminante dans le vécu quotidien de cette population, et l'épargne orientée vers la santé sert d'abord à faire face à des risques mineurs et à assurer un « confort » relatif en cas de

survenue d'un problème de ce type : consulter un médecin et acheter les médicaments prescrits. Il y a là, nous l'avons dit, un effet de seuil qui fait que l'on ne peut se prémunir que par rapport à ce que l'on est capable de payer.

Cet effet de seuil souligne bien évidemment que l'équilibre des migrants est instable : il dépend, en la matière, de la survenue de dépenses catastrophiques. L'orientation des migrants vers les associations en cas d'hospitalisation laisse penser qu'il s'agit du recours principal en cas de situation ingérable avec les ressources quotidiennes et l'épargne. Cette situation provient principalement de l'informalité du séjour et des activités générant un revenu. L'informalité du séjour empêche les migrants de bénéficier du RAMED ; l'informalité des activités les empêche de bénéficier de la CNSS. Ceci dit, la mesure consistant à les intégrer au dispositif du Régime d'assistance médicale pour les démunis (RAMED) apparaît comme une mesure importante. Tout d'abord, elle souligne un développement de l'Etat social marocain sur la base de la résidence et non plus de la nationalité. Ce point doit être souligné. Ensuite, elle établit des conditions de sécurité propres à favoriser la stabilisation des migrants et, partant, leur intégration. Enfin, elle crée une situation d'égalité « institutionnelle » entre les migrants et les ressortissants, situation également propice à leur intégration. Toutefois, ces aspects positifs doivent être considérés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire moins que ce qu'ils paraissent. En effet, l'accès au RAMED est dépendant de l'accès à la régularisation, et la régularisation est un processus transitoire d'une porte limitée, puisqu'il est dépendant d'une « campagne ». Comme le flux des migrants n'est pas appelé à cesser, la question se pose de la proportion de migrants régularisés et régularisables dans l'avenir par rapport à la population qu'ils représentent et, partant, de l'effectivité de la prise en charge de la santé de l'ensemble, ou au moins de la plus grande part de celle-ci. Il est clair que l'importance *de facto* du taux d'exclusion – même pour de « bonnes raisons » juridiques – déterminera la portée et donc la générosité effective de cette mesure, d'autant que la soutenabilité du RAMED, en l'état et à long terme, est elle-même un objet de discussion.

Cette question n'est pas sans échos avec l'évolution de la plupart des pays européens en termes de migration. Le développement d'une conception humaniste de l'Etat social implique nécessairement d'en étendre le bénéfice, au-delà des nationaux, à l'ensemble des résidents (par ex. Rosental, 2011). C'est très généralement ce qui s'est passé en Europe. Cette extension est facilitée par la préexistence d'un ensemble de dispositifs dont bénéficient les nationaux. En termes pratiques, il s'agit donc simplement d'en augmenter le nombre de bénéficiaires en ajoutant des catégories. Une part de ces dispositifs (au moins) est basée sur les ressources de l'Etat. En cas de restriction de celles-ci ou en cas d'augmentation des dépenses liées à ces dispositifs, la question se pose de la diminution des prestations ou de la sélection des bénéficiaires⁵. C'est à ce moment-là que l'accès aux droits sociaux des populations migrantes (ou originaires d'une migration récente) est mis en débat. Précisons un point : actuellement la population migrante est une population jeune et en bonne santé. Son poids spécifique ne se fera sentir que de manière différée, quand les migrants actuels auront dépassé la cinquantaine ou la soixantaine. Mais, à ce moment-là, le profil de la migration aura certainement changé : les migrants seront probablement devenus une part de la population marocaine.

NOTES

- 1 | *Ceci apparaît notamment dans les droits affirmés par la Constitution de 2011.*
- 2 | *L'Initiative de Bamako (1987) fait référence à la mise en place de la doctrine selon laquelle les coûts de santé doivent être recouverts. Il en résulte, notamment, l'idée d'une participation financière des bénéficiaires des systèmes de santé.*
- 3 | *Bien évidemment le caractère déclaratoire introduit un biais. De même, la catégorie « maladie respiratoire » peut apparaître très large et la mention de « fièvre » relever d'autres catégories présentes ; de plus il s'agit plutôt d'un symptôme que d'une localisation, même si la catégorie demeure pertinente pour les personnes interrogées.*
- 4 | *Entretien avec A., Casablanca, juillet 2015.*
- 5 | *Entretien avec B., Rabat, juillet 2015.*
- 6 | *On recherche les bénéficiaires « profiteurs ». Si l'Etat cible généralement les profiteurs sans leur attribuer une origine, une part variable de l'opinion les cible par rapport à leur origine.*

BIBLIOGRAPHIE

- Ababou M., 2010, « Santé, vulnérabilités et discriminations : le cas des personnes séropositives au Maroc », dans Aboussad A., Cherkaoui M. et Vimard P., dir., *Santé et vulnérabilité au Maroc*, Marrakech, Université Cadi Ayyad, LPED.
- Ababou M., Ferrié J.N. et Radi S., 2015, *Santé : politiques sociales et formes contemporaines de vulnérabilité*, numéro spécial de *Horizons sociologiques*.
- Aboussad A., Cherkaoui M. et Vimard P., dir., 2010, *Santé et vulnérabilité au Maroc*, Marrakech, Université Cadi Ayyad, LPED.
- Atim C., 2000, *Contribution financière des mutuelles de santé au financement, à la fourniture et à l'accès aux soins de santé : synthèse de travaux de recherche menés dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre*, Genève, Bureau international du travail.
- Badaoui L. et al., 2014, « Pathologies infectieuses chez les migrants subsahariens : aspects épidémiologiques », *Médecine et maladies infectieuses*, n° 44, supplément.
- Faye C., 2010, *Revue de la protection sociale dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest*, rapport, PNUD, Union européenne.
- Ferrié J.N. et Radi S., 2015, « Vulnérabilité, adaptation et misère : relation d'un cas », dans Ababou M., Ferrié J.N. et Radi S., 2015, *Santé : politiques sociales et formes contemporaines de vulnérabilité*, numéro spécial de *Horizons sociologiques*.
- Jaffré P. et Olivier de Sardan J.P., 2003, *Une médecine inhospitalière : les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.
- Kankou J.M. et al., 2014, « Déterminants de la révélation de l'infection VIH chez les migrants originaires d'Afrique subsaharienne infectés par le VIH vivant en France : étude ANRS-VIHVO », *Médecine et maladies infectieuses*, n° 44, supplément.

Kumlin S. et Rothstein B., 2010, « Questioning the New Liberal Dilemma: Immigrants, Social Networks, and Institutional Fairness », *Comparative Politics*, vol. 43, n° 1.

Rosental P.A., 2011, « Migrations, souveraineté, droits sociaux : protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales*, vol. 66, n° 2.

Tantchou J., 2016, *Petits pas d'ethnologue suivi de Portrait d'hôpital*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Bordeaux, Université de Bordeaux.

Xu K., Evans D., Kawakabata K., Zeramdini R., Klavus J., Murra Y.C., 2003, « Household catastrophic health expenditure : a multicountry analysis », *The Lancet*, vol. 362, juillet.

Chapitre 5

Voisinage et intégration

L'article de Kumlin et Rothstein, que nous avons déjà cité, insiste sur deux variables majeures en ce qui concerne l'intégration : le traitement non discriminant des migrants par les autorités publiques et les relations informelles de voisinage (Kumlin et Rothstein, 2010). L'une des variables, la première, relève de la sphère publique, alors que la seconde relève de la sphère privée, c'est-à-dire des interactions entre les individus eux-mêmes. Bien évidemment, les deux sphères sont connectées, puisqu'il est clair que la manière dont les migrants sont *publiquement* considérés et traités a un impact sur la manière dont ils sont *privativement* traités. Bien sûr, la manière dont les migrants se comportent a également un impact sur la manière dont ils sont traités. Les processus de stigmatisation (et, partant, leur inverse : l'intégration ou, simplement, l'indifférence) sont, on le sait, des processus interactifs et donc processuellement construits de part et d'autre (Goffman, 1975). Ces processus interactifs sont, on le sait, constitutifs d'identités fortement différenciées (Barth, 1969), servant de soubassements à des jeux de discrimination. De ce point de vue, les relations informelles de voisinage sont importantes dans la mesure où elles contribuent de manière déterminante à l'intégration. Cependant, l'établissement de relations de voisinage implique préalablement la stabilisation dans un logement qui ne soit pas lui-même discriminant.

Les entretiens conduits dans le cadre de cette recherche ont très rapidement attiré notre attention sur cette caractéristique. Plusieurs migrants ont expliqué comment ils sont, sur une durée de quelques mois, entrés dans des relations de familiarité avec leur quartier, les commerçants et les habitants. On pourrait parler, en ce sens, en étendant le contenu des entités visées par ce régime, de « régime de familiarité », au sens de Laurent Thévenot (1994). Il s'agit, ici, d'être visible dans un paysage urbain comme étant une partie de celui-ci. Ceci implique d'y passer, d'abord, suffisamment de temps pour être reconnu. On pourrait parler

de « stage » afin de désigner cette période où le migrant n'est plus paradoxalement reconnu par le fait qu'il est étranger mais, précisément, par le fait qu'on le reconnaît. C'est ainsi que, d'après nos entretiens, les manifestations hostiles (comme lancer des pierres) vont diminuant durant cette période. La fin du stage se marque par deux phénomènes : (1) bénéficier d'une ligne de crédit chez l'épicier du quartier pour les achats courants et (2) recevoir de la nourriture (des plats) des voisins à certaines occasions. Le bénéfice d'une ligne de crédit signifie que la familiarité a entraîné la confiance. Le migrants est un « client » que l'on connaît, et l'épicier le fait donc bénéficier des avantages qu'il accorde à ses autres clients. Il se retrouve ainsi dans une relation de parité avec ceux-ci. Pareillement pour les plats : c'est une relation que les habitants d'un immeuble peuvent avoir entre eux ou avec certains habitants moins favorisés ainsi qu'avec le gardien. C'est une relation de don mais également d'obligation envers les voisins et les (relativement) démunis que l'on connaît (même s'ils ne sont pas tous, à proprement parler, des voisins mais des habitants du quartier que l'on croise). Elle témoigne très concrètement d'une modification dans l'identification des migrants, qui cessent d'être d'abord « étrangers » pour devenir des « voisins », dans un sens plus ou moins lâche, c'est-à-dire des personnes insérées dans le tissu relationnel local. Cette situation de basculement vers une autre identité est importante mais fragile : elle implique un certain type d'habitat et de stabilisation. Les entretiens ayant servi de base au repérage de ce mécanisme ont ainsi été conduits dans des quartiers à la composition mixte où les Marocains dominent. C'est pour cela, du reste, que la localisation et la stabilisation des migrants représentent un enjeu important du point de vue de leur intégration. Par ailleurs, si la durée du stage est de quelques mois, le temps nécessaire pour aller au-delà des relations de voisinage est sans doute bien plus long. Il doit donc être clair que nous évoquons ici une situation *intermédiaire*.

1. LA LOCALISATION DU LOGEMENT ET LA STABILISATION DES MIGRANTS

Dans l'enquête conduite par l'ANERM en 2007, la majorité des personnes enquêtées « (62,7%) vit dans des chambres collectives. 10,4%, sans domicile, vivent dans des conditions

particulièrement déplorables, soit dans la rue, dans des cimetières, ou même dans les forêts. 7,5% disposent d'une chambre individuelle, 5,8% sont hébergés chez l'habitant (connaissance, ami, employeur, etc.), 3,4% habitent sur leur lieu de travail (baraquement, épicerie, garage, chantier, etc.) » (ANERM, 2008, p. 80-81). Nos résultats sont, somme toute, sensiblement différents¹.

Type de logement	Effectif	Fréquence (en %)
Maison individuelle	13	1,48
Villa ou étage de villa	7	0,80
Appartement	512	58,38
Pièce indépendante (studio)	28	3,19
Pièce dans une maison	258	29,42
Bidonvilles	1	0,11
Habitat précaire	19	2,17
Logement à usage autre que l'habitation	2	0,23
Sans domicile fixe	30	3,42
Autre	7	0,80
Total	877	100,00

L'appartement se compose le plus souvent de plus d'une pièce :

Quel est le nombre de pièces dans votre logement ?	Effectif	Fréquence (en %)
1	301	34,64
2	177	20,37
3	340	39,13
4	38	4,37
5	9	1,04
6	4	0,46
Total	869	100,00

Comme on le voit, la majorité des appartements considérés possède entre 2 et 3 pièces (59,5%). Sur l'ensemble des logements, 62,89% possèdent une cuisine et le même pourcentage, une salle de bain (quels que soient l'état et l'équipement de celle-ci). Toutefois, si 65,09% des logements

bénéficient de l'eau courante indépendante, seulement 18,73 % possèdent l'eau chaude. Ces résultats, qui laissent penser que les logements ne sont pas – pour la plus grande part – des taudis, paraissent confirmés par la question portant sur la satisfaction par rapport à la manière d'être logé, puisque plus de la moitié des personnes enquêtées y apporte une réponse positive :

Etes-vous satisfait de votre logement ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	385	44,00
Oui	490	56,00
Total	875	100,00

Ce que confirme encore le fait que la première raison de cette satisfaction provienne du « confort ». Bien évidemment, le « confort » est une notion relative. Il n'en demeure pas moins que la satisfaction relative d'une partie de la population migrante doit être considérée, non pour atténuer ou oublier ce qu'il y a de dur dans la situation des autres, mais pour ce qu'elle signifie comme tendance à l'amélioration (elle-même relative) et, partant, à la stabilisation du séjour. En d'autres termes, les migrants ne sont pas nécessairement dans une posture de campement (même si cette posture, bien évidemment, existe aussi).

Si oui, Pourquoi ?	Effectif	Fréquence (en %)
Confort	309	63,06
Bon voisinage	158	32,24
Autre	23	4,69
Total	490	100,00

En revanche, la localisation des logements apparaît éloignée du centre-ville et, surtout, présente une importante concentration de logements pour les migrants. La situation est ambivalente, puisque, comme on le sait, cette concentration présente, dans un premier temps, des aspects positifs – un îlot de connaissances dans un monde inconnu, pour le dire vite – mais induit, dans un second temps, des conséquences négatives, notamment par la restriction des possibilités d'intégration (par

ex. Musterd, 2011). La ségrégation spatiale produit, en effet, une double stigmatisation, une stigmatisation positive, bien sûr, en ce qu'elle étiquette certaines populations comme séparées, différentes et, partant, potentiellement dangereuses, mais aussi *stigmatisation négative* en ce qu'elle rend impossible le mécanisme d'intégration par le voisinage décrit par Kumlin et Rothstein (2010).

Q58 : Dans le quartier où vous habitez y a-t-il des immigrés ?	Effectif	Fréquence (en %)
Oui, beaucoup	482	54,96
Oui, moyennement	291	33,18
Peu ou pas du tout	104	11,86
Total	877	100,00

Il serait sans doute souhaitable que la proportion de réponses entre «oui, beaucoup» et «oui, moyennement» s'inverse. La situation telle qu'elle apparaît doit, cependant, être appréhendée de manière plus large, c'est-à-dire en dépassant la propension des migrants arrivants à se loger à proximité des migrants déjà arrivés. Il y a là l'effet de logiques économiques et urbaines complexes qui ne peuvent simplement être rattachées à cette propension – loin de là. De nombreux travaux ont insisté sur cette complexité (par ex. Arbaci, 2008). La tendance des migrants à se stabiliser gagnerait ainsi à être accompagnée, dès à présent, par une politique urbaine appropriée. On connaît les conséquences à moyen terme de la ségrégation spatiale sur la structuration identitaire des migrants et sur leur intégration (par ex. Lapeyronnie, 2005, 2006).

2. L'INSERTION DANS LA SOCIÉTÉ MAROCAINE

Qu'en est-il, sur cette base, de l'insertion dans la société marocaine? Ainsi que l'indique la variable du voisinage, la fréquentation des Marocains constitue probablement le principal vecteur de cette insertion. Nous venons de voir, toutefois, qu'il existait un phénomène relatif de ségrégation spatiale lié au logement. Il n'est pas étonnant que la distribution des fréquentations aille dans le même sens; les deux

caractéristiques sont dans un lien évident de causalité. De fait, les migrants fréquentent largement les autres migrants de même origine et beaucoup moins les Marocains :

Fréquentations du Maroc	Effectif	Fréquence (en %)
Fréquemment	226	25,77
Moyennement	214	24,40
Rarement	202	23,03
Jamais	235	26,80
Total	877	100,00

Fréquentations du pays d'origine	Effectif	Fréquence (en %)
Fréquemment	737	84,04
Moyennement	102	11,63
Rarement	26	2,96
Jamais	12	1,37
Total	877	100,00

Fréquentations d'autres pays d'Afrique subsaharienne	Effectif	Fréquence (en %)
Fréquemment	584	66,59
Moyennement	175	19,95
Rarement	68	7,75
Jamais	50	5,70
Total	877	100,00

Majoritairement, les migrants de notre échantillon fréquentent peu les Marocains, voire même jamais pour plus d'un quart d'entre eux (26,80%). Ils fréquentent majoritairement leurs concitoyens et les autres migrants d'origine subsaharienne. Ceci n'a rien d'étonnant : dans un lieu où l'on ne connaît personne, les idées saillantes partagées établissent d'emblée une proximité. Tocqueville relate, dans *De la démocratie en Amérique*, que les voyageurs de commerce américains appartenaient généralement à une secte chrétienne spécifique. Ceci leur permettait, lorsqu'ils voyageaient loin de chez eux, de trouver toujours une communauté qui puisse les accueillir. A peu de choses près, le mécanisme consistant à fréquenter des personnes de

même origine est le même : il consiste à se fonder sur une identité partagée et inclusive à défaut de se fréquenter à partir d'affinités. Dans la mesure où la fréquentation de ce groupe est première, la fréquentation fondée sur des affinités va se développer à l'intérieur de celui-ci. Ce mécanisme n'a rien de propre aux migrants, comme on peut le constater. Il n'en est pas moins constitutif d'une ségrégation de fait difficilement contournable, du reste. Il serait intéressant de pouvoir se faire une idée dynamique de l'évolution des fréquentations. Nos données ne le permettent pas. Toutefois, le pourcentage de migrants ayant un ami intime marocain peut servir de proxy afin d'envisager cette évolution. Le résultat s'avère intéressant :

Avez-vous des ami(e)s intimes parmi les Marocains ?	Effectif	Fréquence (en %)
Non	619	70,58
Oui	258	29,42
Total	877	100,00

Le résultat s'avère intéressant, puisqu'il montre qu'une fréquentation même moyenne des Marocains (on aura remarqué que la fréquence des migrants ayant des amis intimes marocains est supérieure à la fréquence des migrants fréquentant fréquemment les Marocains) aboutit à des liens d'amitié rapprochés. Cela signifie bien que la distance n'est pas gravée dans les esprits mais relève plutôt des circonstances et des situations, lesquelles sont changeantes. Un Marocain peut devenir l'ami intime d'un migrant subsaharien. Une tendance semblable se retrouve à propos de la possibilité d'un mariage unissant un/une Marocain/e et un/une migrant/e subsaharien/ne : 44,36 % des répondants de notre échantillon approuvent ce type de mariage. Malheureusement, notre questionnaire ne faisait pas de distinction entre les religions. La religion peut, en effet, introduire un critère de discrimination ou de sélection. Partager la même religion serait ainsi un critère déterminant d'homogamie ; inversement, on pourrait ne pas envisager d'épouser telle ou telle personne en fonction que l'on est musulman et qu'elle l'est ou ne l'est pas, chrétienne et qu'elle l'est ou ne l'est pas. Mais, en tout état de cause, lorsque ce critère prévaut, cela signifie que la différence d'origine est, quant à elle, secondaire. C'est le point à retenir :

l'homogamie socio-ethnique (Santelli et Collet, 2011) est loin d'être une règle déterminante, même si elle prévaut.

Evidemment, si 44,36% des migrants sont prêts à envisager de tels mariages, il en découle que plus de la moitié ne sont pas prêts à le faire. Toutefois, la tendance à l'ouverture est indéniable. Il est, sans doute, intéressant de comparer ce résultats à d'autres attitudes vis-à-vis de la même situation, c'est-à-dire du mariage avec une personne de nationalité ou de provenance géographique différentes. La même question a été posée à l'occasion d'une enquête du HCP (Haut-Commissariat au Plan) en 2005 (HCP, 2005) à propos du mariage des Marocains à l'étranger. Il s'agissait de connaître la position du chef de ménage par rapport au « mariage mixte » :

Position par rapport au mariage mixte	Fréquence
Pour	30,30
Contre	60,10
NSP	9,60
Total	100,00

De fait, on ne peut que constater une différence d'attitude. Cette enquête n'a pas été réitérée. Il est donc difficile de se faire une idée de l'évolution de la position des chefs de ménage marocains vivant à l'étranger. Cependant, ce qui importe est de constater que l'attitude négative d'une partie des migrants subsahariens n'a rien de spécifique. Elle s'inscrit dans une tendance générale – bien évidemment présente chez les Marocains – à l'homogamie socio-ethnique. Ce qui importe, ici, est simplement de constater la présence d'éléments affectifs (par l'amitié et le mariage) d'insertion au moins relative dans la société marocaine. Ces éléments apparaissent, toutefois, exprimer une attitude bien plus qu'une pratique. Dans les faits, il y a beaucoup moins de mariages entre Marocains et migrants que dans la propension déclarée à épouser un/une Marocain/e – c'est, du reste, ce que suggère notre échantillon :

Q141 : Votre conjoint(e) est-il/elle?	Effectif	Fréquence (en %)
Du même pays	171	19,50
D'un autre pays de l'Afrique	29	3,31
Du Maroc	5	0,57
Non concerné	672	76,62
Total	877	100,00

Par ailleurs, la question elle-même fait débat dans la société, ce qui tend à montrer (paradoxalement, pourrait-on dire) qu'elle constitue bel et bien une option possible, ainsi qu'en témoignent les assez nombreux articles sur les mariages entre Marocains et Subsahariens dans les journaux marocains en ligne et sur différents sites.

Cette insertion relative dans la société marocaine par les fréquentations se retrouve lorsqu'on demande aux migrants de dire s'ils se sentent « intégrés » ou non au Maroc ; la réponse apparaît « mi-figue, mi-raisin » :

Socialement, comment vous sentez-vous au Maroc?	Effectif	Fréquence (en %)
Intégré	236	26,91
Dans une situation intermédiaire	335	38,20
Exclu	306	34,89
Total	877	100,00

On constate que les réponses les plus fréquentes indiquent que les migrants se sentent dans une situation intermédiaire ou exclus. Cette tendance plutôt négative reflète un vécu social lui-même négatif, comme en témoigne la façon dont les migrants considèrent qu'ils sont traités par rapport aux Marocains :

Sur le lieu de travail	Effectif	Fréquence (en %)
Mieux	21	2,40
Pareil	182	20,80
Moins bien	492	56,23
NSP	180	20,57
Total	875	100,00

Dans le quartier	Effectif	Fréquence (en %)
Mieux	18	2,05
Pareil	202	23,06
Moins bien	633	72,26
NSP	23	2,63
Total	876	100,00

Par les commerçants	Effectif	Fréquence (en %)
Mieux	27	3,08
Pareil	250	28,54
Moins bien	576	65,75
NSP	23	2,63
Total	876	100,00

Le quartier, les commerçants et le travail sont autant de lieux de déconvenue pour les migrants. Il est probable que le quartier, la rue sont le lieu le plus exposé parce que les relations sont de passage, de sorte que l'on n'y reconnaît les autres que par les stéréotypes qui portent sur eux. Certains témoignages sont particulièrement durs :

« C'est un problème, moi je sais pas, ici on a pas le droit de travail, parce que maintenant, quand tu vas chercher du travail, on dit que tu es noir, on nous traite comme les animaux. Par exemple, quand Ebola est venu, quand tu marches dans la rue on t'appelle Ebola. C'est pas normal, en tant qu'un être humain, on t'appelle Ebola parce qu'Ebola, Ebola est en Afrique, on t'appelle Ebola. Maintenant, Ebola est venue (sic), c'est toujours Azzi partout. Agression partout. Agression pour moi, c'est pas quelque chose, mais on nous agresse sauvagement. Très sauvagement même. Tu passes, moi-même, un jour, je passais, et les enfants, les enfants de rien du tout, ils mangent, ils mangent le maïs et prennent le maïs, ils te tapent, ou bien ils ramassent les cailloux et te tapent. Et puis, ils ont les petits petits lance-pierres, les trois-là, ils emmènent les petits petits cailloux. Moi, la semaine passée, j'ai passé à côté de la mosquée qui est ici, ils ont les petits petits lance-pierres, quand ils voient tout le monde, tout le monde, ils sautent « Azzi, Azzi », après

ils disparaissent. Pour moi, c'est un problème, je sais pas pourquoi, depuis des années on lutte, on lutte, on parle de ça, mais, rien ne change, rien ne change, le contraire ça devient pire de jour en jour².»

Un autre témoignage livre des faits sensiblement comparables, même s'ils semblent moins violents :

«Et est-ce que vous connaissez des Marocains? Vous avez des amis marocains ou pas?

– Bon, comme ça, on les connaît comme ça, mais...

C'est-à-dire des voisins, des...?

– Les Marocains, comme ils sont un peu méfiants, comme...

Ils sont méfiants, pourquoi?

– Bon, peut-être ils se disent que... ils savent pas d'où on vient, ils ont un peu raison, ils savent pas d'où on vient, tout ça. Ils ont un peu peur.

Ils ont peur de vous?

– Voilà.

Et ils vous traitent bien ou vous sentez le racisme?

– Non, parfois y en a ceux qui sont pas, y en a qui ne sont pas bien du tout.

Dans quel sens?

– Y en a ceux qui ne sont pas bien, y en a ceux qui nous traitent d'«Azzi», y en a qui nous brutalisent parfois.

Physiquement, carrément?

– Oui.

Ils prennent des cailloux et tout? Des adultes?

– Oui, des cailloux, oui.

Et pourquoi? Comme ça?

- Comme ça. Je sais pas.

Ça peut se passer n'importe où, ou uniquement dans votre quartier ?

- Ça se passe partout. Partout. Partout.

Et dans votre quartier non ?

- Si, bien sûr, dans notre quartier. Peut-être moins, comme maintenant ils nous connaissent un peu, mais quand tu viens d'arriver, ils vont te déranger, te lapider, te traiter de tous les mots³. »

Ces manifestations de racisme relèvent du racisme ordinaire (Essed, 1991). On notera qu'elles sont d'autant plus perceptibles pour les migrants que l'attitude raciste est dénuée de contenu relationnel. Il est plus simple de lancer une pierre à un passant inconnu que d'être franchement désagréable avec un client encore inconnu ou peu connu ou avec un collègue de travail. Dans les deux derniers cas, en effet, une relation sociale plus ou moins durable s'installe qui transforme l'identification du migrant. Il devient aussi « client », « voisin » et « collègue ». Comme pour toutes les relations sociales, plus celles-ci s'établissent sur des actions communes – même s'il s'agit d'une séquence limitée, comme celle d'un achat – plus s'établissent des jeux de droits et de devoirs réciproques organisant ces actions⁴, de sorte que les interactants se voient dotés d'une identité fonctionnelle, laquelle peut servir de point de départ à d'autres relations, amicales notamment :

« Vous avez des amis, on vous invite, vous les invitez ou c'est juste ?

- Elle et moi oui, c'était bien, après elle a voyagé.

Elle est marocaine ?

- Elle est marocaine, elle était marocaine.

Elle travaille où ?

- Elle, non.

Vous l'avez rencontrée où? ici?

– Ici.

C'est une voisine?

– Elle était une voisine, pas très loin d'ici quand-même. Je l'ai rencontrée ici. Le fait que je balade l'enfant, la dernière fois, et elle aussi elle avait ses petits frères et tout qui jouaient, c'est comme ça.

D'accord.

– Et depuis lors, on a eu plus de contacts du tout.

D'accord. Et les Marocains avec lesquels vous avez travaillé, vous avez eu de bonnes relations avec eux?

– Oui, oui, juste que le salaire, le salaire il m'a pas permis de continuer avec eux. Mais sinon, je me plais nulle part.

Ils sont bien? Ils sont ni racistes, ni distants, ni froids?

– J'ai eu juste au centre d'appel, où j'ai vu qu'il y a des différences. Là où je travaillais.

Par exemple?

– Je peux dire? D'abord, ce n'est pas un centre d'appel fiable, c'était pas fiable. Vous savez, y a plein de centres d'appel ici, mais c'est pas tout. Ils ...

C'est dans quel centre? Ah, il vous payent pas normalement?

– Ils payent pas normalement, vous travaillez, vous travaillez, mais à la fin, parfois même, le mois n'avait pas de salaire.

Même avec les Marocains?

– Oui, c'est les centres d'appel marocains.

Même avec, non, non, même avec les employés marocains? Ils les payent pas?

– Oui. Nombre de ceux qui ont travaillé, beaucoup ont démissionné à cause de ça. Pas de salaire.

Bravo! Et sinon, vous avez gardé de bonnes relations avec vos amis, avec vos collègues de travail?

- Oui, les anciennes collègues. Quand je travaillais à l'école là, oui. On a des contacts par hasard. On se donne des informations, et voilà⁵.»

A ceci s'ajoute – nous l'avions indiqué – l'expérience du voisinage liée à l'installation continue dans un logement :

«Et avec le voisinage?

- Non, y a pas de problèmes, comme avec ma bailleuse y a pas de problèmes.

- *Et les voisins, vous vous dites bonjour, bonsoir?*

- Oui, y pas de problèmes.

- *Et vous commencez à vous connaître un peu, à discuter, ou pas du tout?*

- Si, moi je cause toujours avec ma bailleuse. Je cause toujours avec elle. La femme encore qui habite en face, ça c'est la femme et son fils, ils sont en haut.

- *Le fils de la propriétaire, il vous parle, vous dites bonjour, ça va?*

- Oui, oui.

- *Mais pas d'invitation, rien?*

- Non, non. Quand c'est l'Aïd, ils nous donnent la viande. Quand c'est le Ramadan, ils nous donnent la nourriture. On mange.

- *Voilà, ils vous donnent, les voisins vous donnent parfois à manger?*

- Oui.

- *La famille de la propriétaire ou tous les voisins?*

- Oui, la bailleuse elle-même. La famille est maintenant en haut.

- *Ah, c'est la famille de la propriétaire qui vous donne parfois à manger?*
- Oui.
- *Comme on fait entre voisins normalement, ça c'est sympa.*
- Oui⁶.»

Il existe ainsi indéniablement une relation nette entre la densité des interactions et l'intégration des migrants. Plus les relations sont denses plus l'intégration s'accroît, c'est-à-dire moins les migrants sont purement et simplement repérés comme des «migrants». Ils deviennent des voisins, des amis, des collègues. Une relation durable de voisinage exerce ainsi un effet positif. Toutefois, cet effet de voisinage n'est possible que dans la mesure où les migrants ne sont pas soumis à un phénomène de ségrégation spatiale. Celui-ci, au contraire, accroît les effets de la différence initiale.

Nos résultats montrent que les migrants ne sont pas nécessairement, par tempérament ou par culture, portés à s'éloigner des Marocains. Au contraire, il semble que, lorsque les proximités sont créées, les relations puissent suivre un cours normal. La situation apparaît donc plutôt fluide que figée, et très certainement évolutive.

NOTES

- 1 | *Il est difficile de se prononcer sur les raisons de cette différence. Elle peut provenir d'une modification du profil de la migration aussi bien que de biais de sélection de part et d'autre. A ceci s'ajoute, bien sûr, le fait que notre découpage par catégories de logement n'est pas similaire.*
- 2 | *Entretien avec D., Tanger, juillet 2015.*
- 3 | *Entretien avec E., Salé, juillet 2015.*
- 4 | *Mais bien sûr ceci n'empêche pas le racisme dans le milieu professionnel (par ex. Jounin, 2008).*
- 5 | *Entretien avec F., Rabat, juillet 2015.*
- 6 | *Entretien avec G., Rabat, septembre 2015.*

BIBLIOGRAPHIE

- AMERN, 2008, *L'immigration subsaharienne au Maroc : analyse socio-économique*, Rabat, Association marocaine d'études et de recherches en migrations.
- Arbaci S., 2008, « (Re)Viewing Ethnic Residential Segregation in Southern European Cities: Housing and Urban Regimes as Mechanisms of Marginalisation », *Housing Studies*, vol. 23, n° 4.
- Barth F., 1969, *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*, Oslo, Universitetsforlaget.
- Essed Ph., 1991, *Everyday Racism : An Interdisciplinary Theory*, Londres, Sage Publications.
- Goffman E., 1975, *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2005, *les Marocains résidant à l'étranger : analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'insertion socio-économique dans les pays d'accueil*, Rabat, HCP.
- Jounin N., 2008, « Humiliations ordinaires et contestations silencieuses : la situation des travailleurs précaires des chantiers », *Sociétés contemporaines*, n° 70.
- Kumlin S. et Rothstein, B., 2010, « Questioning the New Liberal Dilemma: Immigrants, Social Networks, and Institutional Fairness », *Comparative Politics*, vol. 43, n° 1.
- Lapeyronnie D., 2005, « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et société*, vol. 30, n° 4.
- Lapeyronnie D., 2006, « La banlieue comme théâtre colonial, ou la fracture coloniale dans les quartiers » dans Bancel N. et al., dir., *la Fracture coloniale*, Paris, La Découverte.
- Musterd S., 2011, « The impact of immigrants' segregation and concentration on social integration in selected European contexts », *Documents d'Anàlisi Geogràfica*, vol. 57, n° 3.

Santelli E. et Collet B., 2011, «De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique. Réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et sahéliens», *Sociologie et sociétés*, vol. 43, n° 2.

Thévenot L., 1994, «Le régime de familiarité. Des choses en personne», *Genèses*, n° 17.

Conclusion

Le constat qui s'impose au bout de cette enquête est la tendance majoritaire chez les migrants subsahariens à venir au Maroc afin de s'y installer. Ce choix est peut-être un pis-aller initial découlant de la difficulté à migrer au Nord ; il peut s'agir aussi, pour ceux qui étaient partis de leur pays en ne comptant que transiter par le Maroc, d'un pis-aller consécutif à la difficulté de réunir les ressources afin de poursuivre la migration ou simplement de l'espoir, acquis par la familiarisation avec un nouvel environnement, que, finalement, l'installation dans ce pays serait possible. Quoiqu'il en soit, ce qui domine est bien l'installation, de sorte que le départ du Maroc doit plutôt être envisagé du point de vue des migrations de retour que du point de vue des migrations qui se poursuivent.

Cette tendance découle de deux dynamiques complémentaires qui ont fait du Maroc un objectif substituable aux pays européens de naguère. La première dynamique est représentée par la politique européenne (tant des Etats que de l'Union) de restriction de plus en plus drastique des migrations. La seconde, allant en sens contraire, est la politique marocaine d'acquisition d'un leadership régional, politique impliquant, au contraire, l'ouverture. L'Europe est assez puissante et attractive pour pouvoir se permettre de ne pas toujours rechercher la sympathie de ses voisins ; le Maroc, au contraire, en ce qu'il est candidat à une position, ne peut se le permettre. Ces jeux et enjeux diplomatiques ont un impact sur les choix des migrants par l'intermédiaire des différents canaux d'information auxquels ils sont exposés. Il est donc clair que les politiques de restriction ou d'ouverture ont des conséquences sur la conduite des migrants, mais celles-ci, il importe de le souligner, apparaissent plutôt dans la recomposition de la hiérarchie des objectifs que dans le renoncement à la migration. Il n'y a rien d'étonnant à cela, puisque le premier déterminant de la migration n'est pas l'attractivité de l'ailleurs mais les *impedimenta* du chez-soi. Les routes et les buts se recomposent et se modifient, le changement d'objectif devenant structurant au fur et à mesure

qu'il se consolide, puisque les premiers flux de migrants s'établissent en quelque sorte comme tête de pont pour les suivants (par ex. Azam et Gubert, 2006) ; cependant, le choix de partir découle prioritairement de l'insuffisance du développement lorsqu'il n'est pas la conséquence d'un conflit – de sorte que les politiques migratoires restrictives ne peuvent l'inhiber. De ce point de vue – et si l'on met au moins partiellement de côté les situations de conflit, encore qu'elles puissent ressortir des mêmes mécanismes et de la même analyse (Azam et Thelen, 2010, 2012) –, la meilleure façon de lutter contre l'immigration serait l'aide au développement plutôt que le contrôle des frontières (Azam et Berlinschi, 2009)¹. Cette redéfinition des objectifs est en train de faire du Maroc un pays d'immigration à part entière.

C'est le deuxième point de notre conclusion. Il concerne, cette fois, les politiques publiques marocaines. Dès lors que l'on met bout à bout les déterminants de la migration vers le Maroc et la tendance à l'allongement de la durée du séjour, il paraît inévitable que le nombre de migrants va s'accroître, l'accroissement favorisant l'accroissement – par l'intermédiaire du mécanisme « tête de pont » que nous venons d'évoquer –, c'est-à-dire la venue et l'installation d'autres migrants. A ce stade, il est évident que deux caractéristiques actuelles des migrants subsahariens vont être, à plus ou moins moyen terme, nettement modifiées : (1) le pourcentage des personnes dépassant les 45 ans, jusqu'alors très faible, va augmenter et, partant, la part de la population âgée (sous réserve, bien sûr, du développement des migrations de retour et de leurs caractéristiques) ; (2) la part de la population vivant en couple va aussi augmenter et donc la part des enfants nés sur le sol marocain et socialisés au Maroc. Si l'on considère l'ensemble de la littérature sur les migrations et le contexte actuel de la migration subsaharienne, ceci paraît tout simplement inéluctable. Qu'en découle-t-il pour les politiques publiques ?

La première conséquence est que la procédure de régularisation lancée en 2013 ne peut être considérée comme une procédure *on shoot*. Elle devra nécessairement être réitérée ou adaptée afin de fonctionner au fil de l'eau. La deuxième conséquence

sera l'apparition, à moyen terme, d'une tension sur la loi sur la nationalité. Des enfants d'étrangers, nés et élevés au Maroc, parlant l'arabe et n'ayant avec le pays d'origine de leurs parents qu'un lien distendu, auront-ils accès à la nationalité marocaine, ou seront-ils, générations après générations, des étrangers dans ce qui sera *de facto* leur propre pays? Pour être cohérent avec les référentiels libéraux de sa Constitution, le Maroc devra envisager d'ouvrir les conditions d'acquisition de sa nationalité, mettant notamment en place un droit du sol. Cette cohérence aurait un prix politique, puisqu'il s'agirait de redéfinir les fondements de la Nation. Le choix de l'incohérence aurait également un coût, n'en doutons pas, puisqu'il s'agirait, dans ce cas, de rien moins que de laisser se développer une communauté d'étrangers dont le pays d'origine serait pourtant le Maroc. La troisième conséquence est économique et diplomatique. Si le Maroc parvient à s'établir comme puissance régionale, son attractivité en tant que pays de migration mais aussi de formation n'en sera que plus grande. La formation universitaire est, du reste, déjà bien présente dans ses relations avec l'Afrique subsaharienne. Ceci aura des conséquences sur la régulation du marché du travail. La logique, dans ce domaine aussi, serait probablement de favoriser la souplesse plutôt que d'adopter une attitude protectionniste (Angrist et Kugler, 2008).

Toutefois, envisager et conduire la meilleure des politiques possibles dans le domaine de la migration tient, pour une large part, à la capacité de proposer une politique acceptable par la population, qui ne contredise pas, pour autant, les intérêts économiques et diplomatiques du pays. Ce n'est pas facile, notamment lorsque la migration devient un objet de débats politiques et, partant, un enjeu électoral. Nombre de pays d'Europe s'y sont brûlés les doigts. En même temps, il est difficile d'espérer parvenir à un consensus sans exposer les alternatives, bref sans prendre le risque de convaincre. L'une des faiblesses constantes des politiques publiques est, en effet, qu'elles tendent toujours à contourner la difficulté que représente l'information sincère et complète de ses citoyens (Christiansen et Klitgaard, 2010). Ceci découle de la tendance générale observée chez les gouvernants à rechercher presque toujours en premier lieu l'évitement du blâme, c'est-à-dire la possibilité d'une sanction négative de la part des citoyens (Weaver, 1986,

2010). Sans doute ce qu'il conviendrait de faire serait de montrer les avantages qui découlent de la migration dans un ensemble de domaines et à différents niveaux, comme l'ont déjà établi nombre de travaux ; mais ces avantages impliquent des politiques appropriées (par ex. Danton-Johnson et Xenogiani, 2007). En d'autres termes, une politique migratoire ne peut jamais se borner – même s'il s'agit d'un élément essentiel – à régler la nature juridique du séjour des étrangers. Elle doit être globale et embrasser l'ensemble des politiques économiques et sociales. C'est à la fois sa difficulté et son intérêt.

NOTE

1 | *Mais, du point de vue de la politique intérieure, la protection des frontières (prima facie, une dépense pour soi) apparaît plus acceptable par la population que l'aide au développement (prima facie, une dépense pour les autres).*

BIBLIOGRAPHIE

- Angrist J. et Kugler A., « Protective or counter-productive? Labour market institutions and the effect of immigration on EU natives », *The Economic Journal*, vol. 113, n° 488.
- Azam J.P. et Berlinschi R., 2009, « L'aide contre l'immigration », *Revue d'économie du développement*, vol. 17, n° 4.
- Azam J.P. et Gubert F., 2006, « Migrants' Remittances and the Household in Africa: A Review of Evidence », *Journal of African Economies*, vol. 15, sup. 2.
- Azam J.P. et Thelen V., 2010, « Foreign Aid vs Military Intervention in the War on Terror », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 54, n° 2.
- Azam J.P. et Thelen V., 2012, « Where to Spend Foreign Aid to Counter Terrorism? », *TSE Working Paper* n° 12-316.

- Christiansen P. et Klitgaard M., 2010, «Behind the Veil of Vagueness: Success and Failure in Institutional Reforms», *Journal of Public Policy*, vol. 30, n° 2.
- Dayton-Johnson J. et Xenigiani Th., 2007, «Immigration, développement et arbitrages entre politiques», *Revue d'économie du développement*, vol. 15, n° 2.
- Weaver K., 1986, «The Politics of Blame Avoidance», *Journal of Public Policy*, vol. 6, n° 4.
- Weaver K., 2010, «Paths and Forks or Chutes and Ladders? Negative Feedbacks and Policy Regime Change», *Journal of Public Policy*, vol. 30, n° 2.

Bibliographie récapitulative

- Ababou M., 2010, «Santé, vulnérabilités et discriminations : le cas des personnes séropositives au Maroc», dans Aboussad A., Cherkaoui M. et Vimard P., dir., *Santé et vulnérabilité au Maroc*, Marrakech, Université Cadi Ayyad, LPED.
- Ababou M., Ferrié J.N. et Radi S., 2015, *Santé, politiques sociales et formes contemporaines de vulnérabilité*, numéro spécial de *Horizons sociologiques*.
- Aboussad A., Cherkaoui M. et Vimard P., dir., 2010, *Santé et vulnérabilité au Maroc*, Marrakech, Université Cadi Ayyad, LPED.
- Alioua M., 2011, «Jeunes transmigrants subsahariens au Maroc», dans Lorcerie, F., dir., *Pratiquer les frontières : jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, Paris, CNRS-Editions.
- Alioua M., 2013, «Le Maroc, un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines?» *Hommes et migrations*, n° 1303.
- AMERN 2008, *l'Immigration subsaharienne au Maroc: analyse socio-économique*, Rabat, Association marocaine d'études et de recherches en migrations.
- Angrist J. et Kugler A., «Protective or counter-productive? Labour market institutions and the effect of immigration on EU natives», *The Economic Journal*, vol. 113, n° 488.
- Arbaci S., 2008, «(Re)Viewing Ethnic Residential Segregation in Southern European Cities: Housing and Urban Regimes as Mechanisms of Marginalisation», *Housing Studies*, vol. 23, n° 4.
- Atim C., 2000, *Contribution financière des mutuelles de santé au financement, à la fourniture et à l'accès aux soins de santé: synthèse de travaux de recherche menés dans neuf*

pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, Genève, Bureau international du travail.

Azam J.P. et Berlinschi R., 2009, «L'aide contre l'immigration», *Revue d'économie du développement*, vol. 17, n° 4.

Azam J.P. et Gubert F., 2006, «Migrants' Remittances and the Household in Africa: A Review of Evidence», *Journal of African Economies*, vol. 15, sup. 2.

Azam J.P. et Thelen V., 2010, «Foreign Aid vs. Military Intervention in the War on Terror», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 54, n° 2.

Azam J.P. et Thelen V., 2012, «Where to Spend Foreign Aid to Counter Terrorism? », *TSE Working Paper*, n° 12-316

Badaoui L. et al., 2014, Pathologies infectieuses chez les migrants subsahariens: aspects épidémiologiques Médecine et maladie infectieuses, n° 44, supplément.

Barth F., 1969, *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*, Oslo, Universitetsforlaget.

Bouchissas M. et Goujon M., 2009, «Un indicateur de politique d'ouverture à l'immigration», *Revue française d'économie*, vol. 24, n° 3.

Christiansen P. et Klitgaard M., 2010, «Behind the Veil of Vagueness: Success and Failure in Institutional Reforms», *Journal of Public Policy*, vol. 30, n° 2.

Dayton-Johnson J., et Xenigiani Th., 2007, «Immigration, développement et arbitrages entre politiques», *Revue d'économie du développement*, vol. 15, n° 2.

DEPF, 2015, *Relations Maroc-Afrique: l'ambition d'une nouvelle frontière*, Rabat, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions financières.

Dieng S.E., 2008, «Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise», *Asylon(s)*, n° 3.

- Djajic S., 1986, «International Migrations, Remittances and Welfare in a Dependent Economy», *Journal of Development Economics*, vol. 21, n° 2.
- Elster J., 2010, *l'Irrationalité: traité critique de l'homme économique II*, Paris, Seuil.
- Essed Ph., 1991, *Everyday Racism: An Interdisciplinary Theory*, Londres, Sage Publications.
- Faye C., 2010, *Revue de la protection sociale dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest*, rapport, PNUD, Union européenne.
- Ferrié J.N., 2004, *le Régime de la civilité: public et réislamisation en Egypte*, Paris, CNRS-Editions.
- Ferrié J.N. et Radi, S. 2015, «Vulnérabilité, adaptation et misère: relation d'un cas», dans Ababou M., Ferrié J.N. et Radi S., 2015, *Santé: politiques sociales et formes contemporaines de vulnérabilité*, numéro spécial de *Horizons sociologiques*.
- Festinger L., 1957, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press.
- Flahaux M.L., 2015, «Intention et réalisation de migration de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo», *Population*, vol. 70, n° 1.
- Geis W., Uebelmesser S. et Werding M., 2013, «How do Migrants Choose Their Destination Country? An Analysis of Institutional Determinants», *Review of International Economics*, vol. 21, n° 5.
- Goffman E., 1975, *Stigmates: les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- González-Ferrer A., Baizán P., Beauchemin C., Kraus E., Schoumaker B. et Black R., 2014, «Distance, Transnational Arrangements, and Return Decisions of Senegalese, Ghanaian, and Congolese Migrants», *International Migration Review*, vol. 48, n° 4.
- Gubert F., Lassourd Th. et Mesplé-Somps S., 2010, «Transferts de fonds des migrants, pauvreté et inégalités au Mali. Analyse

à partir de trois scénarii contrefactuels», *Revue économique*, vol. 6, n° 10.

HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2005, *les Marocains résidant à l'étranger: analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'insertion socio-économique dans les pays d'Accueil*, Rabat, HCP.

Jaffré P. et Olivier de Sardan J.P., 2003, *Une médecine inhospitalière: les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.

Jounin N., 2008, «Humiliations ordinaires et contestations silencieuses. La situation des travailleurs précaires des chantiers», *Sociétés contemporaines*, n° 70.

Lévy-Vroelant C., 2006, «Migrants et logement: une histoire mouvementée», *Plein droit*, n° 68.

Kankou J.M. et al., 2014, Déterminants de la révélation de l'infection VIH chez les migrants originaires d'Afrique subsaharienne infectés par le VIH vivant en France: étude ANRS-VIHVO, *Médecine et maladies infectieuses*, n° 44, supplément.

Khrouz N., 2016, *la Pratique du droit des étrangers au Maroc: essai de praxéologie juridique et politique*, Université Grenoble-Alpes, thèse de science politique sous la direction de B. Dupret.

Kumlin S. et Rothstein B., 2010, «Questioning the New Liberal Dilemma: Immigrants, Social Networks, and Institutional Fairness», *Comparative Politics*, vol. 43, n° 1.

Lanza N., 2012, «Routes et enjeux de la Tijaniyya sénégalaise au Maroc: une zaouïa rbatie sur la voie de Fès», *Etudes et Essais du Centre Jacques-Berque*, n° 8.

Lanza N., 2013, «La Tijaniyya in Senegal. Il ruolo delle dahirs d'impresa nello sviluppo del pellegrinaggio a Fès», dans Piga, A., dir., *Senegal. Culture in divenire nell'Africa Occidentale*, Rome, AIEDP Editore.

- Lapeyronnie D., 2005, « Révolte primitive dans les banlieues françaises : essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et société*, vol. 30, n° 4.
- Lapeyronnie D., 2006, « La banlieue comme théâtre colonial, ou la fracture coloniale dans les quartiers » dans Bancel N. et al., dir., *la Fracture coloniale*, Paris, La Découverte.
- Lessault et Beauchemin C., 2009, « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », *Population et sociétés*, n° 452.
- Mghari M. 2008, « L'immigration subsaharienne au Maroc », *CARIM - Note d'analyse et de synthèse*, n° 77, Florence, Institut universitaire européen.
- Moujoud N. et Pourette D., 2005, « "Traite" de femmes migrantes, domesticité et prostitution : à propos de migrations interne et externe », *Cahiers d'études africaines*, vol. 45, n° 3-4.
- Musterd S., 2011, « The impact of immigrants' segregation and concentration on social integration in selected European contexts », *Documents d'Anàlisi Geogràfica*, vol. 57, n° 3.
- Nye J., 2004, *Soft Power. The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs.
- Natter K., 2014, « The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007): Political Rationale and Policy Processes », *International Migration*, vol. 52, n° 5.
- Péridy N., 2010, « Un modèle généralisé des déterminants des migrations internationales : application aux migrations des pays méditerranéens vers l'UE », *Revue économique*, vol. 61, n° 6.
- Pian A., 2010, « La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc », *Cahiers du genre*, vol. 49, n° 2.
- Rosental P.A., 2011, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales*, vol. 66, n° 2.

- Russel S.S., 1986, «Remittances from international migration. A review in perspective», *World Development*, vol. 14, n° 6.
- Santelli E. et Collet B., 2011, «De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique : réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et sahéliens», *Sociologie et sociétés*, vol. 43, n° 2.
- Schelling T.C., 1971, «Dynamic Models of Segregation», *Journal of Mathematical Sociology*, vol. 1, n° 2.
- Schütz A., 2008, *le Chercheur et le quotidien*, Paris, Klincksieck.
- Smith A., 1999 [1759], *Théorie des sentiments moraux*, Paris, PUF.
- Tantchou J., 2016, *Petits pas d'ethnographe suivi de Portrait d'hôpital : mémoire d'habilitation à diriger des recherches*, Bordeaux, Université de Bordeaux.
- Thévenot L., 1994, «Le régime de familiarité : des choses en personne», *Genèses*, n° 17.
- Verdugo G., 2011, «Logement social et ségrégation résidentielle des immigrés en France, 1968-1999», *Population*, vol. 66, n° 1.
- Watson Rod, 1995, «Angoisse dans la 42^e rue», dans *la Couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Weaver K., 1986, «The Politics of Blame Avoidance», *Journal of Public Policy*, vol. 6, n° 4.
- Weaver K., 2010, «Paths and Forks or Chutes and Ladders? Negative Feedbacks and Policy Regime Change», *Journal of Public Policy*, vol. 30, n° 2.
- Xu K., Evans D., Kawakabata K., Zeramdini R., Klavus J., Murra Y C., 2003, «Household catastrophic health expenditure : a multicountry analysis», *The Lancet*, vol. 362, juillet.

Annexe 1

Verbatim de trois entretiens choisis

PREMIER ENTRETIEN

Vous êtes de quelle origine, de quel pays ?

Je suis de la Côte d'Ivoire.

Vous êtes réfugiée politique ?

Oui, je suis réfugiée politique.

Et vous êtes arrivée au Maroc depuis combien d'années ?

Depuis 2011.

Est-ce que vous avez la carte de séjour ou est-ce que vous avez déposé ?

Je suis réfugiée, j'ai la carte de séjour. On nous donne la carte de séjour de un an en tant que réfugiés.

D'accord. Mais ça fait plus d'un an maintenant.

On renouvelle, chaque année on renouvelle. Ça fait deux ans qu'ils ont commencé à nous donner la carte de séjour.

D'accord. Vous êtes arrivée toute seule ?

Je suis arrivée tout seule, mais après mon fils est venu me rejoindre. Tous les deux nous sommes réfugiés. Mais, en tant que réfugiés, on a seulement les papiers. On ne reçoit rien.

D'accord.

Moi, je suis réfugiée depuis 2013, depuis novembre 2013.

Et vous êtes arrivée avant ?

Oui. Quand tu viens, tu fais une demande, on prend le temps d'analyser.

Ça a pris beaucoup de temps ?

Ça prend, ça prend un an, six mois avant qu'on m'accepte en tant que réfugiée. Mais depuis qu'on m'a acceptée en tant que réfugiée, je suis réfugiée, j'ai tous les papiers que l'Etat marocain a accepté de nous donner. Mais à part ça, moi de mon côté, je ne reçois rien.

D'accord.

Financièrement rien, depuis que je suis réfugiée.

Vous êtes arrivée par quelle voie ? par la terre ?

Par la terre, côté Dakhla.

Dakhla ?

Côté Mauritanie.

Ah, vous êtes arrivée jusqu'en Mauritanie, et de la Mauritanie... ?

On est arrivé ici.

C'était difficile ?

Oui, c'était difficile, parce que moi par exemple je suis arrivée sans papiers. Ça m'a coûté beaucoup de choses, vraiment, j'ai risqué beaucoup ma vie avant d'arriver ici.

Dans quel sens ?

Parce que financièrement, ça n'allait pas, en tant que femme j'ai risqué beaucoup ma vie avant d'arriver ici, tout cela vraiment c'est un peu difficile, depuis longtemps. Normalement en tant que réfugié, on devait recevoir le loyer par exemple, je parle en tant que réfugié, on devait avoir la vie en tant que réfugié. Parce que normalement dans les dossiers qu'on t'accepte en tant que réfugié, on t'a accepté, tu as droit à tout ce que tu as droit. Mais au Maroc, ici, on a droit à rien.

M..hm.

Nous, les Subsahariens. Mais sinon, les Arabes, les Arabes ont tout ce qu'ils doivent.

Les Arabes, c'est qui ?

Les Syriens, tous ceux qui sont Arabes réfugiés, ils viennent ici pour être réfugiés, ils reçoivent tout. Ils ont de grosses maisons, ils ont des voitures, ils ont... chaque fin de mois ils savent ce qu'ils ont droit. Mais nous en tant que Subsahariens, on ne reçoit rien, et quand on parle, après les Arabes, eux on les réinstalle au Canada, aux Etat-Unis, en Europe. Les Arabes eux, ils ont peur des Arabes, c'est à cause... ils savent, les Arabes. Mais nous, on ne peut pas faire de scandale, on ne peut pas faire de bombes. On ne peut pas faire de terrorisme. Les Arabes, eux, ils ont peur des Arabes... C'est pas comme ça, occupez-vous de nous ! Pourquoi vous vous occupez des Arabes, et puis nous qui sommes aux bottes ? On ne nous donne rien, moi je suis réfugiée depuis février 2013. Je n'ai rien reçu jusqu'à aujourd'hui, juste financièrement. Rien.

Et vous avez travaillé chez vous en Côte d'Ivoire ?

Oui, moi avant je faisais du commerce. J'étais commerçante.

D'accord.

J'étais commerçante. Et en tant que réfugiée, c'est vraiment on fait cette lutte-là, juste pour. J'ai dû faire plein de marches, on lutte mais ça ne change pas.

Vous avez fait des marches ici ?

Oui, au Maroc, on a fait des marches et ça ne change pas. Et en tant que réfugiée je suis là comme ça, et en tant qu'une mère qui a un enfant. Qu'est-ce que vous pouvez penser que je peux faire ?

Mmm...

Si c'est pas prendre autre chemin. Et ce autre chemin...

C'est quel chemin ?

Je peux prendre par exemple le chemin, le chemin facile.

Voir des hommes ?

Oui, le chemin facile, pour pouvoir vivre. Non, c'est trop, c'est difficile pour nous les Subsahariens, que ça soit un réfugié, que ça soit un migrant. C'est très dur. C'est encore plus dur quand tu sais qu'on t'a accepté en tant que réfugié, et l'argent vient à ton nom. On a tout ce qui vient on sait comment nous on vit. On sait qu'est-ce qu'on a droit. Mais on reçoit rien, rien, rien.

Mmm... Normalement, vous avez droit à un loyer ?

On a droit au loyer, on a droit à l'argent de la nourriture chaque fin de mois, et on a droit aux bons. Bons, bons, à nous tous bons d'achat. Mais on ne reçoit rien de tout ça.

Ça, tous les réfugiés ne reçoivent rien ?

Rien, rien.

Tous comme vous ?

Les réfugiés ne reçoivent rien au Maroc ici, les réfugiés subsahariens, pas les réfugiés arabes, les réfugiés subsahariens. C'est les réfugiés arabes, on a des amis arabes, on sait comment eux ils vivent. Eux aussi savent comment nous on vit.

Et vous étiez mariée chez vous ?

J'étais mariée, j'avais mes enfants tous.

Ils sont là-bas ?

Oui, ils sont là-bas.

Il y a qu'un seul qui est avec vous ?

Il y a un seul.

Quel âge il a ?

Celui qui est avec moi, il a 16 ans.

Et il est scolarisé ?

Rien, ici encore le plus dur même quand les enfants sont petits ils sont à la maternelle, mais dès qu'ils arrivent à 10 ans, 9 ans 10 ans, «HL» ne les prend plus en compte. On sait pas pourquoi.

L'école primaire ne les prend pas, vous avez essayé ou vous connaissez des gens qui ont essayé ?

On est beaucoup, on est beaucoup, c'est pas moi seule. A partir de l'école primaire, comme on peut donner ici au Maroc, l'école coûte combien ? On donne à un parent d'élève 250 dirhams.

Pourquoi vous donnez à un parent d'élève 250 dirhams ?

Non, c'est « HC » qui donne à un parent 250 dirhams pour payer l'école de l'enfant.

C'est la maternelle ?

C'est grâce à la maternelle.

Parce que c'est privé ?

Oui, c'est privé.

D'accord.

Mais, est-ce qu'il y a à l'école 250 dirhams, je parle des écoles de quartier, est-ce que ça fait quoi à un enfant ? D'abord nous dans les écoles, quand tu es Noir déjà tu es mal vu. Dans les écoles privées, il faut payer cher pour avoir une bonne école. Maintenant ils donnent 250 dirhams aux parents, à chaque enfant mis à l'école. Maintenant qu'on n'a pas...

(Elle l'interrompt) **Qui vous donne les 250 dirhams ?**

C'est « H et é ».

C'est qui « H et é » ?

Un homme intervient : En fait, c'est une organisation...

(interruption)

La femme interviewée reprend : Attend, je vous donne ma carte, l'Organisation réfugiés...

L'homme l'interrompt : ... politique dans un pays, c'est ça, HCR. Mais ce sont pas que les réfugiés politiques subsahariens, ce sont les Arabes aussi. C'est l'organisation qu'on appelle HCR.

La femme interviewée : voici ma carte, ma carte de réfugiée.

Il s'appelle comment le « H », comment ? C'est pas le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés ?

La femme interviewée : Haut-Commissariat.

C'est le Haut-Commissariat aux réfugiés au Maroc qui vous donne 250 dirhams pour...

(Elle l'interrompt) Non, pas à tout le monde, ceux qui ont les enfants à la maternelle.

A la maternelle ?

Pas tout, pas tout le monde. Ce sont seulement ceux qui ont les enfants à la maternelle. Maintenant quand l'enfant a dépassé la maternelle, il a plus droit à quoi que ce soit. Puis il reste comme ça. Et les enfants sont livrés à eux-mêmes. Les enfants, tout le monde est livré à lui-même.

Mais, moi j'ai l'impression que l'école marocaine les accepte ?

Non.

Non ?

Non.

Même quand ils ont les papiers ?

Non, non. Dans les écoles privées ici, y a pas d'enfant enfin...

Donc vous avez des amis qui ont des enfants, et c'est le cas de tous les autres ?

Même chose, même chose. Quand c'est la maternelle, tu peux, on te donne 250 dirhams pour aller à la maternelle.

Et l'école, ça coûte 250 dirhams ?

Ça coûte plus ! 250 dirhams, c'est quelle bonne école ? Et 250 dirhams moi je peux pas payer le loyer, rien payer. Vous savez, on ne reçoit rien de tout ce qu'on avait le droit. Tout ce qu'on a eu le droit on ne reçoit rien, et on est livré à nous-mêmes. Et on est là, c'est vraiment le côté, les Syrien on s'occupe d'eux. Tu peux voir un Syrien, on s'occupe de tout, et il

a droit à tout ce qu'il a droit, tout. Mais nous, les Subsahariens, rien. Rien, rien. Vous pouvez demander si on a trouvé quelque chose, on ne reçoit rien.

Et votre fils, quand il est arrivé, il avait quel âge ?

Quand il est arrivé, il avait 15 ans.

Il était scolarisé ?

Oui, en Côte d'Ivoire il a passé le bac.

Mais pas à 15 ans, on ne passe pas le bac à 15 ans !

Non, en Côte d'Ivoire il a passé le bac, parce qu'on était dans une zone de guerre, lui il a doublé de classe, parce qu'il était plus fort, il a passé le bac, chose comment on l'appelle ? Candidat libre bac, parce qu'il avait le PPC. Il a passé le bac, mais il ne l'a pas eu. Après, moi je l'ai fait venir ici, je pensais que ça pourrait ici. Mais quand tu vas demander à l'école française... Of ! L'argent beaucoup, on dit non. Moi je pensais que le HCR pouvait faire quelque chose. J'ai plein de sœurs qui ont dit non, le HCR ne fait rien quand l'enfant a 7 ans. Maintenant, le HCR ne s'occupe plus de lui, à partir de 7 ans, c'est fini là. 7 ans, on te donne plus. Si on doit te donner 250 dirhams, même si tu l'emmènes dans le collège, c'est 250 dirhams qu'ils vont te donner.

On vous a donné 250 dirhams ?

Non, non. Pas à moi, moi je n'ai pas d'enfant en maternelle. Ceux qui ont des petits enfants. Moi, depuis février 2013 qu'on m'a donné la carte, on ne m'a jamais rien donné. Même pas un euro.

Et votre mari, vous l'avez laissé au pays, vous êtes toujours mariés ou vous êtes séparés ?

On s'est séparé. On s'est séparé.

Et l'installation, vous êtes donc arrivés de la Mauritanie, par Dakhla ?

Oui, on est venu du Mali, de Mauritanie, Dakhla, Dakhla à Laâyoune.

Et la frontière la plus difficile, c'était ?

Moi, la frontière la plus difficile, comme j'avais... J'avais le passeport, j'ai pu traverser.

D'accord. Aucun problème.

Comme j'avais le passeport, j'ai traversé ; à ce moment-là, les gens passaient par la route. Mais maintenant, on dit que les gens passent plus par la route.

Et après Dakhla, vous êtes arrivée à Rabat ?

Oui, depuis que je suis arrivé au Maroc, je suis à Rabat.

Et comment vous avez fait pour vous installer au début, les premiers jours avant d'avoir un logement ?

Oui, pour les premiers jours j'avais les contacts des sœurs ici. C'est « eux » qui m'ont hébergée pour la première fois. Et c'est eux qui m'ont accompagnée au HCR, parce que ceux qui viennent d'arriver avec ce qui se passe... Moi-même j'ai mon petit frère dans cette guerre.

Dans la guerre ?

Dans la guerre, oui, le 3^e de ma famille. C'est un problème, moi je sais pas, ici on n'a pas le droit de travailler, parce que maintenant quand tu vas chercher du travail on dit que tu es Noir, on nous traite comme des animaux. Par exemple. quand Ebola est venu. Quand tu marches dans la rue, on t'appelle Ebola. C'est pas normal, en tant qu'être humain, on t'appelle Ebola parce que Ebola est en Afrique. Maintenant Ebola est venu, c'est toujours « Azzi » partout. Agression partout. Agression pour moi, c'est pas quelque chose, mais on nous agresse sauvagement. Très sauvagement même.

C'est-à-dire ?

Tu peux, tu passes, moi-même un jour, je passais et les enfants, les enfants de rien du tout, ils mangent, ils mangent le maïs, et prennent le maïs, ils te tapent, ou bien ils ramassent les cailloux et te tapent. Et puis, ils ont « les petits petits » lance-pierres, les trois là, ils emmènent les « petits petits » cailloux.

Moi, la semaine passée, j'ai passée à côté de la mosquée qui est ici, ils ont « les petits petits » lance-pierres, quand ils voient tout le monde, tout le monde, ils sautent « Azzi, Azzi », après ils disparaissent. Pour moi, c'est un problème je sais pas pourquoi, depuis des années on lutte, on lutte, on parle de ça, mais, rien ne change, rien ne change, le contraire ça devient pire de jour en jour.

Mmh, et vous avez dit on n'a pas le droit au travail, vous avez essayé de vous présenter ?

Moi, quand je suis venue au Maroc, la première fois, il y avait du travail à Mohammedia. On m'avait dit que c'était pour un an, je suis partie à Mohammedia. Ensuite, dès que j'ai posé ma valise, d'abord ils m'ont mis dans un magasin, j'avais le droit de dormir dans le magasin, la maison était « duplex ».

Un duplex ?

Oui, il y a un magasin dans l'entrée, ils ont mis un petit matelas, et je dois dormir là. Moi quand j'ai vu ça, ça m'a déjà fait mal, ça m'a déjà énervée, je dois dormir dans le magasin, je n'ai pas le droit de manger. Quand je suis arrivée, on m'a dit que c'était pour surveiller un enfant. Maintenant, on me dit dépose ta valise, tu vas nettoyer la maison, j'ai commencé à être une servante. J'ai fait un jour, deux jours de ménage, c'est beaucoup. Dépose-moi à la gare, je prends un autre chemin. Ils disent c'est pas pour être servante, mais on fait du ménage, on fait tout. D'abord, je ne mange pas, je n'ai pas le droit de manger. Je dois dormir dans le magasin qui est en haut de la maison, où il fait frais. Et moi je ne suis pas une servante, je n'ai jamais été servante. C'est la guerre qui fait que je suis venue au Maroc, non je ne peux pas être servante, je ne suis pas une esclave. Vous ne pouvez pas me prendre comme une esclave parce que j'ai pas d'argent, je ne peux pas. Ils m'ont déposée à la gare, il m'ont donné 100 dirhams pour le transport. Si c'est l'argent c'est pas grave, c'est l'homme qui cherche l'argent, c'est pas l'argent qui cherche. Tu peux pas me prendre pour une esclave parce que j'ai besoin d'argent. C'est là que j'ai arrêté, depuis ce jour. Toutes mes sœurs qui ont cherché du travail, c'est la même chose. Va travailler chez un Marocain, tu deviens une esclave, tu n'as pas le droit de dormir, tu dors à 4 heures du matin. J'avais une petite

sœur qui travaillait chez un Marocain, combien on l'a payée?
800 dirhams. Huit cents dirhams!

Le mois?

800 dirhams par mois, elle doit toujours se réveiller à 5 heures. Et elle, elle est tombée malade. Bon, je préfère faire le travail le plus facile. Je suis tombée malade. Ici tu es esclave. On peut pas le faire. En tant qu'être humain, tu ne peux pas toucher ton prochain comme un esclave. Moi j'arrête, je refuse même de travailler.

Il a des gens qui le font aussi avec des Marocaines.

Oui?

Qui travaillent, qui habitent chez les gens, qui travaillent quand la famille dort, elles rangent, elles se réveillent avant la famille.

Oui?

Oui, ça existe aussi.

Mais, c'est exagéré! Moi je ne sais pas pour les Marocaines, mais je connais mes sœurs qui souffrent. Elles souffrent vraiment, moi je n'accepte pas de le faire. Et je vais jamais le faire parce que tu peux pas être l'esclave de quelqu'un. Je ne l'étais pas dans mon pays. Moi j'étais mariée, et j'avais mes petits, je faisais mon commerce, je voyageais de pays en pays. Je suis venue ici parce que c'est la guerre. Tu peux pas être ici en tant qu'esclave. Non. C'est à cause de ça que j'ai demandé la protection au HCR. Le HCR m'a acceptée en tant que réfugiée. Mais ils ne s'occupent pas de moi, mais Dieu ne laisse pas les oiseaux du ciel. Mais Dieu ne peut pas me laisser mourir.

Ah oui, c'est le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés au Maroc?

Au Maroc.

Vous m'avez dit qu'au début vous avez vécu chez vos sœurs, chez des amies?

Oui, quand je suis venue... après.

(Elle l'interrompt) **Chez une compatriote, et après vous avez essayé de travailler ici chez des Marocains, ça n'a pas marché, vous avez une seule expérience, et après comment vous faites ?**

Après, comment j'ai fait, on est 3 filles, on prend l'argent, on partage, on se partage une chambre.

Une chambre ?

Oui, une chambre, on est 3.

3, mais pas ici, c'était avant ?

Non, ici.

Une seule chambre ?

Non, il y a beaucoup de chambres.

Donc vous êtes 3 à partager la chambre ici ?

Oui.

Et vous vivez comment, vous faite comment pour... ?

Bon... *(elle soupire)*. Chacun se débrouille comme il peut, ma sœur. Moi, c'est...

Par exemple, dites-moi tout, c'est pas...

On se prostitue.

Vous vous prostituez, oui ?

C'est ça, y a pas quelqu'un qui peut dire de ne pas le faire au Maroc, ici, surtout nous les Subsahariens. C'est le travail de toutes les filles...

Même les Sénégalaises ?

Toutes les filles qui ne font rien, c'est ce qu'elles font. Quelqu'un peut pas dire qu'il fait rien, et fait autre, il est là, et il gagne l'argent, c'est le travail de toutes les filles, ici, parce que y a pas de travail.

Et ça se passe avec des Africains ou avec des Marocains, ou avec les deux ?

Chacun a ses choix. Chacun peut choisir ce qu'il veut, comme il veut. Mais chacun, toutes les filles prostituées, c'est la même chose.

Ça se passe à la nuit ou à l'acte ? ou ?

Y pas d'acte, si quelqu'un t'appelle tu t'envoies. Si...

Ça fonctionne par téléphone ?

Par le téléphone.

Et il y a les hommes qui savent, les Subsahariens, pas les Marocains ?

Non, non.

Donc c'est qu'avec les Subsahariens ?

Oui.

Et ça coûte combien, par exemple la nuit ?

Non.

C'est... Vous pouvez pas me le dire, ou... ?

Non, c'est personnel.

D'accord. Chaque fille fait ce qu'elle veut ?

Chaque fille fait ce qu'elle veut, on n'a pas de montant fixe, non. Chaque fille fait ce qu'elle veut, ce qui l'arrange.

D'accord. Mais ça vous permet quand même de vivre ? Payer le loyer..

Payer le loyer, de vivre un peu, la tête tranquille.

Vous envoyez un peu d'argent au pays ou pas ?

Non, moi j'envoie pas d'argent. Moi-même, ça me suffit même pas, je vais pas envoyer. Je n'envoie pas d'argent au pays. C'est quand tu as beaucoup que tu envoies aussi aux parents.

**Vous pouvez faire, vous allez faire un peu d'économies?
Vous le faites ou rien?**

Ça on peut pas dire qu'on peut faire des économies, pour vivre seulement, pour ne pas que la bailleuse te chasse, non. Non, c'est pas pour quelque chose qu'on peut faire des économies, non. On cherche pas à économiser, on cherche à survivre.

A survivre, à ce point!

On cherche à survivre, c'est tout. A survivre, pour ne pas que tu sois vraiment dans les états de...

Il y a des femmes qui, par exemple, ne se sont jamais prostituées chez elles, mais ici elle le font?

Oui.

Oui?

Oui. Beaucoup, beaucoup, beaucoup.

Vous n'avez pas essayé d'être commerçante ici?

Ici, bon, commerçante entre nous, les petits trucs quand ça vient, on partage entre nous, moi je prends les petits trucs, les petits trucs africains, ivoiriens par exemple. Quand ça vient, je prends les petits trucs et puis je partage entre nous.

Pour les vendre?

Pour les vendre. Mais c'est pas régulier, quoi. C'est pas régulier. Ça te permet de te reposer de l'autre côté un peu, ces trucs tu les vends, si tu arrives à avoir un peu, sinon...

Ça vous permet de vous reposer du fait de voir les hommes?

Voilà.

Parce que pour vous c'est...

C'est un peu difficile.

C'est difficile, dans quel sens?

C'est difficile, quelqu'un que tu connais, tu n'aimes pas, vraiment, c'est pas un peu, mais c'est difficile. Et puis c'est honteux.

C'est honteux ?

Oui, très, très honteux. C'est pour ça que, les choses ce n'est pas important, vraiment, parce que c'est quelque chose que tu ne peux pas faire chez toi. Quelque chose que tu ne fais pas chez toi, tu viens ici tu es obligée de le faire. Tu es obligée de faire ce qui ne t'arrange pas. Mais tu es obligée, tu es dans le besoin. Comment tu vas faire ? C'est ça, ici le fait que la bailleuse...

Pardon ?

Dès que le mois finit, la bailleuse ne peut pas te dire : oui, comme tu es réfugiée, ou bien comme tu n'as pas l'argent, tu peux attendre. Ah mais non, ça fait ta porte : donne-moi mon argent !

Ah ! Donc le premier du mois, si vous n'avez pas l'argent elle vous vide ?

Ah oui, elle vous vide.

Et ça vous arrive de ne pas avoir d'argent ?

Oui. Oui, oui, plusieurs fois.

Et comment vous faites ?

Tu es obligée de dire à la bailleuse, de demander pardon, pardon, donne-moi un peu de temps, je vais chercher. Et puis je vais te payer. Y en a qui comprennent, et y en a qui... Moi ma bailleuse elle comprend très bien.

Elle comprend ?

Elle comprend.

Donc elle attend des fois ?

Oui, elle m'attend des fois.

Vous payez combien ici ?

Ici on paye en 1 500.

Il y a 3 chambres?

Non, 2 chambres. Non, mais l'appartement fait 2 500.

D'accord.

C'est 2 chambres. Ça c'est la cuisine, ça c'est la douche. C'est 2500 l'appartement.

1 500.

2500.

2500. Ah c'est pour ça que...

Nous, comme la chambre est plus grande...

Vous êtes 3?

Nous on paye 1500.

**Et vous, pour voir des hommes, vous les voyez dehors?
Pas ici?**

Mais non, mais non, on peut pas faire ça. Parce qu'on est beaucoup on peut pas faire ça.

Et quelle relation vous avez avec les Marocains, vous avez des amis marocains?

Non, moi je n'ai pas d'amis marocains. Vraiment.

Pourquoi?

D'abord on m'agresse, parce qu'ils peuvent rien te donner de ce que tu veux, ton frère subsaharien peut te donner ce que tu demandes, mais le Marocain ne peut pas te donner ce que tu demandes. Le Marocain te dit 20, 30, 50 dirhams. Tu sacrifies ta vie, ton corps, pour des miettes.

Ah, pour un Marocain, quand vous êtes avec un Marocain, il paye pas?

Non, et puis ils sont violents, oui, ils sont très violents.

D'accord. Et avec le voisinage ?

Non, y a pas de problèmes, comme avec ma bailleuse y a pas de problèmes.

Et les voisins, vous vous dites bonjour, bonsoir ?

Oui, y pas de problèmes.

Et vous commencez à vous connaître un peu, à discuter ou pas du tout ?

Si, moi je cause toujours avec ma bailleuse. Je cause toujours avec elle. La femme encore qui habite en face, ça c'est la femme et son fils, ils sont en haut.

Le fils du propriétaire, il vous parle, vous dites: bonjour, ça va ?

Oui, oui.

Mais pas d'invitation, rien ?

Non, non. Quand c'est le « Tabasqui » ils nous donnent la viande. Quand c'est le Ramadan, ils nous donnent la nourriture. On mange.

Voilà, ils vous donnent, les voisins vous donnent parfois à manger ?

Oui.

La famille du propriétaire ou tous les voisins ?

Oui, la bailleuse elle-même. La famille est maintenant en haut.

Ah, c'est la famille de la propriétaire qui vous donne des fois à manger ?

Oui

Comme on fait entre voisins normalement, ça c'est sympa.

Oui.

Et, est-ce que vous connaissez des Subsahariens qui ont réussi au Maroc à s'intégrer, à avoir une bonne situation, ou pas?

Les diplomates.

Mais c'est pas des immigrés, les diplomates!

Oui, des étudiants, ils réussissent... Moi je connais pas.

Non?

Ivoiriens, parce que chaque pays a ses... côté ivoirien, moi je connais pas. Je connais pas vraiment, peut-être traverser, oui. Traverser, partir, ils vont, oui, beaucoup. Mais rester ici, réussir, faire la vie, retourner au pays, avoir une belle vie, non. Je connais pas.

Non. Et vous, vous souhaitez partir du Maroc, un jour, vers l'Europe?

Ouiiii. C'est le vœu de tout un chacun.

Oui.

Parce que tu es sorti de ton pays pour pouvoir réaliser un jour ton rêve. Maintenant, si tu dois rester ici, à être mendiant, jusqu'au jour où tu retournes chez toi.

Ça vous arrive de mendier aussi?

Non, moi je n'ai jamais mendié, par la grâce de Dieu. Mais, y a beaucoup de filles, beaucoup de filles qui mendient. Par la grâce de Dieu, moi je l'ai jamais fait. Vraiment. Mais il y a beaucoup de filles qui mendient. Beaucoup.

Mmh...

Maintenant avec tout ce qu'on vit, quelle économie tu vas faire? Puis le jour où tu retournes chez toi, tu vas avoir une belle vie? Jamais! Y a pas quelqu'un ici qui dit qu'il n'a pas envie d'aller de l'avant. Tout le monde a envie d'aller devant. Vraiment. Tout le monde a envie d'aller de l'avant pour une belle vie, une bonne vie.

Vous croyez que là-bas vous auriez une belle vie, en Europe, en Amérique ?

Oui, oui, pourquoi, parce que là-bas, tu peux travailler. Même si tu travailles clandestinement, tu peux travailler. Tu peux travailler. Là-bas, tu peux avoir une belle vie, même si c'est du « comment », tu peux avoir une belle vie, parce que le temps où tu vas faire les petits, un travail tu vas faire, tu sais que ton délai a rien. Tu sais comment. Mais ici, tu travailles pas. Le peu que tu gagnes, tu manges. Comment tu peux économiser ? Tu peux pas économiser, tu peux pas économiser.

Et votre, fils qu'est-ce qu'il fait ?

Il est là, il fait rien.

Vous l'aidez, vous ?

Oui, il est là, comme ça. Il fait rien.

Il vit avec vous, ou non ?

Il vit avec ses amis.

Il paye comment son loyer ?

Comme eux ils sont beaucoup, ils payent 100 dirhams, 150.

Et il travaille parfois ?

Seulement, moi la maman je paye, parce que comme on est entre nous les filles ici, je sais pas comment on fait, je veux pas qu'ils soit au milieu de nous.

Oui, oui.

C'est pas...

Il sait ce que vous faites ou il sait pas ?

Non.

Il sait pas, vous cachez quand-même ?

Oui.

Donc, ici, pour vous y a pas d'avenir au Maroc ?

Non, y pas d'avenir. Y a pas d'avenir. Encore, tu sais que nous les réfugiés on connaît ce que nous donnent nos droits. Qu'on nous donne nos droits, on est venu pour. Mais ici on ne reçoit rien, rien, rien, rien. Financièrement, moralement, physiquement, on reçoit rien. Même pas « leds », aucune « leds » ne vient pour nous. On ne reçoit rien.

D'accord. Et pour les problèmes de santé, comment vous faites ?

Non, de ce côté, en tant que réfugié, on a droit à des... on a droit à, comment on appelle, AMAP.

AMAP ?

Oui, c'est l'ONG qui s'occupe des réfugiés pour la santé. Et puis on a les pharmacies, on va à l'hôpital prendre l'ordonnance, on va à la pharmacie, on a 2, 3 pharmacies, et puis on va, on dépose l'ordonnance. On prend les médicaments, sans payer.

Et à l'hôpital, ça se passe comment ? Vous allez à l'hôpital public ou à la clinique ?

On va à l'hôpital public.

Mais avec un papier de l'AMAP ?

Non, AMAP, même ici, l'hôpital, AMAP, ils ont mis l'hôpital.

Qu'est-ce qui est à l'hôpital ?

C'est l'hôpital, bon, sous une forme de clinique.

Oui. Ils vous envoient dans une clinique...

Quand la maladie est compliquée, on a les assurances, mais nous, on s'occupe de nous. On nous envoie dans les hôpitaux, les cliniques.

Et ça se passe bien ?

Oui, mais quand c'est « les petites » maladies, on envoie les hôpitaux publics, dans les quartiers, on prend les médicaments.

Vous allez comme n'importe quel malade ?

N'importe quel malade...

Sans sortir la carte?

Non, non, non.

Vous allez à l'hôpital du quartier?

Oui, oui. Maintenant quand on nous donne l'ordonnance, on va à l'AMAP, et ils mettent le cachet.

D'accord.

Ils mettent le cachet, maintenant on va à la pharmacie, et on prend les médicaments.

D'accord.

C'est ça maintenant la seule chose dont, en tant que réfugié, on bénéficie.

D'accord.

C'est la seule chose dont, en tant que réfugié, on bénéficie. Sinon, pas ça, rien, rien, rien.

D'accord. Bien, merci beaucoup.

De rien.

Et vous ne connaissez pas de Sénégalais, ou Sénégalaises?

On se connaît, mais c'est seulement les bonjours.

FIN DE L'ENREGISTREMENT

DEUXIÈME ENTRETIEN

Pourquoi vous êtes partie de votre pays? Votre pays, c'est?

Le Congo.

Pourquoi vous êtes partie?

J'ai quitté mon pays parce que j'avais un peu de petits problèmes, quand ma mère «mort», mon père «mort», j'étais comme ça, c'est là où j'ai quitté mon pays.

Est-ce que vous avez eu des problèmes avec vos parents?

Mon père mort, ma mère mort.

Ah, vous êtes orpheline? Et donc vous êtes partie parce que vous avez beaucoup de problèmes. Vous êtes partie à quel âge?

Moi, maintenant j'ai 26 ans, et j'ai quitté le pays à l'âge de 20 ans.

Vous avez 26 ans?

Oui.

Donc, vous êtes partie à l'âge de 20 ans, et vous êtes arrivée comment? Comment vous êtes arrivée au Maroc?

J'étais au Cameroun.

Vous êtes allée au Cameroun, comment y êtes-vous allée, par les transports?

Oui, par les transports, parce que quand moi je suis arrivée au Cameroun, j'ai reçu les soins de chez moi, soit rentré au Cameroun, j'ai trouvé un tas, «j'ai tombé enceinte».

...

Quand je suis arrivée au Cameroun, j'ai fait un pis quelques temps, j'ai trouvé un cousin en gare, après j'ai tombé enceinte de ma fille.

Ah, vous avez rencontré quelqu'un là-bas, et vous avez eu votre fille là-bas.

Après, j'ai eu ma fille, et je suis restée longtemps là...

Vous avez accouché là-bas ?

J'ai marché jusqu'à ici...

Au début, quand vous êtes allée au Cameroun, vous n'aviez pas l'intention de venir au Maroc ? Et après quand ça n'a pas marché avec le papa ?

Après, j'ai marché aussi, je suis arrivé ici au Maroc.

Et comment vous avez fait pour arriver au Maroc ? Par quel...

Sur les voitures, on...

Ah ?

Les voitures.

Voilà, donc, comme ça n'a pas marché avec le papa, vous avez pris les transports, des bus, de l'auto-stop ?

Après, je suis arrivée ici.

Vous êtes arrivée où ?

Ici au Maroc.

Mais où au début ?

J'ai marché, du Cameroun, Nigeria, Bénin, Niger, Algérie jusqu'à ici au Maroc.

Et c'était facile tout ça ou c'était très difficile ?

C'était très difficile, mais...

Et dans quel sens c'était difficile ?

C'était difficile, l'argent pour payer, il faut que tu restes longtemps là-bas, tu trouves un peu d'argent, après tu manges, j'ai marché un peu...

Il n'y avait pas d'argent ?

Y avait pas d'argent, Dieu m'a aidé, jusqu'à.

Des gens vous ont aidé ?

Les gens, oui.

Des compatriotes ?

Je demande, les gens aussi me donnent un peu.

C'est des compatriotes ou des Marocains ? ou des gens de...

Les gens seulement.

Ah ?

Les gens.

Les gens du pays ?

Non, pas les gens du pays, parfois il arrive, parfois prêter...

Pardon ?

Ce n'est pas les gens du pays, je demande seulement, comme je suis pas du Maroc, je demande aussi à des Marocains. C'est comme ce qu'était là-bas, je demande aux gens...

Vous demandez aux gens comme ça dans la rue, et comme ils vous voient avec une petite, ils vous aident ?

Ils nous aident...

Et c'était pas très difficile pour vous ? Parce qu'on dit que les femmes sont parfois violées, quand elles traversent.

Dieu m'a aidé, je suis arrivée ici, j'avais pas de problèmes, comme j'étais avec l'enfant, quand les gens me voient avec l'enfant, ils dérangent pas.

Quand les gens vous voient avec l'enfant ils vous font rien ?

Oui.

Et quand vous êtes arrivée à Alger, c'était encore difficile d'arriver, c'était le plus difficile j'imagine ?

Oui, le plus difficile pour entrer ici, mais Dieu m'a aidée, m'a fait grâce, je suis entrée.

Qui vous a aidée ?

Dieu.

Vous avez traversé rapidement, ou vous avez été refoulée plusieurs fois ?

On a réussi une seule fois, la deuxième fois on nous a refoulés.

Et vous êtes arrivée dans quelle ville après, quand vous avez traversé ?

Les frontières, là, j'ai oublié le nom de la ville là.

A... Oujda ?

Oujda.

Et vous êtes restée longtemps à Oujda ?

Deux semaines.

Et après ? Vous êtes arrivée à Rabat ?

A Rabat.

Comment vous avez fait ?

Comme j'avais un peu d'argent, j'ai payé les transports, là-bas.

Le bus ou le taxi ?

Le bus. De là-bas jusqu'ici.

Donc, vous êtes arrivée directement à Rabat ?

Oui.

Et ça fait combien d'années que vous êtes à Rabat ?

Je suis à Rabat, voilà c'est le sixième mois.

Sixième mois ? Ça ne fait que six mois que vous êtes à Rabat ?

Mmm.

Ah, ça fait que 6 mois que vous êtes au Maroc ?

Oui...

Et vous n'avez pas déposé les papiers ?

Non.

Vous n'avez pas le droit ?

J'en n'ai pas. Comme je suis arrivé en retard, je ne suis...

Ah ?

Ça n'a pas marché, je suis aussi, je viens d'arriver au centre...

D'accord. Et vous vivez où ?

A Youssoufia.

Avec quelqu'un, ou ?

Je suis avec ma sœur. Je vais parler aussi de ma sœur

Ah, votre sœur était déjà là ?

C'est une sœur, on se causait ici...

Pardon ?

C'est une sœur Congolaise, comme moi aussi je suis Congolaise, on se croisait ici...

(Une voix d'homme intervient) En fait, elle cohabite avec une compatriote.

Ah, c'est pas sa vraie sœur. C'est une compatriote ?

(L'homme) Du même pays.

Ah d'accord. Et vous avez loué ensemble ?

(La femme reprend) Oui, là on fait ensemble, moi je mets un peu, elle aussi elle met.

D'accord. Est-ce que vous travaillez ?

Moi, je travaille pas.

Et comment vous faites pour payer le loyer et le reste ?

Parfois, je demande, on me donne un peu...

Pardon ?

Parfois, je demande.

Vous demandez aux gens comme ça ?

Mmm.

Dans la rue ?

Je demande un peu...

Et quand vous avez des problèmes de santé, comme maintenant, comment vous faites ?

On va à Caritas.

Vous allez à Caritas ? Et il y a le médecin, il y a tout ?

Je pars là-bas, à l'hôpital, on passe chez le premier, après tu pars là-bas.

Mais quel hôpital ? Vous allez à l'hôpital du quartier ?

Oui, tu pars à l'hôpital du quartier.

Ils ne te demandent rien ?

Non, on demande pas, comme c'est Caritas qui nous envoie là-bas, non. On part là-bas.

C'est Caritas qui vous envoie à l'hôpital, mais quel hôpital ?

Le centre de santé.

Le centre de santé du quartier ?

Oui.

D'accord.

(L'homme intervient) En fait, ils vont là-bas sur la commande de Caritas, on fait les examens, on revient avec les carnets, et à Caritas, ils donnent les ordonnances.

D'accord.

(L'homme) Mais ça c'est quand c'est moins grave. Quand c'est grave on vous envoie chez le médecin spécialiste, là ça devient un peu compliqué.

**Et quand c'est grave, on vous paye le médecin spécialiste?
C'est au privé ou ?**

(L'homme) Bon là, ils envoient...

Non, mais je parle à la dame.

(La femme reprend) Moi, ça m'a pas arrivé les cas graves. Si je suis un peu malade, je pars, c'est comme ça, les cas graves, ça m'a pas arrivé.

Donc, vous n'avez pas eu de cas graves. Est-ce que vous connaissez des Marocains ?

Des Marocains, non.

Non? Vous ne connaissez que vos compatriotes ?

Ma sœur.

Oui, c'est tout? Vous ne connaissez personne d'autre ?

Oui, bien sûr.

Mais vous connaissez Hervé ?

Hervé, c'est comme une fois on s'est croisé en route, il m'a parlé de ça.

Oui! D'accord, vous ne comptez pas travailler ?

S'il y a du travail, je peux travailler. Parce qu'il y a pas de travail, c'est pour ça.

Vous n'avez pas trouvé, et le fait de demander dans la rue aux gens de vous donner de l'argent, ça vous suffit pour payer le loyer, et tout ça ou pas?

Parfois, ça me suffit. Si ça me suffit pas, Dieu m'aide toujours.

Pardon?

Dieu m'aide toujours.

Ça vous arrive d'envoyer de l'argent dans votre pays?

Non.

Non. Et personne ne vous aide de votre pays? Vous comptez rester ici au Maroc tout le temps, ou vous voulez partir?

Moi, je ne sais pas, c'est Dieu qui sait.

Ah?

Je sais pas, c'est Dieu. C'est Dieu qui veut que je reste ici, ou que je parte.

Et vous voulez pas essayer d'aller en Europe, par exemple?

S'il y a l'occasion, je peux partir.

(L'homme) S'il y a l'impossibilité dans ce cas, c'est non.

Oui. Et vous vous êtes installée facilement quand vous êtes arrivée à Rabat?

(La femme reprend) C'était pas facile, mais...

Vous êtes restée dans la rue longtemps, ou...?

Comme j'avais vu une sœur, je lui ai parlé...

Pardon?

Quand je suis arrivé ici, j'ai vu ma sœur, je lui ai parlé, elle m'a emmenée à la maison.

Vous l'avez rencontrée le jour-même?

Oui.

Elle vous a emmenée à la maison ?

A la maison...

Donc, vous n'avez jamais travaillé ?

Non...

Vous avez une formation ? Qu'est-ce que vous savez faire ?

Au pays, je fais de la couture.

Et votre fille, par exemple, quand elle va grandir, comment vous allez faire pour sa scolarité ?

Moi je ne sais pas.

FIN DE L'ENREGISTREMENT

TROISIÈME ENTRETIEN

Vous êtes de quel pays ?

La Côte d'Ivoire.

Toutes les deux, de la Côte d'Ivoire ?

Oui.

Vous avez quel âge ?

Moi j'ai 25 ans.

Et vous ?

27.

Vous êtes jeunes, l'avenir est devant vous, espérons. Alors pourquoi vous êtes venues au Maroc ?

On est venu pour voyager.

Pour venir au Maroc, pour partir ailleurs ?

Oui, pour partir ailleurs.

Et ça fait longtemps que vous êtes au Maroc ?

Oui, trois ans, bientôt quatre ans.

Et vous avez déposé pour avoir une carte de séjour, ou pas ?

Bon, oui, on a déposé, on a déposé, mais on n'a pas encore reçu la carte de séjour.

Et vous avez un récépissé, ou quelque chose, ou rien ?

Bon, on n'a pas encore.

Rien ? Donc vous déposez, c'est tout ? Moi je ne suis ni la police ni..., je suis vraiment quelqu'un qui veut faire un travail pour faciliter les choses.

Bien sûr qu'on a déposé, mais on ne nous a pas encore donné le récépissé.

Et là personne ne vous embête ?

Non, personne ne nous embête.

On ne vient pas vous demander le papier, ni rien ?

Non.

Bon, ça va, heureusement qu'il y a ça. Racontez-moi donc comment vous êtes parties de la Côte d'Ivoire, vous êtes allées où ? Vous êtes parties toutes les deux ou pas ?

Oui.

Oui. On est passé par l'Algérie.

D'abord plein de pays ?

De la Côte d'Ivoire, on est parties au Ghana.

Au Ghana ?

Du Ghana, on est parties. Bon, parce que ça fait longtemps.

Il y a plusieurs pays.

Après l'Algérie ?

On est parties du Ghana, on est parties... parce que, moi je connais pas trop le nom, on marchait avant, après on prend les véhicules. Tout...

Vous suivez le mouvement, en fait ?

Voilà.

Vous étiez dans un groupe ?

C'est ça.

Vous étiez combien à peu près ?

On était nombreux, nombreux.

Dix ?

Quinze, vingt, trente, ça dépend.

D'autres s'ajoutent, d'autres restent, d'autres veulent continuer. On ne connaît pas le nombre exact. On était nombreux.

On était nombreux.

Vous étiez nombreux, et après en Algérie, vous êtes restées longtemps ou... ?

On est resté un peu...

Combien de temps à peu près ?

Deux, trois mois.

Vous avez travaillé ou... ?

Non, on n'a pas travaillé. Parce que c'était un peu difficile, on n'a pas travaillé, mais de temps en temps on faisait nos petits travaux, mais on n'a pas travaillé.

Par exemple, les petits travaux ?

Bon, on peut faire par exemple, comme vous le savez, les tresses.

Les tresses ?

Voilà, parfois on tressait, on gagnait deux sous, mais c'était juste pour manger, et puis bon, pour se déplacer aussi.

Donc c'est comme ça, jusqu'à ce qu'on arrive au Maroc.

Mais vous avez attendu longtemps à la frontière avant de rentrer ?

Oui. On a attendu longtemps parce que c'est difficile...

C'est la plus difficile des frontières ?

Oui.

L'Algérie, vous rentrez facilement ?

Oui, oui, oui. Mais pour rentrer ici au Maroc, ça été très difficile.

Racontez-moi un peu les détails...

Bon, les détails, c'est difficile. C'est difficile.

La police vous déporte, la police vous pousse, la police vous... en tout, ça c'est difficile. L'entrée c'était difficile, ils voulaient pas qu'on rentre au Maroc, parce que sous prétexte que bon, on n'a qu'à prendre la voie légale. Ce genre de choses-là. Et puis y a des voleurs, y a des violeurs, des gens qui sont dans...

Mais les violeurs, il y a beaucoup de femmes qui m'ont dit qu'il y a des violeurs, vous avez vu qu'il y en a ?

Oui, il y a de mauvaises personnes qui viennent... ils cherchent l'argent, s'ils trouvent les femmes, ils peuvent vous violer, tout ce qu'il y a sur vous ils le prennent.

C'est violer, pas uniquement coucher et payer ?

Non, de force.

De force ?

De force.

Ça vous est arrivé ou non ?

Non, moi non.

Heureusement.

Heureusement.

Mais c'est courant ?

Oui. Très courant.

Et après quand vous êtes arrivées à Oujda ?

A Oujda, on a passé quelque temps, on n'a pas trop duré, on a passé quelque temps.

Combien à peu près ?

Bon, trois semaines, voire un mois.

Et après, vous êtes allées où ?

Après, on est rentrées au Maroc.

Mais après Oujda ?

Après le Maroc. On est d'abord allé à Casa.

Oui ?

Et de Casa, maintenant on est revenues à Rabat.

Et pourquoi n'êtes-vous pas restées à Casa ?

Parce que... la vie de Casa est chère. Parce que la vie de Casa est très, très chère.

Et puis y a pas trop d'associations là-bas. Ici, y a beaucoup d'associations, Caritas...

Parce qu'à Casa y a pas assez d'ONG. Parce que vraiment, c'était très difficile.

(Cris d'enfant... L'interviewer s'adresse au bébé: Et ben, et ben on s'agite, bébé?)

(La femme reprend) C'était très difficile. C'était vraiment très difficile.

Vous avez habité, vous avez loué un appartement ?

On n'a pas d'argent pour louer un appartement.

Et vous étiez où ?

On vivait comme ça, dans la rue.

Vous dormiez dans la rue ?

Oui. On vivait dans la rue.

Combien de temps dans la rue ?

Longtemps.

Un an ?

Un an, six mois.

Et vous dormiez où dans la rue ?

La rue, si on voyait un peu de désert

Où il y a des escaliers, sous les escaliers, là, on a fait beaucoup de choses.

C'est tellement dur, on n'a pas envie de s'en rappeler.

Voulez-vous vous rappeler de ça ?

Voilà. Si...

Et les gens, ils étaient comment avec vous dans la rue ? La nuit ?

Bon, la nuit c'est difficile. Tu dors, un œil dort, un œil ne dort pas. Parce que si tu dors, au fond de moi, ils peuvent venir les clochards, ils peuvent venir nous faire de mauvaises choses.

Ah...

Dans tous les cas, c'était difficile, ça été très difficile.

Pendant un an ?

Pendant un an.

Et vous viviez de quoi ? Vous demandiez aux gens ?

Oui, oui. Oui, on vivait, on mendiait.

En mendiant, les gens vous donnaient des choses ?

Bon, certains donnent, certains ne donnent pas.

Mais vous avez eu de quoi manger quand-même ?

Bon, oui, après quand on finit le soir, on a demandé jusqu'à ce qu'on ait un peu, après on mange, on paye la nourriture, on mange, c'est comme ça qu'on a vécu, jusqu'à ce qu'on arrive ici à Rabat. Quand on est arrivé ici à Rabat, on est parti dans les associations.

Vous êtes arrivées à Rabat depuis trois ans maintenant, à peu près ?

Oui.

Quand vous êtes arrivées, vous êtes allées chez qui ?

A Rabat, d'abord, on nous orientait à «H.I.R.», quand on arrivait ici à Rabat, on allait d'abord vers les «Blacks».

Quoi ?

Les Blacks, les Blacks !

Ah, oui.

Ceux qui ont la même nationalité que nous ou bien...

Ou d'autres nationalités ?

Oui, ce sont eux qui nous ont orientés à «H.I.R.».

«H.I.R.» c'est quoi «H.I.R.» ?

L'association des réfugiés...

Le Haut Commissariat aux réfugiés.

Ah d'accord. Et après ?

C'est là-bas qu'on est parti. Et ils ont commencé, ils nous ont donné un papier qui protégeait au Maroc, mais le papier ça se périmait chaque six mois.

Un papier qu'on vous donne pour que les policiers ne vous embêtent pas.

Voilà. Tout à fait.

Et après, vous avez fait quoi ?

Et après, le HCR nous a orientées vers d'autres associations, «Caritas», «CEI», «Terre des hommes»... Moi, je suis enceinte, celui qui m'a «enceintée» il a voyagé.

Pardon ?

Celui qui m'a enceintée il a voyagé.

Il est de votre pays ou pas ?

Non, non. C'est un Camerounais.

Un Camerounais ?

Il a voyagé, je suis restée avec l'enfant. Bon, pour moi c'était très difficile.

Et quand vous êtes arrivées là, il y avait déjà le bébé ?

Oui.

Aïe, aïe, aïe.

Donc, vraiment c'était pas...

(Elle l'interrompt) **Et vous avez accouché où ? A Casa ?**

J'ai accouché ici à Rabat.

Ah d'accord. Après on parlera de l'accouchement. Donc, ils vous ont orientée vers les associations ?

Les associations, et c'est eux qui commencé à nous aider.

Ils vous ont aidée comment, ils vous ont donné ?

Ils nous donnaient la nourriture, les paniers, un peu de riz, un peu d'huile, un peu de sucre, et c'est comme ça...

Et vous avez logé où ?

Bon, on logeait, parce que les Africains qui nous ont orientées là, on leur a expliqué...

Les difficultés que vous aviez ?

Et nous, ils ont accepté de nous héberger quelque temps.

Ah, ils vous ont hébergées, d'accord.

Et, c'est par la suite que j'ai demandé à nous héberger le temps qu'on puisse avoir quelque chose. Le moment où on pourra payer et tout, et c'est comme ça que les associations un peu, un peu, jusqu'à la Caritas, nous ont donné, ont commencé à nous demander de faire des projets. Et les projets, alors j'ai dit que je voulais faire du commerce.

Du commerce ?

Voilà, et ils m'ont donné 700 dirhams pour le projet. Mais les 700 dirhams, quand je vends, je paye la maison, et c'est comme

ça que le fonds de commerce est parti, parce qu'il fallait que je prenne une maison. Comme le bébé était là, je pouvais plus dormir chez les voisins ou autres. C'est comme ça que j'ai pris une chambre, ma sœur et moi.

Vous avez pris une chambre toutes les deux, où, quel quartier, en gros?

A...

Takaddoum ?

Takaddoum. Oui.

Donc c'est avec l'argent qu'on vous a donné pour le commerce que vous avez pris un appartement?

Pas un appartement, une chambre.

Une chambre. Après?

C'est comme ça, puisque je n'avais pas l'argent pour prendre la chambre, c'est l'argent du projet que j'ai pris pour louer la chambre, donc je n'avais plus l'argent pour faire le commerce. Et c'est comme ça que je suis venue voir une fille qui vend à cette table-là. Je lui ai dit que, vraiment, c'était difficile.

Pardon ?

Que c'était difficile. Qu'il fallait qu'elle m'aide. Elle m'a dit que si je veux vendre avec elle, elle pourra me donner chaque soir, après chaque vente 5 ou 10 dirhams, voire...

5 dirhams pour chaque vente?

5 dirhams pour chaque vente. Voilà.

Donc c'est pas à vous, là?

Non, non.

Donc vous travaillez avec une autre fille?

Elle, elle est à la maison, après elle va venir. Elle n'est pas encore venue.

Et en fait, vous gagnez un peu de quoi payer votre appartement, votre chambre ou ?

C'est vraiment c'est difficile. Je vais pas vous mentir pour vous dire que c'est pas difficile, parfois je n'ai même pas l'argent pour payer la chambre. Je vends une chose à « la C.E.I. », qui demandait...

Où vous allez ?

A « la C.E.I. »,

C'est quoi la « C.E.I. » ?

A l'église.

A l'église ?

A l'église protestante. Pour lui demander de m'aider à payer ma chambre. Parce que le bailleur il dérange.

Et c'est le pasteur qui vous aide, ou les gens ?

Non, non. C'est la CEI, c'est une organisation,

C'est une ONG de migrants.

Donc ils vous aident pour payer le loyer ?

Voilà.

Vous payez combien la chambre ?

La chambre, je la paye 700.

Oulala ! 700, vous pouvez vendre, et on reprend après. Mais quand même vous avez un toit, toutes les deux, toutes les trois avec votre fille ?

Oui.

Et, connaissez-vous des Marocains ? Vous avez des amis marocains ou pas ?

Bon, comme ça, on les connaît comme ça, mais...

C'est-à-dire des voisins, des ?

Les Marocains, comme ils sont un peu méfiants, comme...

Ils sont méfiants, pourquoi?

Bon, peut-être ils se disent qu'ils savent pas d'où on vient, ils ont un peu raison, ils savent pas d'où on vient, tout ça. Ils ont un peu peur.

Ils ont peur de vous?

Voilà.

Et ils vous traitent bien ou sentez-vous le racisme?

Non, parfois y en a qui ne sont pas bien du tout.

Dans quel sens?

Y en a qui ne sont pas bien, y en a qui nous traitent d'«Azzi», y en a qui nous brutalisent parfois.

Physiquement, carrément?

Oui.

Ils prennent des cailloux et tout? Des adultes?

Oui, des cailloux, oui.

Et pourquoi? Comme ça?

Comme ça. Je sais pas.

Ça peut se passe n'importe où, ou uniquement dans votre quartier?

Ça se passe partout.

Partout. Partout.

Et dans votre quartier non?

Si, bien sûr, dans notre quartier. Peut-être comme maintenant ils nous connaissent un peu... Mais quand tu viens d'arriver, ils vont te déranger, te lapider, te traiter de tous les noms.

D'accord.

C'est pas facile.

C'est pas facile. Et l'accouchement alors, c'était où ?

L'accouchement, c'était aux « Orangers ».

Et qui vous a payé la... ?

C'est « Terre des Hommes ».

« Terre des Hommes » ?

Oui. « Terre des Hommes » n'existe plus. C'est une ONG qui s'occupait des femmes enceintes, des femmes victimes de...

(Elle l'interrompt) **C'est une clinique où vous avez accouché ou un hôpital ?**

C'est un hôpital.

D'accord. Et ça s'est bien passé ?

Bon, oui ça s'est bien passé, j'ai accouché par césarienne.

Mais le personnel était comment avec vous ?

Bon, oui, ils étaient bien gentils, ils étaient gentils.

C'était bien ?

Oui. C'était bien.

Et sinon, vous n'avez pas d'amis marocains ?

Non, non.

Non ?

On n'a pas d'amis marocains.

D'accord. Rien. Et c'est le seul enfant que vous avez ?

Oui, c'est le seul enfant.

Vous le gardez avec vous tout le temps ?

Oui, tout le temps, même quand je viens avec le soleil, et le soir, il fait très froid. Vraiment c'est pas facile.

Et vous restez toute la journée ?

Toute la journée, jusqu'à 22 heures.

Jusqu'à 22 heures. Oulala! Et sinon, vous m'avez dit que vous ne connaissez pas de Marocains, vous n'avez pas d'amis marocains...

Non, non.

Et vos loisirs, c'est quoi ?

Ici, on n'a pas de loisirs.

Rien ?

Pas de loisirs.

Ça vous arrive d'envoyer un peu d'argent à votre famille ?

Jamais (*soupirs*). Nous on gagne même pas pour manger. Eïe, jamais. Comment ?

Est-ce qu'il vous arrive d'économiser un peu ?

Non. On n'économise pas.

Non ? Vous ne faites pas la tontine comme on dit ?

Non, comme moi je n'ai pas encore ma table.

Pardon ?

Je n'ai pas ma table encore. Si j'ai ma table...

Cette table, ça coûte cher pour avoir une table ?

Oui, tout ça pour avoir une table pour marchander, il faut 1 500 dirhams.

1 500 dirhams ?

1 500 dirhams.

D'accord. C'est beaucoup 1 500 dirhams pour ça.

Oui. La table y compris les machins et tout. C'est pas juste la table.

Ah, parce qu'il y a beaucoup de produits ici, les mêmes ?

Oui.

Et vous gagnez à peu près combien par jour ?

Bon, moi je sais pas, parce que je vends pour quelqu'un.

Mais vous, ils vous donnent combien par jour ?

Bon, si ça marche bien, il peut me donner 10, 15 dirhams.

La journée ?

Oui.

C'est tout ? 15 dirhams la journée ?

Si ça marche bien, sinon c'est 10 dirhams.

Et qu'est-ce que vous faites avec 10 dirhams ?

Ah, le soir j'achète le pain, j'achète ce que je peux acheter, j'achète l'eau pour ma fille, j'achète les petits trucs. A la fin du mois je viens prendre le panier à la « C.E.I. ».

Et il y a quoi dans le panier ?

Un kilo de riz, un kilo de « semida », une bouteille d'un litre, 2 boîtes de sardines.

Kilo « semida », 2 boîtes de sardines, de l'huile ?

1 litre d'huile, un kilo de riz, un kilo de sucre.

C'est tout pour le mois ? Et à part ça, quand même, vous faites autre chose pour gagner un peu d'argent ?

On fait rien Madame, on fait rien, vraiment, on fait rien. C'est ici qu'on est toute la journée. Si cela t'appartient, c'est bon. Là, tu peux t'en sortir avec 150 dirhams par jour. Mais si tu n'as pas ta table, tu vends pour quelqu'un, c'est différent. C'est un peu compliqué. Si Dieu me fait grâce, que j'ai un peu d'argent, moi aussi je vais faire ma table, là je pourrai vivre plus à l'aise.

Et sinon, vous comptez rester au Maroc, ou pas ?

Non (un peu long), si ça va, si je me sens bien, si je commence à me retrouver, je vais rester. Le Maroc c'est un pays, c'est un bon pays. Mais si c'est toujours difficile, si je n'ai pas de quoi subvenir à mes besoins, toujours j'ai l'esprit d'aller en Europe. Mais si je gagne de quoi subvenir à mes besoins, même tout ce que je prends à ces associations...

Ben, ils vous donnent quand même les vêtements ?

Oui.

Je vois que le bébé a de beaux vêtements, la couverture est très chaude...

Oui, oui.

Elle est bien, la poussette aussi ?

A la Caritas, à la Caritas on nous donne tout ça, tout. Ça c'est un cadeau, à l'église il y a une dame qui voyageait. Donc, comme elle avait son bébé, son bébé...

Une Africaine aussi, une Subsaharienne ?

Oui, c'est elle qui m'a donné.

Donc le bébé, il a tout ce qu'il faut pour s'habiller, pour avoir chaud ?

Avec les associations, je vais à la Caritas. Si c'est l'été, je vais m'inscrire à la Caritas et ils me donnent les habits d'été. Si c'est l'hiver, je vais m'inscrire à la Caritas et on me donne les habits d'hiver pour l'enfant.

Et si vous êtes malade ?

Oui. Si je suis malade aussi...

C'est Caritas qui paye les médicaments, qui paye le médecin ?

Mais si... si le médicament ne dépasse pas 200 dirhams.

Ah, si le médicament dépasse 200 dirhams, même pour le bébé, pour Layla ?

Même pour Layla.

D'accord. Donc pour vous, vous n'avez rien à dire sur l'endroit où vous avez accouché, parce que souvent on me dit qu'ils ne veulent même pas nous toucher, qu'ils...

Bon, aux «Orangers», ça n'a pas été le cas.

D'accord. Et vous êtes restée, et quand vous avez accouché, vous ne pouviez pas travailler avec la césarienne, qu'est-ce que vous avez fait ?

J'étais à la maison, j'étais avec ma sœur.

(Se tournant vers la "sœur") **Avec vous ?**

Oui.

Comment vous avez fait, comment vous avez fait pour la nourrir ?

Je mangeais toujours le pain, toujours le pain.

Toujours le pain.

Oui.

Vous demandez pas aux gens de vous donner ?

Elle, comme elle avait été opérée, c'est moi qui sortais pour demander.

Vous demandiez aux gens ? Ça vous arrivait de demander aux gens ?

Oui. Bien sûr, bien sûr.

Tous les jours.

Tous les jours vous demandiez ?

Mais maintenant comme on est ici, on ne demande plus. Sinon, avant qu'on ne commence le travail d'ici, c'est ce qu'on faisait.

Mais vous gagnez plus en demandant que... ?

Oui, en demandant. Mais c'est pas... c'est pas digne.

C'est pas digne.

Voilà. C'est pas digne, toujours.

Il peut te demander de coucher avec lui, au feu, il est dans sa voiture, c'est dangereux, il peut t'enlever, tout et tout.

Si au feu tu demandes, y en a qui te demandent de coucher avec eux. Ils disent je vais te donner de l'argent, mais je veux coucher avec toi. Y a trop de malades. Nous, on est venu pour aller de l'avant. On est venu pour chercher notre vie. On n'est pas venu pour mourir d'une mauvaise maladie. Donc, à la rue on demande, on gagne plus qu'ici, mais ici c'est mieux. Parce que... ici, c'est mieux.

Vous êtes respectées.

Voilà. Tout à fait. Oui, tu as vu comme on est aussi bien habillées?

Oui, vous êtes bien habillées, bien maquillées.

Voilà.

Toutes jolies (rires).

Parce qu'il faut attirer les clients. Quand tu vends ce genre de choses, que tu es bien propre, ça attire la clientèle.

D'accord. Et les gens, ils sont sympas avec vous, ils viennent, ils vous parlent?

Oui. Ils viennent, ils viennent. Parfois y en a qui sont vulgaires, ils cherchent les tubes de... Mais bon, on fait avec, tous des hommes.

Il y a des hommes qui viennent parler de choses vulgaires?

Voilà.

Vous parlez, mais ça s'arrête là?

Oui. Ça s'arrête là. En toute chose, il y a des inconvénients, et puis il y a des avantages. Donc on fait avec, quoi, de toutes les manières, vu qu'on a quitté la Côte d'Ivoire et qu'on est arrivé

au Maroc. Tout le parcours qu'on a fait, on ne fait que faire avec. On fait que vivre, comme ça, c'est la réalité qui s'impose à nous. Donc, on est obligé de faire ça.

Mmh. Donc pour vous, si votre situation s'améliore, vous restez au Maroc ?

Oui, si ma situation...

(Interruption) **Sinon, vous cherchez toujours à partir en Europe ?**

Oui. Oui, bien sûr.

Donc, l'Europe vous paraît mieux que...

Evidemment, on vit avec 10, 15 dirhams par jour. Avec un bébé, c'est pas évident.

Et vous êtes enceinte ?

Non, non. Avec ma nièce.

D'accord. Donc vous imaginez que peut-être en Europe, ça va être mieux ?

Bon, c'est ce qu'on se dit. Mais si ça va ici, on reste.

D'accord. Merci beaucoup. C'est très gentil. Merci.

FIN DE L'ENREGISTREMENT

Section 2: Caractéristiques du logement

37. Type de logement |_|_|

1. Maison individuelle 2. Villa ou étage de villa 3. Appartement 4. Pièce indépendante (studio)
 5. Pièce dans une maison 6. Chambre dans un hôtel 7. Bidonville 8. Habitat précaire
 9. Logement à usage
 autre que l'habitation 10. Sans domicile fixe 11. Autre

38. Statut d'occupation du logement |_|

1. Propriétaire 2. Locataire 3. Logé gratuitement

39. Pour les propriétaires, en quelle année avez-vous acheté votre logement ? |_|_|_|_|

40. Pour les locataires, montant du loyer : |_|_|_|_|_|

41. Quel est le nombre de pièces dans votre logement ? |_|_|

42. Dans votre logement y a-t-il...? 0. Non 1. Oui, partagé(e) 2. Oui, indépendant(e)

- a. une cuisine |_|_| b. une salle de bain |_|_| c. des W.C. |_|_|
 d. l'eau courante |_|_| e. l'eau chaude |_|_| f. le chauffage |_|_|
 g. l'électricité |_|_| h. le téléphone |_|_| i. internet |_|_|

43. Où se situe votre logement actuel ? |_|

1. Au centre-ville 2. En ville, mais pas au centre 3. Dans un village 4. Autre

44. Généralement, comment vous déplacez-vous de votre logement à votre lieu de travail ? |_|

1. A pieds 2. En vélo 3. En vélomoteur/moto 4. En faisant du stop
 5. En transport en commun 6. En taxi 7. Autre

45. Dans le quartier où vous habitez y a-t-il des immigrés ? |_|

1. Oui, beaucoup 2. Oui, moyennement 3. Peu ou pas du tout

46. Etes-vous satisfait de votre quartier ? 0. Non 1. Oui |_|

47. Sinon, pourquoi ?

48. Selon vous, y a-t-il certains propriétaires qui refusent de louer à des Subsahariens ? |_|

0. Non 1. Oui 2. NSP

Section 3: Degré de satisfaction et motivation des décisions

49. N° d'ordre de l'interviewé(e) : |_|

50. Date du 1^{er} départ ? (du pays d'origine) |_|_|_|_|

51. Age au 1^{er} départ ? |_|_|

52. Depuis votre arrivée, dans quelles provinces-villes avez-vous résidé ?

Ville 1	Ville 2	Ville 3	Ville 4	Ville 5	Ville 6
.....

53. Sur une échelle allant de 1 à 10, où situeriez-vous votre satisfaction de votre situation au Maroc ? |_|_|

54. Sur une échelle allant de 1 à 10, où situeriez-vous votre satisfaction actuelle, si vous étiez resté dans votre pays d'origine ? |_|_|

55. Sur une échelle allant de 1 à 10, où situeriez-vous votre satisfaction actuelle, si vous étiez installé dans un autre pays que le Maroc (précisez le pays) ? |_|_|

70. Comment les étrangers sont-ils traités par rapport aux Marocains ?

- | | | | | | |
|-------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|
| 1. Mieux | 2. Pareil | 3. Moins bien | 4. Indifféremment | 5. NSP | |
| a. à la poste | <input type="checkbox"/> | b. à la banque | <input type="checkbox"/> | c. à l'hôpital | <input type="checkbox"/> |
| d. à l'école | <input type="checkbox"/> | e. au quartier | <input type="checkbox"/> | f. par la police | <input type="checkbox"/> |
| g. par la justice | <input type="checkbox"/> | h. commune ou arrondissement | <input type="checkbox"/> | i. sur le lieu de travail | <input type="checkbox"/> |

71. Au cours de l'année passée, êtes-vous allé :

- | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| 1. Fréquemment | 2. Moyennement | 3. Rarement | 4. Jamais | | |
| A. au restaurant | <input type="checkbox"/> | B. au snack | <input type="checkbox"/> | C. au cinéma | <input type="checkbox"/> |
| D. à un match de sport | <input type="checkbox"/> | E. à un spectacle payant | <input type="checkbox"/> | F. à un spectacle non payant | <input type="checkbox"/> |

72. Que pensez-vous du mariage entre Africain(e)s et Marocain(e)s ?

- | | | | |
|---------|-----------|--------------|--------------------------|
| 1. Pour | 2. Contre | 3. Sans avis | <input type="checkbox"/> |
|---------|-----------|--------------|--------------------------|

73. Votre conjoint(e) est-il/elle ?

- | | | | |
|-----------------|------------------------------|-------------|--------------------------|
| 0. Du même pays | 1. D'un autre pays d'Afrique | 2. Du Maroc | <input type="checkbox"/> |
|-----------------|------------------------------|-------------|--------------------------|

Section 5 : Historique professionnel (emploi et chômage)						
Question	1 ^{er} période	2 ^e période	3 ^e période	4 ^e période	5 ^e période	6 ^e période
Emploi						
74	Périodes d'emploi depuis votre vie active dans le pays d'origine, pays de transit et au Maroc?	de _____ à _____				
75	Pays d'origine, de transit et au Maroc	_____	_____	_____	_____	_____
76	Quelle profession exercez-vous sur cette période ?
77	Quelle était votre situation dans la profession? 1. Employeur 2. Indépendant 3. Salarié 4. Aide familial 5. Apprenti 6. Autre (à préciser)	_____	_____	_____	_____	_____
78	Si salarié, quelle était votre qualification professionnelle quand vous avez quitté cet emploi? 1. Sans qualification 2. Ouvrier spécialisé 3. Ouvrier qualifié 4. Technicien 5. Agent de maîtrise 6. Cadre 7. Autre (à préciser)	_____	_____	_____	_____	_____
Chômage						
79	Périodes de chômage depuis votre âge de 15 ans / ou fin d'études jusqu'à présent?	de _____ à _____				
80	Pays d'origine, de transit et au Maroc	_____	_____	_____	_____	_____

Section 6: Epargne, transferts et investissement

81. Faites-vous des économies ? 0. Non 1. Oui
82. Si oui :
- 82.1. Combien par mois (en dirhams) ?
- 82.2. Pourquoi ? et
1. Prévention santé 2. Pour partir dans un autre pays 3. Transferts
4. Autres
83. Si Transferts, combien par mois ?
84. Si vous envoyez de l'argent chez vous, est-ce :
1. Pour aider votre famille 2. Pour acquérir/bâtiir une maison/un appartement
3. Pour une affaire 4. Autre à préciser
85. Avez-vous réalisé des investissements au Maroc ? 0. Non 1. Oui
86. Si oui, dans quels secteurs ?
- a. Immobilier b. Industrie (y compris l'artisanat) c. Commerce d. Services
e. Autres
87. Avez-vous des projets d'investissement à réaliser au Maroc ? 0. Non 1. Oui
88. Avez-vous réalisé des investissements dans le pays d'origine ? 0. Non 1. Oui
89. Si oui, dans quels secteurs ?
- a. Immobilier b. Industrie (y compris l'artisanat) c. Commerce d. Services
e. Autres
90. Avez-vous des projets d'investissement à réaliser dans le pays d'origine ? 0. Non 1. Oui
91. Si oui, dans quel secteur ?
- a. Immobilier b. Industrie (y compris l'artisanat) c. Commerce d. Services
e. Autres

LISTE DES AUTEURS

Jean-Noël Ferrié est politiste, directeur de recherche au CNRS (UMR PACTE, Grenoble), directeur du Laboratoire d'études politiques et de sciences humaines et sociales (LEPOSHS) de l'Université internationale de Rabat et coordonnateur du Laboratoire international associé du CNRS : « Inégalités, développement et équilibres politiques » (LIA IDE).

Fouzi Mourji est économiste, professeur à l'Université Hassan II de Casablanca, directeur du LASAARE et chercheur associé au LEPOSHS.

Saadia Radi est anthropologue, chercheuse associée au LEPOSHS.

Mehdi Alioua est sociologue, professeur à l'Université internationale de Rabat, chercheur au LEPOSHS et coordonateur du LIA IDE.



Konrad
Adenauer
Stiftung

Le présent ouvrage, fondé sur une enquête quantitative conduite auprès de plus de 1400 personnes, présente, à la fois, les conditions d'intégration des migrants subsahariens au Maroc et les déterminants de leur migration. Il apporte des données inédites, notamment sur les conditions d'entrée, sur la propension à s'installer et sur l'organisation, notamment économique, du séjour. Contrairement à bien des idées reçues, le Maroc est majoritairement, pour les migrants, une destination d'installation et non une destination de transit. Ceci invite à considérer d'un œil nouveau la politique migratoire du Royaume.

